

**Session du
12 septembre 2006**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 12 septembre 2006

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL.....	I à XIII
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.....	2
ÉLECTION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE.....	9
DÉBAT GÉNÉRAL.....	10

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION

BILAN ANNUEL D'EXÉCUTION DU CONTRAT ÉTAT-RÉGION D'Auvergne – ANNÉE 2005.....	26
--	----

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS.....	32
APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE CLERMONT-FERRAND/Auvergne.....	32

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	36
AMÉNAGEMENT DE PARCS D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.....	36
TOURISME ET THERMALISME.....	37
FONDS RÉGIONAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE POINTS FORTS TOURISTIQUES.....	37

AGRICULTURE ET FORÊT	37
PRODUCTION CUNICULICOLE	37

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	38
CONVENTION TRIPARTITE ÉTAT-RÉGION AUVERGNE-AFPA CONCERNANT LE TRANSFERT DES ACTIONS DE FORMATION MISES EN ŒUVRE PAR L'AFPA	38
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	39
REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À LA COMMISSION SPÉCIFIQUE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)	39

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE	40
BOURSES DE MOBILITÉ	40

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC	45
COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES AU TITRE DU RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT DÉBIT DANS LES ZONES BLANCHES	45
COMMISSION RÉGION-DÉPARTEMENTS DANS LE CADRE DU RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT DÉBIT DANS LES ZONES BLANCHES	45
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA CONSOMMATION RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT DÉBIT DANS LES ZONES BLANCHES	45
VOTE : COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES AU TITRE DU RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT DÉBIT DANS LES ZONES BLANCHES	50

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX.....	53
---	----

GRANDE HALLE D'Auvergne : ZÉNITH, Parc des Expositions.....	53
HALLE AUX BLÉS.....	54
REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL : COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE HAUT-ALLIER.....	57
TABLEAU DES EFFECTIFS	57
VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES (INFORMATION).....	57
VULCANIA : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005.....	58
 INSTITUTION RÉGIONALE	 59
 REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DU PUY-DE-DÔME	 59
 REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DU CANTAL	 59
 REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL COMMISSION PIVOT DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DE HAUTE-LOIRE...	 59
 REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL COMMISSION PIVOT DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DE L'ALLIER.....	 59
 OGM : LA POSITION DU CONSEIL RÉGIONAL.....	 64
 QUESTION ORALE	 82
 VŒU	 84
 VŒU CONCERNANT LES OGM EN AUVERGNE DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'Auvergne PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR JEAN PRORIOL	 84
 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR	 89

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS élus le 13 février et le 15 mai 2006

- Président:** M. René SOUCHON
- 1^{er} Vice-Président :** M. Jean MALLOT
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 2^{ème} Vice-Président :** M. Alain BUSSIÈRE
- 3^{ème} Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4^{ème} Vice-Président :** M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5^{ème} Vice-Président :** M^{me} Anna AUBOIS
- 6^{ème} Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M^{me} Dominique BRU
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. André CHAPAVEIRE
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M. Jean-Michel GUERRE
Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
- M^{me} Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- Mme Françoise MERCIER-RAYET
Conseillère Municipale de Moulins (Allier)
- M. Jacques MIZOULE
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006

1^{ère} COMMISSION : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER
SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER
MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOL
M. Lionel ROUCAN
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

2^{ème} COMMISSION : **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
SECRÉTAIRE : MME Danielle DEMURE
MEMBRES : MME François BLAZY
M. Yves CARROY
MME Martine MAHTOUK
MME Nicole ROUAIRE
MME Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENT : MME Dominique BRU
VICE-PRÉSIDENTE : M. Jean-Michel GUERRE
MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
M. Jacques MIZOULE
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Yves GUEYDON
VICE-PRÉSIDENT : MME Christiane LAÏDOUNI
SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT
MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
MME Yvette MERCIER
MME Martine MUNOZ
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Danielle MULLER

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE

VICE-PRÉSIDENTE : MME Yvette MERCIER

MEMBRES : M. Jacques-Bernard MAGNER
MME Yvette MERCIER
M. Serge TEILLOT

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Universitaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Député du Puy-de-Dôme
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de conférences Sciences Économiques

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)

PROFESSION : Assistante Sociale

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

PROFESSION : Agriculteur

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

BOURDUGE
Luc

PC

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent EDF - GDF

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

PROFESSION : Éducatrice Sportive

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PS

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Chargé de Projet

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

COURTILLÉ
Anne

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ytrac (Cantal)

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)
PROFESSION : Professeur des Écoles
MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Huriel (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)
PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse
MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Vert

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)
PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)
PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)
PROFESSION : Préfet
Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales

LAÏDOUNI
Christiane

PC

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)
PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Murat (Cantal)

MAIRAL
Jean-Claude

PC

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

MIZOULE
Jacques

PC

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONTFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Juriste en disponibilité

MULLER
Danielle

PS

Date, lieu de naissance : 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Murat le Quaire (Puy-de-Dôme)

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Aurillac (Cantal)

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 12 SEPTEMBRE 2006

*La séance est ouverte à 9 heures 50
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous nous mettons en place car nous avons vingt minutes de retard. J'en suis désolé. La séance est ouverte et je demande à Monsieur Mallot de procéder à l'appel.

Monsieur Mallot procède à l'appel des Conseillers régionaux :

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Christiane Laïdouni
Mme Anna Aubeis	M. Jacques-Bernard Magner
M. Jean Aulagnier	Mme Martine Mahtouk
M. Jean-Paul Bacquet	M. Jean-Claude Mairal
M. Michel Bergougnoux	M. Claude Malhuret
Mme Françoise Blazy	M. Jean Mallot
M. Michel Bonnefille	M. Alain Mercier
M. Luc Bourduge	Mme Yvette Mercier
Mme Dominique Bru	M. Jacques Mizoule
M. Alain Bussière	Mme Agnès Mollon
M. Yves Carroy	Mme Élisabeth Montfort
M. André Chapaveire	Mme Danielle Muller
Mme Anne Courtillé	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne-Marie Delannoy	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Danielle Demure	M. Pierre Pommarel
M. Éric Dubourgnoux	M. Jean Proriot
M. Bernard Filhol	Mme Nicole Rouaire
Mme Jane Galleazzi	M. Lionel Roucan
M. Jean-Michel Guerre	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Yves Gueydon	M. René Souchon
Mme Catherine Henri-Martin	M. Serge Teillot
M. Brice Hortefeux	

Sont absents ou excusés :

Mme Françoise Mercier-Rayet
Mme Martine Munoz

Mme Pascale Semet
Mme Élisabeth Thévenon-Durantin

M. MALLOT : Monsieur le Président, le quorum est atteint.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président. Donc, j'ouvre tout à fait officiellement cette séance et je voudrais, dans mes premiers mots, saluer notre collègue Jacques Mizoule – il n'est pas là pour l'instant et je pense qu'il va pouvoir nous rejoindre bien sûr –, puisque, comme vous le savez, Jacques Mizoule a décidé, pour des raisons personnelles, être déchargé de son poste de Vice-Président du Conseil régional, chargé du développement économique et de l'économie sociale et solidaire. Et je voudrais dire ici que, pendant plus de deux ans, nous avons pu apprécier sa franchise, sa sagacité, sa détermination et son souci de proximité qui ont rapidement fait de lui un interlocuteur de très grande qualité pour tous les milieux économiques.

Il a réussi, même s'il y a toujours des améliorations possibles, à élaborer le grand dossier, le grand schéma régional de développement économique qui nécessitait beaucoup d'écoute et de concertation. Il a construit une stratégie économique pour l'Auvergne, au-delà de tous clivages partisans, sans jamais perdre de vue son idéal d'un monde plus juste. Il a, et c'est sans doute là la plus grande réussite, porté et fait aboutir le projet de pôle aéronautique de services, que nous appelions « Oasis » et qui s'appelle « Airset » aujourd'hui et pour lequel, le 3 octobre à Toulouse, je signerai, avec des Vice-Présidents qui m'accompagneront, un accord – et notamment avec le Président italien d'ATR.

Je souhaite au nom de tous adresser à Jacques Mizoule nos sincères remerciements, ceux du Président, pour le dévouement dont il a fait preuve et pour l'énorme énergie qu'il a déployée.

Nous accueillerons dans un instant, officiellement, Christiane Laidouni dans l'équipe de l'exécutif régional. Dès demain, je signerai son arrêté d'attributions et elle assumera les responsabilités qui étaient jusqu'à présent celles de Jacques-Bernard Wagner sur les transports et les routes. Jacques-Bernard Wagner assumera le remplacement de Jacques Mizoule sur tout le volet économique, y compris la présidence de l'Agence régionale de développement économique que nous réglerons, je pense, au mieux, après réunion du conseil d'administration le 25 septembre prochain, de façon à ce que, pour la signature de l'accord à Toulouse, auquel je viens de faire allusion, Monsieur Wagner puisse m'accompagner et surtout apposer sa signature – puisque c'est le Président de l'ARDE qui doit l'apposer.

Mes chers collègues, notre Session s'ouvre dans un contexte international assez dramatique et troublé, même si ce matin, certains accords au Proche-Orient semblent pouvoir dessiner un avenir meilleur. Mais avec le conflit israélo-libanais, nous venons de vivre un été très meurtrier.

Avec un millier de civils tués du côté libanais, une cinquantaine du côté israélien, des milliards de dollars de dégâts, c'est aussi un rêve d'indépendance, de liberté et de démocratie du peuple libanais qui a subi un rude coup. Et donc, nonobstant ce que je viens d'évoquer, l'accord entre les deux factions rivales des palestiniens, la situation au Proche-Orient fait peser de lourdes menaces sur la paix dans le monde.

Alors, notre rentrée politique débute dans un contexte international inquiétant même si nous pouvons espérer aujourd'hui qu'il va s'améliorer. Un contexte international auquel il convient d'ajouter les difficultés internes à notre pays, socio-économiques, des difficultés grandissantes, difficultés pour se loger – majeures –, chômage toujours élevé, même si en Auvergne il est en baisse. Mais il faut toujours se méfier de ce genre de choses. Lorsque j'étais sur les bancs de la minorité, je rappelais régulièrement que la baisse du taux de chômage, dans un pays où la démographie est vieillissante, n'était pas un indice significatif et je lisais hier dans le journal régional, à propos du Cantal, que vraiment c'était formidable, le département se portait très bien, puisque le taux de chômage avait encore baissé. Non, il se porte très mal ! Le problème est que, quand il y a beaucoup de personnes âgées et peu de population active, le taux de chômage baisse mécaniquement – c'était une parenthèse.

Dans les difficultés d'aujourd'hui, il y a la hausse des tarifs publics, l'appauvrissement des salariés, le creusement des inégalités et cette situation me paraît d'autant plus préoccupante que, malgré la croissance constatée au deuxième trimestre 2006, il ne s'agit vraisemblablement que d'une « queue de comète » de la croissance mondiale sur laquelle je ne vais pas épiloguer ici, ce n'est pas le lieu.

Les Français sont assez moroses et le Premier Ministre tente de les rassurer en multipliant ses annonces en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat :

- Chèque transports facultatif et soumis au bon vouloir des entreprises.
- Augmentation de la prime pour l'emploi, limitée cependant en comparaison avec la baisse de l'impôt sur le revenu prévue pour 2007 – 3,5 milliards d'euros de baisse pour les plus aisés de nos concitoyens, soit près de 15 fois plus que les mesures annoncées pour les Français modestes.
- Allocation pour l'installation étudiante qui ne concernerait que 80.000 étudiants sur 2,2 millions et serait limitée à la seule première installation.

Aucune de ces mesures ne parviendra à réduire efficacement et surtout durablement la fracture sociale française qui, pour l'instant, ne cesse de s'élargir, tout comme d'ailleurs la fracture territoriale. Il n'y a qu'à interroger les salariés sur la progression du pouvoir d'achat pour voir s'ils partagent le sentiment du Premier Ministre !

Cette rentrée, c'est aussi celle des enfants étrangers scolarisés et parfaitement intégrés qui vivent avec l'angoisse de l'expulsion, alors que l'on voit se propager partout en France cette formidable vague de parrainages républicains qui permettront à certains peut-être d'éviter le retour dans un pays d'origine qui, en fait, n'a jamais été véritablement le leur.

Cette rentrée, c'est enfin l'occasion de rappeler que l'injustice, elle, ne prend pas de vacances, et que si en 1936, grâce au Front Populaire, des millions de Français partaient en congés pour la première fois, cette année, ce sont 20 millions de Français qui sont restés chez eux.

Une baisse des départs en vacances et une baisse du pouvoir d'achat qui se sont d'ailleurs ressenties sur la fréquentation touristique en Auvergne durant l'été 2006 ! Nous n'avons pas encore des chiffres très précis, nous vous les livrerons dans quelques semaines, mais les tendances sont marquées. Alors, c'est l'occasion pour moi de rappeler que le tourisme en Auvergne demeure une priorité économique pour la Région à condition de continuer nos efforts en faveur de l'amélioration de la qualité de l'offre et d'une meilleure mise en marché de la destination. La saison touristique 2006 démontre en effet que les valeurs de l'Auvergne, environnement, paysage, authenticité, attirent une clientèle étrangère dont la progression en Auvergne, mes chers collègues, sur ces deux dernières années, sera la plus importante de France.

Mais notre production touristique ne retient pas cette clientèle ! À l'inverse, notre région, qui fût un des berceaux du tourisme social, subit de plein fouet le recul rural d'une clientèle française qui – baisse du pouvoir d'achat oblige – limite de plus en plus son budget vacances et loisirs.

Pour tenir nos objectifs et soutenir la croissance de l'économie touristique en Auvergne qui, je le rappelle, peut et doit créer plusieurs centaines d'emplois par an, je proposerai prochainement à nos partenaires, Conseils généraux, Chambres de commerce et Pays, un séminaire de travail, destiné à la préparation d'une stratégie coordonnée de recherche et d'accueil d'investisseurs, afin de développer notre production touristique. Cette production touristique doit s'accompagner d'une charte du respect de l'environnement qui doit être pour l'Auvergne, l'élément de différenciation positive par rapport aux autres destinations françaises.

Mes chers collègues, nous examinerons tout à l'heure le bilan annuel d'exécution 2005 du Contrat de plan État-Région. C'est l'occasion pour moi de rappeler que, depuis 20 ans, les contrats de plan ont été l'occasion d'un dialogue parfois laborieux, mais toujours fructueux entre l'État et les collectivités, même si l'État n'a jamais réussi à tenir totalement ses engagements sous aucun Gouvernement. Le Conseil économique et social régional d'Auvergne vient d'ailleurs de nous le rappeler. Aujourd'hui, le Gouvernement rompt avec la logique passée, réduit les possibilités de dialogue et tente d'imposer sa vision aux Régions.

- Diminution des moyens consacrés aux contrats de plan, rebaptisés contrats de projets : on passe de 22 milliards d'euros en France pour la période actuelle à 10 milliards d'euros. C'est une diminution de moitié au plan national.

- Substitution de plus en plus évidente des crédits européens aux crédits nationaux –10 milliards d'euros de l'État pour les contrats de projets État-Région contre 19 milliards d'euros de l'Union européenne pour les Programmes opérationnels, sur la même période 2007-2013. Un désengagement évident de l'État en direction des Régions les plus fragiles.
- Multiplication des niveaux de contractualisation au détriment de la cohérence du couple État-Région.
- Recentralisation massive des politiques publiques au mépris du mouvement de décentralisation qui gagne tous les pays européens et au mépris aussi de la concertation sans laquelle aucune réforme ne peut être légitimement engagée.
- Ignorance, enfin, et c'est pour nous un énorme problème, de la dimension territoriale qui constitue pourtant la base de toute politique d'aménagement du territoire digne de ce nom.

L'Auvergne subit de plein fouet les effets négatifs de ce nouveau processus. « Un joli paquet » ! C'est selon notre collègue Hortefeux, la somme dont nous allons bénéficier dans le cadre du Contrat de projets État-Région 2007-2013 !

Qualifier de « joli paquet » des dotations en forte diminution contribue, à mes yeux, à discréditer quelque peu le discours politique. Ce « joli paquet » ne contient pas, en tout cas, le cadeau espéré et aucun tour de passe-passe ne permettra de nier l'évidence : le désengagement croissant et constant de l'État, constaté par tous les Présidents de Région, y compris le très modéré Adrien Zeller qui m'a envoyé hier – c'est un hasard – une de ses interventions, un article, ainsi qu'un livre qu'il a écrit en 2002 et qui tient exactement le même discours que nous. Il ajoute même, sur les ressources financières des collectivités, que si elles ne sont pas revues, nous allons tous à la faillite dans les Régions. Il appartient à la majorité !

Les Auvergnats percevront très vite la réalité et sauront situer les responsabilités, car la réalité pour notre région, c'est une baisse des crédits d'État de 32 % pour le Contrat de projets État-Région 2007-2013. Il y avait 426,7 millions d'euros pour le Contrat de plan 2000-2006, 291 millions d'euros si on enlève les routes – il faut comparer ce qui est comparable – et il faut comparer ces 291 millions d'euros aux 233,5 millions annoncés pour la période 2007-2013, preuve que l'Auvergne est une fois de plus méprisée sur la base d'une logique d'aménagement du territoire qui consiste à donner « le moins à ceux qui ont le moins ».

Quant au volet territorial, il se résume à quelques lignes dans le mandat de négociation du Préfet et je le dis avec force : il est hors de question de signer en l'état, car ce serait renier nos engagements à l'égard des Auvergnats qui nous ont crié, avec force, durant les Assises territoriales, leur volonté d'un aménagement équilibré des territoires.

Concernant la méthode de préparation de la négociation de ce Contrat de projets – parce que, même si nous ne sommes pas prêts à signer aujourd'hui avec l'État, il faut discuter et nous sommes ouverts à cette discussion –, elle se fera de la façon suivante : Conférence des territoires le 30 septembre, c'est-à-dire réunion ici des Départements, Communautés d'agglomération, Parcs naturels, Pays et ce sera l'occasion

de recenser les projets infra-régionaux qui s'inscrivent dans notre stratégie de développement et d'examiner les moyens que nous pourrions leur consacrer.

Je saisisrai ensuite, lors de la Session d'octobre, notre Assemblée et le Conseil économique et social régional, sur un projet de mandat de négociation, comme je m'y étais engagé. Bien entendu, il sera précis sur les sommes que notre Assemblée pourra engager, dans l'hypothèse où un accord interviendrait entre l'État et la Région, autrement dit, dans l'hypothèse où l'État répondrait aux demandes fortes qui sont les nôtres, tant en termes de volume que de priorités et de volet territorial.

Par ailleurs, présent au Conseil national de la Montagne à Sallanches, ainsi que notre collègue Hortefeux, j'ai demandé au Premier Ministre de bien vouloir revoir l'enveloppe budgétaire de l'État, actuellement prévue pour le Massif Central, à hauteur de 44,8 millions d'euros pour la future Convention de Massif 2007-2013. Ce qui nous est proposé est une baisse significative de 15,5 millions d'euros de la part de l'État, alors que les dotations de tous les autres Massifs progressent – par exemple dans les Alpes, c'est + 32,2 millions d'euros.

L'Auvergne est pourtant le cœur du Massif, nous faisons 35 % de sa superficie. Et nous devons donc nous battre pour que la future Convention de Massif soit dotée de moyens suffisants pour l'aménagement et le développement justes et équilibrés de tous les territoires.

J'attends beaucoup de la réaction des six Présidents de Régions concernés et il y a une lettre en cours de signature que j'ai préparée la semaine dernière et qui va être adressée, cosignée par les six Présidents, au Premier Ministre. Je dois dire que j'attends aussi beaucoup de l'entrevue qui doit prochainement avoir lieu entre Monsieur Hortefeux, Monsieur Estrosi, le Préfet de Région et moi-même, pour rétablir, je le souhaite, une situation aujourd'hui injuste.

Alors maintenant, nous sommes dans une phase de rentrée scolaire et je voudrais aborder rapidement ce problème. Concernant la rentrée scolaire, la Région Auvergne a, une fois encore, mobilisé son énergie pour que les choses se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Tout d'abord, un accroissement de notre effort pour la rénovation des lycées, en développant une politique régionale ambitieuse et solidaire, par ailleurs, pour l'achat des équipements scolaires. Des chiffres :

- 44.700 jeunes auront bénéficié de la gratuité des manuels scolaires grâce au dispositif des « chéquiers-livres » ;
- 13.200 jeunes en formation initiale professionnelle, auront bénéficié d'une aide à l'acquisition du premier équipement.

Cela représente, pour cette rentrée, un engagement financier régional de 4.110.000 euros : 2.810.000 euros en faveur de la gratuité des manuels scolaires et 1.300.000 euros pour l'acquisition du premier équipement.

Sur les travaux, 52,5 millions prévus – et nous aurons engagé en décembre 52,1 millions, ce qui veut dire un taux d'exécution remarquable pour les travaux des lycées –, 66,4 millions d'euros dans nos prévisions non encore arrêtées puisque nous

n'avons pas voté. Mais nous travaillons beaucoup sur le budget primitif 2007, nous prévoyons de passer de cette somme de 55 millions prévus cette année à 66,4 millions d'euros en 2007. Un effort considérable lorsqu'on sait que 60 % des lycées n'avaient pas connu de travaux lourds depuis 1986 ! Et malgré ces efforts importants, nous n'allons pas rattraper tout de suite le retard.

L'année 2006-2007 c'est aussi celle du lancement, dans tous nos lycées, des environnements numériques de travail – ENT. Un projet qu'on peut qualifier de révolutionnaire qui permettra de mettre en ligne l'ensemble des éléments de la vie scolaire : emplois du temps, notes, appréciations – cela n'est pas très difficile – et de la pédagogie : cahiers de textes, cours, corrigés, avec l'interactivité, etc.

L'environnement numérique de travail sera ainsi déployé, dès le mois prochain, le mois d'octobre, dans les lycées « Nerdre Maurice Guyot » de Montluçon et « Blaise Pascal » à Ambert – parce qu'ils sont un peu en avance là-bas –, avant de l'être, au printemps 2007, au sein de huit autres établissements auvergnats pour se poursuivre jusqu'en 2010. Ce calendrier place l'Auvergne en tête des Régions françaises. Pour l'instant, nous avons une interrogation sur les lycées agricoles, puisque le Ministère de l'Agriculture, qui a la tutelle de ces établissements, n'a pas manifesté d'intention claire sur ces lycées.

Je m'en suis entretenu avec Dominique Bussereau dimanche, qui a eu une oreille très attentive, qui m'a promis que nous allions dialoguer pour essayer de faire en sorte que nous puissions étendre très vite la procédure aux lycées agricoles, parce qu'en fait, aujourd'hui, le Ministère de l'Éducation est partenaire des Régions, des Conseils généraux pour les collèges, de la Caisse des dépôts et consignations, mais le Ministère de l'Agriculture ne l'est pas. Donc, il faut que le Ministère de l'Agriculture apporte les mêmes moyens financiers, au prorata des établissements qui le concernent, comme le fait le Ministère de l'Éducation. Voilà la problématique ! Je pense que c'est en bonne voie pour se régler. Soyons fiers, mes chers collègues de ces Environnements numériques de travail, de ce que nous sommes en train de faire, en partenariat, je le répète. C'est un projet qui mobilise à la fois le Conseil régional, les Conseils généraux, le Rectorat, donc l'État, la Caisse des dépôts et consignations – et je remercie Alain Bussière de l'impulsion significative qu'il a donnée à ce dossier.

Cette rentrée scolaire, c'est également la mise en place des dispositifs d'aide à la mobilité internationale des jeunes, dispositif résolument nouveau :

- L'un à destination des lycéens pour le financement de leurs stages obligatoires à l'étranger et leurs déplacements pédagogiques en dehors de l'Auvergne sous la forme de dotation aux établissements.
- L'autre destiné à tous les étudiants post-bac – nous allons en débattre aujourd'hui – sous la forme d'une aide forfaitaire de 500 euros par étudiant pour le financement d'un stage s'inscrivant dans le cadre d'un cursus de formation.

La rentrée 2006, c'est aussi le terme, depuis le 31 août dernier, de la convention de gestion passée avec le Rectorat d'Académie pour le personnel TOS, ce qui signifie purement et simplement que nous avons l'entière responsabilité, tout au long de cette année, de préparer, pour ces personnels, la rentrée scolaire prochaine 2007-2008. Un

vaste chantier qui touche des centaines d'hommes et de femmes et que nous avons le devoir d'assumer et de mener de manière juste et équitable, même si – il faut le rappeler – nous ne l'avons pas souhaité.

Au cours de cette Session, comme nous nous y étions engagés, l'exécutif vous propose de préciser vos positions sur la culture des OGM en Auvergne. Le texte qui vous est soumis se situe dans le prolongement des débats organisés au printemps et précise les pistes que, avec Jean Mallot, nous avons esquissées en conclusion, notamment à Clermont-Ferrand lors du dernier débat.

En attendant que le Gouvernement fasse voter la loi qui précisera le cadre législatif – j'espère que ce sera assez rapide, parce que le flou dans lequel nous sommes ne facilite pas les choses –, notre souci est de préserver l'agriculture sous signe de qualité, qui constitue un atout exceptionnel pour le Massif Central, y compris bien sûr, l'agriculture bio que nous nous efforçons de développer. Et, dans le même temps, nous sommes très attachés au développement de la recherche sur les OGM qui doit pouvoir se poursuivre sereinement en Auvergne. L'adoption de la Charte de Florence, à la suite de la plupart des Régions françaises, va dans ce sens et tout au long des débats, nous devons – et je compte sur votre sagesse – veiller à garder l'équilibre de ce texte.

Mes chers collègues, je voudrais terminer sur une note d'espoir. Vous le savez, entre 1999 et 2005, selon les chiffres du recensement présentés le 17 janvier dernier par l'INSEE, la population auvergnate a crû de 22.000 habitants, un début de retournement, après vingt-cinq ans de déclin ininterrompu.

Il y a plusieurs explications à cette arrivée de nouveaux « rurbains » : l'augmentation du taux de fécondité due au baby-boom de l'an 2000 et à un meilleur équilibre de vie permis par les 35 heures, l'aspiration à un environnement préservé, l'envol des prix de l'immobilier dans les mégalofoles, les progrès de la mobilité, enfin, qui permettent de vivre à la campagne tout en profitant des avantages de la ville, et bien sûr les nouvelles technologies de communication.

Fort de ce constat, je crois que tout est désormais possible à condition de parvenir à la construction d'une véritable offre d'accueil pour les nouvelles populations. C'est d'ailleurs ce qu'a montré la première Université européenne de l'accueil des nouvelles populations qui a connu un très bon succès les 28, 29 et 30 juin derniers, confirmant ainsi notre analyse et donnant beaucoup d'espoir aux acteurs.

C'est bien évidemment l'objectif poursuivi par le contrat de partenariat public-privé pour la couverture des zones blanches non desservies par le haut débit en Auvergne que nous vous soumettons aujourd'hui. J'aurai l'occasion de présenter le rapport tout à l'heure, je reconnais que c'est un peu compliqué et nous essaierons d'être simples dans l'explication. Mais en choisissant ce montage de partenariat public-privé pour la couverture des zones blanches, nous innovons aussi en France. Nous sommes les premiers en France à nous lancer dans ce partenariat public-privé – PPP – pour ce type de problèmes. Sous réserve de votre validation, nous pourrons aussi témoigner de cette fierté : être les premiers à mettre en application un texte issu d'une ordonnance de 2004.

L'accueil de nouvelles populations passe aussi nécessairement par le développement et le déploiement des nouvelles technologies – bien sûr et je viens de l'évoquer –, car ce sont elles qui permettront le maintien et la continuité d'un service public de qualité sur l'ensemble des territoires de l'Auvergne.

Mes chers collègues, c'est grâce à ces politiques ambitieuses, d'accueil de nouvelles populations, que nous parviendrons à rendre l'Auvergne – point 1 de la Charte pour l'Auvergne – plus attractive, plus accueillante, ouverte au Massif Central, à la France, à l'Europe et au Monde et que nous confirmerons à tous et particulièrement à la jeunesse d'ici et d'ailleurs, qu'un avenir commun existe en Auvergne. Je vous remercie.

Applaudissements au sein de l'Assemblée.

ÉLECTION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE

Nous allons donc aborder l'ordre du jour. La première chose que nous devons faire, c'est pourvoir le treizième poste de Vice-Président qui est aujourd'hui vacant. Donc, nous nous sommes mis d'accord en réunion des Présidents, tout à l'heure. Il y a une candidature que je présente, qui est celle de Christiane Laïdouni. Nous nous sommes mis d'accord et donc en principe, nous n'avons pas besoin de recourir à un vote à bulletins secrets, ce qui nous permettra de gagner du temps. Pas d'objections ? Je propose donc que Madame Laïdouni soit la treizième Vice-Présidente et je mets cette proposition aux voix, à main levée. Avis favorables ? Les groupes de la majorité. Avis contraires ? Abstentions ? Le groupe UPA. Je vous en remercie.

Madame Laïdouni est élue Vice-Présidente du Conseil régional d'Auvergne : abstention du groupe UPA.

Maintenant, je vais modifier un tout petit peu l'ordre du jour tel qu'il est prévu pour essayer de tenir compte, dans un souci d'ouverture et de dialogue, à la fois des contraintes d'emploi du temps de Monsieur le Ministre Hortefeux et celles de notre ami Jacques-Bernard Magnier. En effet, l'ordre normal, c'est de passer la Première Commission et notamment le bilan d'exécution du Contrat de plan 2000-2006, mais Monsieur Magnier m'a demandé de passer la Quatrième Commission.

Alors, je vous propose la formule suivante : comme Monsieur Hortefeux ne sera pas là cet après-midi, nous attaquons simplement une partie de la Première Commission tout de suite – après le débat général bien sûr, je ne l'oublie pas, soyez tranquilles. Non, je ne l'oublie pas – mais je voulais préciser les choses. Je ne l'oublie pas, mais je l'avais oublié quand même, vous m'en excuserez, c'est que la période est chargée !

Intervention d'un Conseiller régional hors micro.

Monsieur, nous traiterons du Contrat de plan et ensuite, nous quitterons la Première Commission pour passer à la Quatrième. Donc, je reviens au débat général en m'excusant auprès de vous de cette petite entorse dans l'ordre du jour, mais qui n'est pas très grave. Donc, c'est Monsieur Proriol maintenant qui s'exprime au nom de l'UPA.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. PRORIOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Session d'aujourd'hui coïncide, à une semaine près, avec la rentrée scolaire qui fut, pour vous, Monsieur le Président, l'occasion de rappeler tout ce que la Région Auvergne entreprend pour les lycéens, au prix notamment de pleines pages de publicité dans les quotidiens locaux. En particulier, vous chantez les louanges de votre effort d'investissement dans les lycées qui contrasterait, selon vous, avec la pratique de la majorité précédente qui n'aurait rien fait et laissé les lycées dans le même état que lors de leur transfert il y a vingt ans.

Et vous venez d'insister là-dessus dans votre intervention initiale. Mais, Monsieur le Président, persister dans de telles allégations est à la fois injuste et même un peu insultant. Insulte envers celles et ceux qui ont eu la responsabilité de cette Région pendant dix-huit ans, mais nous y sommes habitués. Mais insulte surtout pour les proviseurs, gestionnaires et personnels enseignants qui, pendant vingt ans ou dix-huit ans, auraient fermé les yeux sans rien dire sur une supposée dégradation de nos lycées, mettant en péril la sécurité et la santé des élèves et détériorant leurs conditions de travail et leurs chances de réussite.

Non, Monsieur le Président, ni nos prédécesseurs, ni les fonctionnaires qui ont la charge de l'éducation des lycées auvergnats ne sont des irresponsables qui auraient sacrifié notre jeunesse.

Vous répétez à l'envi – et vous venez de le faire encore, il y a quelques instants – que 60 % des lycées auvergnats n'auraient pas connu de travaux depuis 1986. Sur les 70 lycées généraux, technologiques, professionnels ou ÉREA que compte notre région, cela en ferait près de 40 qui seraient dans le même état qu'il y a 18 ans. Et bien sûr, vous ne parlez jamais des 7 lycées flambant neufs que nous avons construits de « La Fayette » à Cournon jusqu'à « Léonard de Vinci » à Monistrol-sur-Loire. Je vous lance un petit défi, c'est de nous citer les noms de ces 40 lycées abandonnés !

Si vous pouvez annoncer pour 2007 près de 66 millions d'investissements dans les lycées, ce n'est pas dû tant à votre volonté politique qu'aux suites des décisions prises par la précédente majorité. Il ne s'agit que de la conséquence mécanique du passage en phase active de projets inscrits à l'actuel programme pluriannuel des investissements – PPI – dont les études avaient été lancées bien avant votre arrivée.

Les débuts de la restructuration du Lycée « Sidoine Apollinaire » à Clermont-Ferrand et du Lycée des bâtiments et des réseaux à Riom, enfin – que vous qualifiez de projet phare de votre mandature – justifieront à eux seuls près de 13 millions d'euros d'investissements supplémentaires par rapport aux devis initiaux. Il en est de même de l'accélération attendue des travaux de la Cité de Presles à Cusset, du Lycée de la Haute-Auvergne à Saint-Flour ou du Lycée agricole d'Yssingeaux, qui ont tous pris du retard en 2005, retard qui pourrait générer, pour eux trois, plus de 10 millions supplémentaires de travaux en 2007. Tous ces investissements décidés par l'ancienne majorité, je le répète, vous ne faites que les reprendre, tant mieux ! Et les continuer, avec quelques lenteurs. Vous n'avez rien décidé, à ce jour, de nouveau depuis votre arrivée.

Nous sommes tous ici attachés à l'amélioration de l'accueil et de travail de nos lycéens, à la préservation de leur sécurité. Il n'y a pas dans cette Assemblée, les bons qui pensent aux jeunes et les méchants qui les négligent. Notre groupe a toujours voté vos budgets d'investissements pour les lycées publics et même pour les lycées privés – je le rajoute, ce n'est pas dans mon texte, mais c'est une donnée bien connue. Ces investissements s'inscrivaient dans la continuité des actions menées et confirmaient les choix opérés précédemment.

Je vous demande, Monsieur le Président, d'arrêter d'en faire un enjeu politique à partir d'une donnée qui est parue dans une revue hebdomadaire, le « Nouvel Obs » lors des élections de 2005. Ce que vous faites pour les lycées, une autre majorité l'aurait également fait, car il n'y a pas plusieurs façons de répondre aux besoins et aux attentes de notre système éducatif auvergnat.

Cette rentrée scolaire, c'est aussi la première que le Conseil régional d'Auvergne effectue en ayant très prochainement la responsabilité des personnels Techniciens, Ouvriers et de Service, mis à la disposition de notre collectivité, le 1^{er} janvier dernier. Au 31 août de cette année, 23 % des personnels TOS des lycées auvergnats ont exercé leur droit d'option, à choisir entre la fonction publique d'État ou la fonction publique territoriale, 23 % cela représente 275 agents. 110 ont choisi de rester dans la fonction publique d'État, 165 – soit près de 60 % – ont demandé à intégrer la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier. Ce chiffre de 60 % paraît faible quand on le compare à la moyenne nationale qui montre que, près de 80 % des personnels TOS ont choisi de rejoindre la fonction publique territoriale.

Ils sont même 94 % en Pays-de-Loire et en Franche-Comté à avoir opté pour l'intégration, 85 % en Alsace, 90 % en Bourgogne et même 99 % en Midi-Pyrénées où sur 306 agents ayant exercé leur droit d'option avant le 31 août, seulement 3 ont décidé de rester dans la fonction d'agents de l'État. Même en Poitou-Charente, chez la Présidente Ségolène Royal, 466 TOS ont choisi la fonction publique territoriale, soit près de 83 % des effectifs de cette région.

Doit-on voir dans ce faible pourcentage, en Auvergne, une certaine défiance des personnels auvergnats vis-à-vis de leur Conseil régional ? Certes, l'intégration n'est pas une fin en soi. Mais le nombre d'agents qui la choisissent, témoigne de la confiance que leur inspire notre collectivité. Force est de constater que vous n'avez pas su porter une image attrayante de celle-ci. Vous n'avez pas su répondre à leurs interrogations, lever leurs doutes et calmer leurs inquiétudes. À votre décharge, Monsieur le Président, je vais y venir, votre tâche était délicate, tant les propos tenus depuis les premières discussions de la loi de décentralisation en 2003 ont atteint des sommets de contre-vérités, voire d'irresponsabilités.

On a ainsi pu entendre et lire dans des tracts qu'intégrer la territoriale serait accepter de, je cite :

- troquer un statut national pour de multiples statuts locaux,
- limiter les possibilités de mutation,
- perdre des droits à congés,

- supprimer la garantie d'emploi des fonctionnaires.

Et la meilleure de toutes :

- se soumettre à de petits pouvoirs locaux, qualifiés, je cite, parfois de féodaux.

Je passe sur d'autres « amabilités » de la même veine apeurée ! Autant de discours néfastes qui visent à discréditer la fonction publique territoriale, de la faire passer pour une fonction publique au rabais, dans le seul but avoué, de faire échouer la décentralisation. Nous ne pouvons que condamner ces méthodes qui instrumentalisent des femmes et des hommes pour de basses raisons politiciennes.

Il vous revient, Monsieur le Président, de tenter de rectifier le tir et de leur « donner l'envie d'avoir envie » de rejoindre la fonction publique territoriale, comme le chanterait un dénommé J.H.

La rentrée, c'est hélas encore le constat, comme déjà en septembre 2004 et en septembre 2005, de la destruction totale des champs d'essais d'OGM perpétrée cet été. Ce sont encore des propriétés privées violées, des années de travail réduites à néant, la légalité bafouée, l'avenir hypothéqué !

Manifestement, les « débats-citoyens », que vous avez organisés en mai et dont vous nous avez rappelé tout à l'heure l'existence n'ont pas rempli leurs objectifs. Ils n'ont pas permis de refroidir les esprits et certaines réunions, à Clermont-Ferrand, à Montluçon, sont malheureusement là pour en témoigner – même celle de Clermont-Ferrand n'a pas été d'un calme remarquable. Ils n'ont pas permis aux 1.500 participants de se faire une opinion. Tous ceux qui ont assisté à ces débats ont pu en constater l'échec. Vous même, Monsieur le Président, devez certainement en avoir conscience et je doute que vous ayez été totalement satisfait par le déroulement de ces réunions et par leur conclusion. Le numéro de juillet du magazine MIAM, que tout le monde lit avec attention en Auvergne, puisque tout le monde le reçoit gratuitement, dans son compte rendu de seulement deux pages, reconnaissait – je cite – « bien malin celui qui, ayant assisté à tous les débats, aura réussi à trier avec certitude le bon grain de l'ivraie ». MIAM, c'est presque devenu l'Évangile selon Saint-Matthieu.

Dans ce même numéro, était indiqué que, pour vous, la priorité était de trouver le bon équilibre – et vous venez de reprendre cette formule –, entre le soutien à la recherche et la nécessité de conforter l'agriculture traditionnelle et biologique. Mais où est cet équilibre dans la position du Conseil régional d'Auvergne que vous nous soumettez aujourd'hui et qui tend plus au réquisitoire politicien, mité d'approximations et de contre-vérités, qu'à une déclaration d'apaisement neutre et objective ?

Vous souhaitez mettre en place les conditions de la coexistence des différentes filières agricoles. La coexistence, c'est la possibilité d'exister de chacune d'elles et non la destruction systématique de l'une d'entre elles. Tout à l'heure Claude Malhuret interviendra sur ce sujet avec sa passion et sa connaissance de ce milieu.

Parmi les conditions de la coexistence, il y a la condamnation des actes de pillage qui se répètent chaque année et manifestement vous avez quelques lenteurs à franchir ce pas. Vendredi dernier, notre Conseil économique et social régional a adopté un vœu condamnant les arrachages. C'était un vœu responsable, dépassant les clivages, qui a reçu le soutien de Conseillers économiques et sociaux, venus de tous horizons, et même des plus inattendus. C'est le cas notamment de Monsieur Marc Saumureau, que nous connaissons bien, Président de la Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement, qui n'a pas hésité à voter le vœu, au nom du refus de toute violence et du respect de la loi – Marc Saumureau, que nos amis de l'équipe verte connaissent bien.

Dans notre région, terre de recherche, avec « Limagrain » et l'INRA, plus qu'ailleurs, nous avons besoin d'une position qui apaise et qui rassemble, qui permette aux chercheurs de chercher, aux agriculteurs de cultiver, quelle que soit la filière qu'ils ont choisie.

Ce n'est manifestement pas la direction prise par la Région Auvergne, position d'affichage, Monsieur le Président, qui ne règlera rien mais au contraire, donnera des arguments supplémentaires à tous ceux qui préfèrent l'ignorance au savoir, la violence à la loi.

Enfin, nous avons été appelés, il y a quelques instants, à procéder au remplacement de Jacques Mizoule, démissionnaire de ses responsabilités de Vice-Président du développement économique et de l'ARDE. Je lui adresse, au nom de notre groupe, tous nos vœux de meilleure santé. J'espère, qu'aujourd'hui, il n'est pas fatigué et que son absence n'est pas entraînée par une rechute de ses problèmes de santé.

Nous n'étions, c'est vrai, en rien d'accord avec lui sur les chamboulements de nos interventions économiques, lesquelles sont restées en jachère tout le premier semestre de cette année. Mais il les a défendues – reconnaissons-le – avec conviction et courage, « sabre au clair ». Il se retire – et cela se sait – la mort dans l'âme. Dans sa liberté retrouvée, je veux lui dédier cette phrase que prononça François Luciani au sujet des communistes dans le film « Camarades » : « Ils voulaient changer le monde mais le monde les a changés ».

Ce soir, nous aurons, nous l'avons déjà, un nouveau Vice-Président qui sera en charge du développement économique de l'Auvergne. Je souhaite que celui-ci – et je lui souhaite du courage à Monsieur Magnier – sache enfin écouter et comprendre les inquiétudes qui se font jour un peu partout sur nos territoires quant aux effets pervers, peut-être pas voulus, mais existants, de nos nouveaux dispositifs d'aides à l'économie.

Ces inquiétudes, nous nous en étions fait l'écho lors de nos Sessions de janvier et de mai. Mais nous avons là aussi « vox clamans in deserto ». Ce sont désormais les élus locaux qui vous les expriment, comme le Maire d'Issoire, Pierre Pascallon, qui vous a récemment adressé un courrier très instructif pour l'ensemble de nos collègues et dont je ne peux m'empêcher de vous livrer quelques passages. Mais nous allons le distribuer parce que ce courrier est quand même bien pensé.

Les inquiétudes de Pierre Pascallon sont « alimentées par le dossier d'un chef d'entreprise dynamique d'Issoire, qui faute d'obtenir les aides et subventions pour l'aider à développer ses productions, destinées notamment à l'aéronautique – et vous avez reparlé d'« Airset » tout à l'heure, secteur pourtant reconnu comme un créneau d'avenir –, pourrait se résoudre à répondre favorablement aux sollicitations dont il est l'objet, d'organismes de prospection mis en place par d'autres Régions et délocaliser ses activités avec pour conséquence – poursuit Pierre Pascallon – une triple sanction pour la ville : perte d'une trentaine d'emplois, réduction des rentrées financières, disparition d'un savoir faire.

À la lumière de cet exemple concret – le Maire d'Issoire –, craint tout particulièrement les conséquences des recommandations formulées dans le schéma régional de développement économique et plus particulièrement la distinction qu'elles établissent entre les entreprises locales elles-mêmes, et entre ces dernières et celles qui seraient démarchées pour venir s'installer en Auvergne.

Ainsi, le SRDE préconise de réserver, pour l'essentiel, les subventions pour créations d'emplois, projets immobiliers et investissements matériels et immatériels aux entreprises extérieures et, dans une moindre mesure, à certaines entreprises locales, selon des critères subjectifs et difficilement appréciables comme, par exemple, le fameux terme de développement durable, ou très restrictifs, comme l'intégration dans des filières de spécialisation privilégiées... ».

Je ne veux pas citer toute cette lettre parce que, Monsieur le Président, vous allez me rappeler qu'il me reste encore 2 minutes 25 si j'ai bien compris. Mais je m'aperçois que je suis en avance sur mon horaire et que, finalement, je vais peut-être en profiter pour extraire un nouveau paragraphe de cette lettre ! Et, Monsieur le Président, je comprends bien que vous portiez la main à votre front, parce que cela doit vous faire un peu suer, mais c'est un peu la règle du jeu ! Vous avez connu ce genre d'actions et vous étiez un acteur qui n'était pas le dernier dans les longueurs de ses interventions. Le Président Giscard d'Estaing, dont je rappelle bien sûr toujours l'existence, avait bien l'habitude de vous dire : « Monsieur Souchon, allez un petit peu plus vite ! ».

En tout état de cause – il me reste 1 minute 42 –, notre Région ne doit pas engager – je dis cela pour Monsieur Magner – un processus débouchant sur des effets dommageables pour l'Auvergne. Il conviendra sans doute de reprendre certains dispositifs à la lumière, bien sûr, des résultats, même provisoires. Mais nous sentons bien que cette année, nous n'avons pas un nombre de dossiers époustouflants dans les Commissions permanentes et notamment celle d'hier. Donc, nous aurons à revoir, Monsieur le Président, ces distorsions de traitement qui sont pénalisantes pour nos PME et PMI. Nous devons être capables de concurrencer, voire de contrebalancer les propositions de délocalisation, notamment vers les régions limitrophes. Je vous l'ai dit à FR3 l'autre soir, Rhône-Alpes, Bourgogne, Midi-Pyrénées, qui ne sont quand même pas des Régions mineures, ont toutes conservé des dispositifs d'aides directes aux entreprises.

Voilà repris donc un peu longuement les propos d'un Maire dont la compétence est unanimement reconnue et qui a su réveiller une sous-Préfecture autrefois durement frappée par la crise économique. Je souhaite que le nouveau Vice-Président entende cet appel qui est celui de nombreux élus locaux et responsables économiques de nos territoires. C'est peut-être la décision la plus importante de cette Session – qui comporte

un ordre du jour allégé après les vacances d'été. L'opposition, aujourd'hui comme hier, ne sera ni muette, ni stérile, mais constructive. Merci de votre attention.

Applaudissements dans les rangs de l'UPA.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : Monsieur le Président, chers collègues, cette Session de rentrée s'ouvre dans un contexte politique bien morose et inquiétant pour notre démocratie et l'avenir de notre pays.

Alors que le Ministre de l'Économie, Monsieur Thierry Breton, dans le même temps où les rémunérations des grands patrons explosent, ose venir faire la leçon aux Français dont la vie est toujours plus difficile, en prétendant que leur pouvoir d'achat augmente sur la base d'un indice excluant les dépenses incompressibles du logement et de l'énergie, voilà qu'il est de nouveau question de livrer GDF aux appétits de quelques fonds d'investissements. Le mensonge semble devenir le seul mode de communication que ce Gouvernement veut bien daigner accorder aux Français.

Le pouvoir d'achat des Français est pourtant attaqué de toutes parts. Les salaires sont plombés par une politique entièrement au service de la finance – le CNE et aujourd'hui le projet fou d'exonération totale des cotisations au niveau du SMIC – et les dépenses souffrent de la flambée de l'immobilier et de l'énergie. Et le Gouvernement continue en présentant un projet de loi qui aura comme conséquence une augmentation vertigineuse de la facture énergétique. Ce projet de loi de fusion SUEZ-GDF fait franchir à la France un palier décisif vers la soumission totale à la dictature des fonds de pension, celui de l'abandon par la France d'un secteur stratégique. L'État n'aura en effet plus la maîtrise, ni des prix, ni de l'approvisionnement d'un secteur vital, pour la vie des populations et pour l'économie nationale.

Les conséquences mécaniques de la fusion SUEZ-GDF pourraient être étayées par un bilan sérieux des expériences antérieures. Le Gouvernement et l'Union européenne en avaient d'ailleurs fait la promesse, promesse bien évidemment abandonnée. Ces expériences à travers le monde ont pourtant été désastreuses. Par exemple, le secteur privé de l'électricité californienne a volontairement organisé – et rappelez-vous les différents articles de presse – la pénurie jusqu'à la rupture d'approvisionnement pour faire flamber les factures, lesquelles ont parfois augmenté de 500 % !

Un palier de plus est franchi vers la dictature cynique d'une petite caste de financiers et de politiques aux liens toujours plus étroits, caste soutenue par une droite aveuglée par une théorie économique souffrant de dogmatisme aigu.

La rengaine est toujours la même, si le libéralisme fait des ravages, c'est qu'il n'est pas assez débridé, petit refrain qui a l'avantage décisif de faire l'économie d'un bilan réel du libéralisme et de son cortège de privatisations.

L'alliance des cyniques, des aveugles et des petits et mesquins intérêts de carrière risque de précipiter notre pays dans une dépendance énergétique totale envers les fonds spéculatifs, lesquels dominent déjà le capital de SUEZ. Le sort de 200.000 salariés de GDF et de la facture énergétique de l'intégralité des Français va être livré aux appétits des financiers.

Une fois de plus, l'avis des populations, des organisations de salariés ou encore des élus locaux n'a même pas été recueilli sur un dossier engageant l'avenir de notre pays. Pourtant, aujourd'hui même, les salariés et la population auvergnate célèbrent le mariage symbolique d'EDF et de GDF à la Mairie de Clermont, fusion qui permettrait d'asseoir là véritablement notre souveraineté énergétique, comme l'Espagne et l'Allemagne en ont déjà fait le choix. Et si notre collègue Jacques Mizoule n'est pas présent – et si Luc Bourduge vient de nous rejoindre, tout à l'heure j'ai bien entendu Jean Proriol qui parlait presque d'enterrement –, c'est parce que Jacques Mizoule était à un mariage, le mariage symbolique entre EDF et GDF, et Jacques Mizoule continuera, à nos côtés, de mener l'action pour le développement de cette région.

Le cynisme semble désormais être la seule règle de ce Gouvernement.

Cynisme en expulsant plusieurs centaines de travailleurs immigrés à Cachan dont la plupart sont en situation régulière et avec un emploi. Alors que la question qui est posée, est celle du logement social dans notre pays pour permettre à tous nos concitoyens et à toutes les familles – quelles que soient leurs origines, et elles sont nombreuses – de vivre dans la dignité. Mais là encore, la politique du Gouvernement, sur le terrain du logement social, est dramatiquement absente.

Cynisme encore quand on voit un Ministre de l'Agriculture donner raison à des thoniers – et nous pouvons comprendre leur colère – contre l'organisation « Greenpeace » venue tout simplement à Marseille dénoncer la raréfaction du thon rouge en Méditerranée, liée à une pêche intensive. Et pourtant, suite à l'annonce de la candidature de Nicolas Hulot à l'élection présidentielle, que n'entend-t-on pas comme discours sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité ?

Cynisme également quand il s'agit de l'avenir des territoires. Nous allons en effet être amenés au cours de cette Session à prendre acte du bilan d'exécution du Contrat de plan État-Région. Alors qu'il ne reste plus qu'une année pour aller au terme de ce contrat de sept ans et que le Gouvernement a annoncé son intention de ne pas aller au delà de 80,8 % de ses engagements contractuels, il est dorénavant clair qu'il manquera en définitive plus de 100 millions d'euros. La Région devra combler le trou. Que dire de l'avenir ?

Le bilan des financements régionaux à venir, et tout particulièrement pour une Région comme la nôtre, est catastrophique.

Comme je le disais, l'État supprime 100 millions d'euros sur le Contrat de plan 2006-2007.

Le Gouvernement prévoit 233 millions d'euros pour le prochain contrat, soit environ 200 millions d'euros de moins que la génération précédente. De plus, cet argent ne sera plus destiné à financer le développement territorial et les projets régionaux, mais les projets du Gouvernement fondés prioritairement sur la compétitivité telle que la conçoit la stratégie de Lisbonne. L'Auvergne perd 127 millions d'euros sur les Fonds européens, et rien ne dit par ailleurs, étant donné l'illisibilité totale qu'entretient le Gouvernement, que les Fonds européens ne seront pas détournés par l'État pour être inscrits au compte du Contrat de projets.

L'Auvergne perd 67 % de sa population éligible à la prime d'aménagement du territoire.

Quant au Massif Central, il est comme l'Auvergne, une nouvelle fois méprisé. Alors que l'enveloppe financière des futures Conventions de Massifs 2007-2013 est en hausse, passant de 130 millions à 170 millions d'euros – ce dont nous pouvons nous féliciter – le Massif Central voit ses crédits passer de 60,3 millions d'euros à 44,8 millions d'euros, soit une baisse de 26 %.

Quant aux Alpes, ce Massif voit ses crédits augmenter de plus de 30 millions d'euros. Il est vrai que Monsieur Estrosi, Ministre de l'Aménagement du Territoire, est élu des Alpes-Maritimes. On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.

Pourtant, le Massif Central est le seul massif français à avoir un véritable projet de territoire pour les 20 prochaines années. Il est clair que la droite a quasiment enterré toute politique française d'aménagement du territoire, digne de ce nom. Elle préfère, à un aménagement du territoire solidaire, un aménagement du territoire où règnent la concurrence, la compétitivité entre les territoires. Tant pis pour les plus faibles, seuls surnageront les territoires les plus forts. Mais n'est-ce pas là la conception sociétale de cette droite où les individus les plus faibles n'ont plus le droit de cité ? Aux oubliettes l'héritage gaulliste d'aménagement du territoire dont la Bretagne a été un exemple.

Pourtant, face aux grands enjeux à venir, le développement territorial de la France a plus que jamais besoin de cohésion. Laisser le champ libre à la compétition entre territoires, c'est courir de grands risques, celui de creuser encore plus les inégalités territoriales, avec toutes les frustrations que cela entraîne parmi les populations, aux conséquences politiques incalculables. Et notre collègue Jean Proriol, dans son intervention a pris l'exemple d'Issoire sur les aides que nous pouvons donner aux entreprises, mais que pourrions-nous faire, même si nous mettions beaucoup plus d'argent face à d'autres territoires que sont de grandes Régions comme Rhône-Alpes ou Île-de-France, s'il n'y a pas le rôle de l'État national permettant un véritable aménagement du territoire ?

Oh, bien sûr, le groupe UPA ne va pas manquer de contester ces faits ! Y compris peut-être en manipulant les chiffres. Et notre collègue Hortefeux, n'a-t-il pas comparé les crédits du Contrat de plan réellement engagés à des crédits prévus ou en s'appuyant sur une notion de périmètre constant parfaitement illégitime pour mesurer le désengagement du Gouvernement ?

Ces manipulations qui ne sont pas très respectueuses de nos concitoyens n'y changeront rien. L'État avait décidé d'accorder 426 millions d'euros à l'Auvergne pour la période 2000-2006, il a décidé de n'attribuer que 233 millions d'euros pour la période 2007-2013, en changeant par ailleurs radicalement la nature de cette intervention. Ce sont des faits, rien que des faits, qui vont dramatiquement entraîner des difficultés pour notre collectivité.

À ces coups portés aux finances de notre Région s'ajoute la charge toujours plus lourde des transferts non compensés. La Région est ainsi sommée de faire toujours plus, avec toujours moins de ressources. Il en est de même pour les autres collectivités. Et n'a-t-on pas vu, là aussi, un autre Ministre de ce Gouvernement, avec autant de cynisme, dénoncer l'intervention trop limitée des Départements en matière sociale, en disant aux Départements qu'ils ne font pas assez, alors qu'il n'y a pas eu les transferts nécessaires ?

Sans changement radical de la politique gouvernementale et plus encore européenne, sans abandon d'une conception de la compétitivité qui s'oppose à l'aménagement du territoire et au principe de péréquation, nous nous dirigeons tout droit vers une explosion de la fiscalité locale. La boucle sera donc bouclée et l'impopularité des conséquences d'un libéralisme économique totalement débridé retombera sur le dos des élus régionaux. Nous ne pouvons pas accepter une telle politique qui pénalise les populations et nos territoires et, en ce qui concerne le groupe Communiste nous agissons contre de telles politiques.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette Session sera marquée notamment par une nouvelle étape du débat OGM, avec le débat sur la signature de la Charte de Florence par le Conseil régional. Le positionnement de notre collectivité n'est pas nouveau sur ce sujet qui est un sujet d'actualité et d'importance planétaire tout en ayant une résonance locale non négligeable.

À deux reprises déjà, le Conseil régional s'est exprimé fortement et sans ambiguïté. Il y a eu le vœu adopté en juin 2004 dont je vous rappelle brièvement la teneur : « Le Conseil régional d'Auvergne se déclare opposé à toute culture de plantes génétiquement modifiées en milieu ouvert sur le territoire de la région. Il préconise la poursuite de recherches fondamentales sur les OGM, à partir de cultures exclusivement réalisées sous serre fermée et après avis d'une commission d'experts dans laquelle le Conseil régional d'Auvergne serait partie prenante ».

Puis, il y a eu la motion de septembre 2005 qui décidait l'organisation du débat citoyen et qui, dans l'attente de ses conclusions, précisait que la Région n'attribuerait pas de subventions aux cultures OGM en plein champ.

Alors il s'agira cette fois de se positionner sur l'adhésion à une charte qui a été signée par de nombreuses Régions européennes et qui propose notamment « un système de sanctions apte à attribuer les coûts et la responsabilité des dommages directs et indirects aux opérateurs qui les ont provoqués, ainsi qu'un système approprié de taxation qui garantisse aux Régions la couverture des coûts de la coexistence et/ou la création

d'un fonds pour garantir la couverture des éventuels dommages dont le responsable n'aurait pas été identifié ». Ce point est capital et nous y reviendrons tout à l'heure, parce que le problème de la responsabilité dans le domaine de dégâts collatéraux en matière de diffusion d'OGM est capital.

Nous reviendrons tout à l'heure sur les conséquences possibles de la signature de la Charte de Florence. Les Verts sont bien évidemment favorables à sa ratification, puisque nous l'avons demandée depuis notre arrivée au Conseil régional. Sans rentrer dans le détail de l'argumentation que ma collègue Agnès Mollon développera tout à l'heure, je voulais rappeler ici quelques points capitaux concernant les OGM et qui ont leur place dans un discours de politique générale.

Premièrement, les OGM n'ont pas fait la preuve de leur utilité et c'est quand même le point fondamental. Ils ne sont pas un moyen efficace de lutte contre la faim dans le monde. Celle-ci ne peut être combattue qu'en développant l'agriculture dans les zones intertropicales. Et cela passe à la fois par la maîtrise de l'eau, par la lutte contre la désertification due aux activités humaines, par la formation des paysans afin d'accroître les rendements qui sont aujourd'hui très faibles. Cela passe aussi par la réorientation vers des cultures vivrières plutôt que par des cultures d'exportation. Ailleurs, cela passe par des réformes agraires. Ailleurs malheureusement ce sont les conflits armés, avec leurs conséquences sur les populations civiles, réfugiés, destructions, insécurité des zones rurales qui sont les principaux responsables des famines. Donc, il faut arrêter de dire des bêtises sur le sujet. Les OGM ne sont pas une arme contre la faim dans le monde.

Deuxièmement, les OGM n'ont pas fait, jusqu'ici la preuve de leur innocuité sanitaire à grande échelle et le principe de précaution doit leur être appliqué avant d'en décider la diffusion à grande échelle.

Troisièmement, les OGM n'ont pas fait la preuve qu'ils permettraient à terme la cohabitation avec des cultures les excluant et qu'ils n'atteignaient pas durablement la biodiversité.

Quatrièmement, un autre point capital est celui de la brevetabilité du vivant avec la mise sous tutelle de milliards d'agriculteurs qui devront obligatoirement acheter leurs semences à un nombre réduit de fournisseurs provenant bien évidemment des pays développés.

Cinquièmement, l'activité OGM n'est pas en mesure de s'assurer contre le risque écologique. J'en parlais tout à l'heure et ceci est, comme pour le nucléaire, une aberration. Il serait totalement aberrant que les profits générés soient uniquement privés, alors que le risque, lui, serait supporté collectivement par la société.

Dans un tel contexte, le débat classique sur le soi-disant retard que prendraient les pays refusant les OGM, face à ceux qui choisissent de les développer, paraît totalement mesquin. Est-ce que si mon voisin décide d'aller se baigner dans une eau manifestement trop froide, je dois forcément me jeter à l'eau en même temps que lui, en sachant que j'estime que le risque d'hydrocution est extrêmement important ? Même pour impressionner la galerie, ce ne serait pas bien raisonnable !

Nous reviendrons aussi sur ce débat tout à l'heure, en ce qui concerne un thème un peu différent, mais qui me paraît tout de même intéressant à développer, celui de la désobéissance civile, à l'initiative du groupe UPA, et là nous aurons beaucoup de choses à dire – parce que la désobéissance civile peut avoir une légitimité dans bon nombre de cas. Il faudrait qu'on m'explique quelle est la différence entre le cas de la diffusion des OGM et d'autres cas de conscience qui se posent à la population et où nous devons prendre nos responsabilités.

Je voulais également aborder à notre sujet d'actualité générale un sujet qui nous préoccupe en matière énergétique et qui a été fait par mon collègue communiste, c'est celui de la fusion GDF-SUEZ dans le domaine du gaz. Nous n'y sommes pas favorables car cette mesure vise seulement à privatiser un service de distribution d'une énergie qui est désormais totalement importée. Ce service de distribution donne aujourd'hui satisfaction aux usagers. La privatisation n'apportera rien en matière de diversification énergétique, puisqu'elle ne touche pas un domaine de production d'énergie. Elle nous paraît plus justifiée par une préoccupation d'ordre idéologique, plutôt que par la volonté d'améliorer un service ou d'abaisser son coût pour l'utilisateur.

Nous sommes enfin très attentifs à l'évolution des négociations concernant le futur Contrat de projets 2007-2013. Ce contrat est présenté par l'État comme devant respecter les principes du développement durable. Cela nous réjouit. Bien évidemment, il donne une priorité au ferroviaire. Il était plus que temps ! Mais nous nous méfions des effets d'annonce. L'accélération des liaisons Clermont-Paris par la réalisation de la phase B doit être mise en œuvre avec plus de célérité. Il faut que la capitale puisse être atteinte en 2 heures 45 avant la fin du prochain contrat. Pour cela, le montant de la participation de l'État devra être à la hauteur des ambitions affichées et les crédits effectivement consommés.

Le bilan de l'actuel Contrat de plan en matière ferroviaire est assez calamiteux. À la fin 2005, nous en reparlerons tout à l'heure, ce n'est pas glorieux ! In fine, nous nous attendons à ce qu'au moins 20 % des crédits inscrits ne soient pas consommés à la fin de l'actuel Contrat de plan.

Pour Clermont-Lyon, l'enjeu est tout aussi important, car les échanges avec Rhône-Alpes, notre voisine, sont considérables et l'objectif de descendre sous les 2 heures est atteignable.

Vous connaissez notre attachement à l'amélioration des liaisons interrégionales Clermont-Aurillac, Clermont-Le Puy-en-Velay, Clermont-Montluçon, Le Puy-Saint-Étienne et les sommes en jeu sont modestes pour des gains de temps qui sont très importants, ainsi que pour une meilleure fluidité du trafic. Ces liaisons ne devront pas être encore une fois les laissées-pour-compte du futur Contrat de projets. Elles sont indispensables à la cohérence territoriale de la région et elles ont un potentiel intéressant en termes de trafic, si la qualité de service est au rendez-vous.

Je voudrais terminer sur un sujet très national, sans jeu de mots, celui de la politique migratoire, et pour ce faire, j'ai pensé vous poser à tous une devinette – une fois n'est pas coutume. Je voulais vous livrer une citation d'un homme politique français bien en vue et vous inviter à deviner son identité : « Vous voyez des gens qui dorment sur le trottoir et l'enfant du Tiers-monde qui meurt de faim. Vous voyez des malheureux qui, sur leur

pirogue, affrontent l'océan pour gagner ce qu'ils croient être la Terre promise et qui perdent la vie avant de toucher le rivage et vous n'acceptez pas que le monde qui n'a jamais été aussi riche, laisse autant de pauvres sans perspectives ».

Ces phrases empreintes d'une humanité profonde sont un constat d'une grande lucidité qui peut être partagée par tous les gens de « bonne volonté », comme dirait Jules Romains, mon compatriote. Mais le constat ne suffit pas. Il n'est pas possible de se résigner à déplorer. Il nous faut agir et agir au plus vite, sans quoi la détresse du monde oublié ne pourra faire autrement que de déferler sur les côtes du monde riche et, au vu de la disproportion des masses, elle le submergera. Aucune digue, aucune muraille n'y pourra rien. Il n'y a pas d'alternative, pas d'autre solution, le co-développement solidaire doit être décidé comme la priorité des priorités politiques mondiales. Aider les pauvres à vivre et à travailler dignement sur la terre qui les a vus naître, il n'y a rien de plus urgent. L'égoïsme sur une planète bleue n'a aucun sens, aucun avenir. Cela signifie clairement qu'il est indispensable de remettre en question la nature profonde de nos échanges avec les pays de Sud qui ont été considérés jusqu'ici comme un réservoir de matières premières et de main-d'œuvre en fonction de nos seuls besoins... ou de poubelles, c'est exact.

En clair, le cynisme, l'ultralibéralisme dans les échanges mondiaux, l'égoïsme sont des impasses pour l'avenir commun de l'humanité. Il nous faut construire un monde de co-développement, c'est certain, un co-développement solidaire et bien évidemment durable, c'est-à-dire socialement équitable.

Ah je vais quand même vous donner la réponse à la devinette, vous l'attendez ! L'auteur des lignes précitées n'est pas issu des Verts, ce n'est pas moi et il brigue de hautes fonctions. Je vous donne juste ses initiales, il y en a peut-être qui le connaisse bien ici : NS. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Pommarel. NS fournira peut-être une transition intéressante à Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, comment dans cette Assemblée, ne pas évoquer aujourd'hui la mémoire de ces victimes du terrorisme il y a cinq ans à New York ? Comment ne pas évoquer ces images atroces retransmises dans le monde entier et en direct, d'une violence aveugle, irraisonnée, impensable jusqu'alors ? Comment ne pas saluer la mémoire de ces victimes et dire une fois de plus notre compassion et notre solidarité aux familles si sauvagement agressées ?

Cela doit-il nous empêcher de constater, cinq ans après, que le terrorisme n'a fait que gagner du terrain et de l'audience, n'a fait que mobiliser les fanatiques, voire les kamikazes, parce que la réponse du Président Bush était assise sur le mensonge et la manipulation ?

Cela doit-il nous empêcher de saluer l'immense majorité des Français – Président de la République, élus, citoyens – qui s'est opposée à l'intervention en Irak, mesurant que là n'était pas la solution et la réponse adaptée au terrorisme ?

Comment aujourd'hui ne pas avoir une pensée pour nos soldats français envoyés au Liban dans un territoire qui nous est si cher, envoyés pour maintenir la paix dans un conflit qui malheureusement s'éternise depuis près de 60 ans ?

Cela ne nous empêche pas d'espérer qu'ils ne soient pas eux-mêmes victimes du terrorisme comme le furent les soldats du Drakkar, qu'ils ne soient pas humiliés comme l'ont été les soldats français en Bosnie, faute d'un ordre de mission suffisamment clair et courageux de l'ONU et dénué de toute ambiguïté.

Mes chers collègues, notre Session de rentrée engage notre Région sur des sujets aussi importants que le devenir de l'aéroport régional, que le transfert de l'AFPA, que l'inégalité d'accès à l'ADSL en Auvergne, mais aussi sur l'analyse des résultats des grands équipements dont nous avons la charge.

Session de choix budgétaire, Session de prospective, Session de réflexion sur le Contrat de Plan 2000-2007 qui à un an de son terme doit nous interpeller sur ce que pourrait être le Contrat de projets à venir. N'oublions pas en effet, que si le Conseil Régional a aujourd'hui un taux de réalisation de 116 %, l'État n'en est qu'à un taux de réalisation de 64 %. Je ne voudrais, certes pas, faire le procès de l'État, ce n'est pas le lieu et cela serait peut-être trop facile. J'aimerais même, si je dois l'avouer, me réjouir d'une certaine reprise de la croissance, d'un taux de chômage à la baisse. Encore faudrait-il que les Français partagent cette embellie, tout simplement même qu'ils y croient.

Oui la croissance serait plus forte et moins fragile si la consommation intérieure avait repris d'une façon notable. Mais pour cela encore aurait-il fallu que la redistribution s'opère en faveur du plus grand nombre et qu'elle ne soit pas réservée aux plus forts revenus qui bénéficient de tant d'avantages fiscaux et de tant d'aides de l'État.

Oui on ne peut que se réjouir de la baisse du chômage. Encore faut-il rappeler que celui-ci est passé de 1997 à 2002, de 12,6 % à 9,2 % de la population active, qu'il a fallu créer entre 1997 et 2002, 2 millions d'emplois nouveaux pour faire baisser le chômage de 900.000. Alors que, de 2002 à aujourd'hui, le chômage a certes baissé, mais en créant un peu plus de 100.000 emplois.

Nous le savons tous, la courbe démographique de notre pays favorise, mécaniquement, une baisse du chômage. Nous le savons d'autant mieux que les départs en retraite sont et seront dans les prochaines années, massifs, au point de susciter quelques inquiétudes dans tous les rangs sur le renouvellement des générations dans certaines professions et d'avoir provoqué, de la part du Gouvernement, une réforme des retraites qui appauvrit les plus pauvres et accentue les inégalités.

Mais nous savons aussi qu'aujourd'hui 78 % des embauches se font en CDD. Nous savons aussi que l'on comptabilise dans les nouveaux emplois, les emplois aidés du plan Borloo mis en place par la majorité actuelle, alors qu'elle s'était empressée, pour des raisons idéologiques, de supprimer en 2002 toute forme d'emplois aidés.

La réalité de notre pays, c'est que malheureusement, la seule progression qui fait l'unanimité, c'est celle de la précarité. Précarité qui accable les plus faibles, précarité qui inquiète les salariés, précarité qui menace la majorité des Français qui demain peuvent perdre leur statut, leur emploi et se retrouver dans la plus grande fragilité.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement engage la privatisation de Gaz de France pour mieux favoriser la fusion-absorption par une compagnie privée. La grande braderie des biens publics se poursuit et nous ne pouvons qu'être inquiets quant à l'indépendance énergétique de notre pays, quant au dérapage des prix, faute de prix garantis, quant à la péréquation nationale des prix de l'énergie qui garantissait l'égalité territoriale en la matière – et la région Auvergne sait ce qu'elle risque de perdre.

Oui nous sommes inquiets, car si les actionnaires privés peuvent se réjouir d'une aubaine financière dans cette opération, la plupart des Français ont conscience que l'énergie n'est pas un bien marchand comme les autres, que les intérêts vitaux de notre pays sont menacés et que cette privatisation-fusion engage la souveraineté et l'indépendance de la nation.

Les partis politiques de l'opposition nationale refusent cette privatisation-fusion mais aussi l'UDF et nombre de Parlementaires de l'UMP, tels Messieurs Paillé, Couanau, Dupont-Aignan, Myard, Diefenbacher et tant d'autres qui expriment clairement leur inquiétude, voire leur opposition. Comment croire que cette opération serait faite pour sauvegarder une entreprise française et la protéger au nom du patriotisme économique cher à Monsieur de Villepin, alors que demain le groupe GDF-SUEZ sera opérable à tout moment.

Comment d'ailleurs croire ceux qui, il y a moins d'un an devant la représentation parlementaire, s'engageaient à ce que l'État garde au minimum 70 % des actions de Gaz de France ?

Pour nous, la seule solution dans le cadre de la mondialisation et du libéralisme sauvage réside dans la construction d'un pôle public de l'énergie regroupant EDF et GDF. Cela permettrait non seulement de garantir l'approvisionnement, la distribution, la maîtrise par l'État des tarifs, mais aussi une réelle équité pour l'ensemble des usagers de notre pays.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons nous prononcer sur la proposition qui nous est faite de convention tripartite État-Région-AFPA. Nous n'avons certes pas choisi le transfert des actions de formations mises en œuvre par l'AFPA. C'est la loi du 13 août 2004 qui nous l'impose et nous avons jusqu'au 31 août 2008 pour nous mettre en conformité avec la loi.

Vous avez choisi, Monsieur le Président, d'anticiper pour que ce transfert se traduise par l'émergence d'un véritable service public régional de formation et je me réjouis que tous les partenaires se félicitent de cette anticipation et de la concertation que vous avez menées.

Nous allons nous prononcer sur la création d'un Syndicat mixte de l'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne. Nous n'avons certes pas choisi ce transfert aux collectivités territoriales, c'est l'article 28 de la loi du 13 août 2004 qui nous l'impose. Mais vous avez

su associer à la Région Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme et Clermont Communauté, dans un syndicat mixte, qui sera désormais la meilleure garantie pour défendre notre plate-forme aérienne régionale.

Au-delà de ce que l'État nous a transféré et que nous devons assumer, quelles qu'en soient les conséquences financières, pourquoi ne pas se féliciter de la politique que mène la Région en matière d'accès aux Technologies de l'information et de la communication et, en particulier, d'accès à l'Internet haut débit en tous points de notre territoire ? Oui, 208 communes de notre région sont encore privées de ces progrès technologiques et j'espère que c'est à l'unanimité que nous engagerons les 31 millions d'euros qui sont nécessaires pour sortir ces communes de l'isolement et lutter contre l'inégalité territoriale qui les frappe.

De la même façon, après la participation de la Région à l'achat des livres scolaires pour les lycéens, à l'achat du premier équipement d'entrée en lycée professionnel, voilà maintenant deux mesures pour soutenir et développer des programmes à visée internationale. D'abord les bourses de mobilité pour financer les stages des lycéens à l'étranger, ensuite la création de la Maison internationale interuniversitaire pour accueillir des étudiants et des chercheurs étrangers.

Au moment où certains esprits chagrins voudraient dénoncer le pseudo désengagement de la Région vis-à-vis des communes, pourquoi ne pas souligner que nous allons bientôt assister à la signature du 84^{ème} Contrat de territoire et se réjouir de l'explosion des crédits en faveur des collectivités ?

De même, pourquoi ne pas nous réjouir de l'excellent bilan de l'exploitation de la Grande Halle d'Auvergne avec ses 221 jours d'occupation en 2005 et souligner les résultats encourageants du Zénith avec 68 jours d'occupation et un bilan équilibré, sans oublier que ces deux structures, elles, paient régulièrement leur redevance.

Malheureusement, le bilan d'exploitation de Vulcania n'est pas aussi flatteur et nous avons choisi de refuser les polémiques stériles et de nous approprier, tous ensemble, cet outil de promotion de la région Auvergne en le rendant plus attractif et plus ludique. Je dis bien « polémique stérile » et je ne peux m'empêcher de dire à mon collègue Jean Proriot que la polémique qu'il a lancée avec le Maire d'Issoire me semble déplacée. Faut-il rappeler que le Maire d'Issoire a été le champion toutes catégories pour l'obtention des aides de la Région dans le cadre de délocalisation d'entreprises qui quittaient Clermont, Sauxillanges, Billom pour venir s'installer à Issoire ? Ce qui est totalement immoral. Faut-il rappeler les sommes faramineuses que la Région, sous ses différentes gestions de droite ou de gauche, a versé à l'entreprise « Voxan » qui, non seulement n'en est pas toujours reconnaissante, mais en demande encore ?

Faut-il tenir compte de cette lettre d'un chef d'entreprise de l'aéronautique qui en demande encore plus sous peine de partir, alors que j'ai en ma possession – et je vous la transmettrai, Monsieur le Président – une lettre de ce même chef d'entreprise qui remercie la Région pour les aides qu'elle a apportées sur une autre de ses entreprises ? Je connais ce chef d'entreprise, un grand chef d'entreprise, de grande qualité et je crains, malheureusement, qu'on ne lui ait fait dire ce qu'il n'a jamais prononcé. Oui, vous l'avez dit, Monsieur Proriot, le Maire d'Issoire est un élu reconnu, il est reconnu et tellement reconnu qu'il a été systématiquement battu aux législatives, battu au Conseil général,

battu dans sa Commune au point qu'il s'est senti humilié et s'est retiré entre les deux tours. Alors, parce que je sais que vous savez tous ce que je viens de dire, et parce que je ne veux pas accabler celui que vous avez cité, je considère que vous n'avez pas voulu une polémique stérile, mais que vous avez choisi plutôt une provocation à mon égard, et je ne vous en veux pas.

Nous avons, je l'ai dit, fait le choix du refus de la polémique, et puisque nous avons fait le choix d'assumer nos responsabilités, nous nous devons d'assumer les conséquences financières, sans arrière-pensée, et dans l'espoir de faire de Vulcania, ce produit d'appel, l'emblème, le logo qui identifie l'Auvergne et au-delà le Massif Central. Ce choix volontariste et courageux ne doit pas nous empêcher de réfléchir sur la prudence que nous devons avoir désormais quant aux investissements que nous pourrions avoir à faire en matière de grands équipements.

J'ai attiré votre attention, ici même, lors de la dernière Session, sur ces équipements surdimensionnés, à la fréquentation bien inférieure aux prévisions et dont les bilans d'exploitation sont catastrophiques : le Manoir de Veygoux où l'on attendait 50.000 visiteurs en 2005 et qui n'en a eu que 10.000, la Tour de l'Horloge à Issoire qui présentait quant à elle un déficit voisin de 90 %, le Scénoparc « lo » dont les premiers résultats d'exploitation ne sont pas des plus encourageants. J'ai pris des exemples à gauche et à droite, chez tout le monde. Tous ces équipements, rappelons-le, ont bénéficié d'aides régionales importantes.

Vous avez, Monsieur le Président, rappelé dans un entretien au journal « La Montagne » le 19 août et, je vous cite, que « Ce ne sont pas des structures de ce type dont l'Auvergne a besoin mais avant tout d'un hébergement de qualité ».

Vous avez même dit que tous ces équipements que l'on a multiplié sur le territoire régional sont déficitaires, précisant, et je vous cite encore : « que les attentes de la clientèle ont changé, que l'évolution du pouvoir d'achat ne permet plus raisonnablement à une famille d'engager une dépense importante pour visiter ce type d'équipement et que, au final, les contribuables ne peuvent systématiquement compenser indéfiniment les déficits de fonctionnement de ces structures ».

Oui, Monsieur le Président, vous avez raison de dire votre prudence sur le projet Rhinopolis dans l'Allier et nous nous devons désormais, d'analyser avec la plus grande rigueur les projets qui nous seront soumis, projets de prestige quelquefois, projets imaginés comme indispensables au rayonnement régional.

Oui, mes chers collègues, je sais qu'il en existe et je sais qu'ils nous seront proposés demain, alors que nous savons, qu'au lieu de participer à l'essor du développement touristique de la région, ils ne seront qu'une charge supplémentaire pour le contribuable auvergnat, qui n'a pas vocation à payer les loisirs et les vacances des autres.

Oui, Monsieur le Président, sachons assumer nos responsabilités dans la gestion de ce qui existe, mais sachons tenir compte de l'expérience et désormais refuser de nous engager dans des projets incompatibles avec les exigences de rigueur financière que nous impose la gestion régionale.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ordre du jour de notre Session, comme je le disais tout à l'heure, nous interpelle sur des éléments forts du désenclavement de notre région, mais aussi sur des choix fondamentaux pour les générations à venir, puisque ces dossiers permettront plus d'égalité territoriale pour la population et plus d'égalité citoyenne pour les lycéens et étudiants. De telles propositions, j'en suis sûr, conduiront à un débat de haute tenue et je souhaite que les Auvergnats se retrouvent dans les décisions que nous aurons à prendre. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Bacquet, merci à tous les orateurs. Une simple réponse à une question qui a été posée hier en Commission permanente par Monsieur Proriot et évoquée à nouveau en filigrane, ce matin, concernant la mise en application du SRDE et les retards que nous aurions apportés au financement de certains dossiers, notamment sur les aides au commerce et sur les aides à l'artisanat. J'ai remis, comme je m'y étais engagé hier, le bilan à chacun des Présidents de groupe et je tiens à réaffirmer ici qu'il n'y a aucun dossier en attente aujourd'hui, il n'y a pas de retard. Nous allons passer 19 nouveaux dossiers, le 9 octobre prochain, en ce qui concerne les aides au commerce. Pour les aides à l'artisanat, 25 dossiers sont en cours d'instruction à la Chambre régionale de métiers et il n'y a pas de file d'attente. Le SRDE, dans ses nouvelles dispositions, n'a pas, contrairement à ce qui pouvait être indiqué, entraîné de pénalisation pour les entreprises. C'était une simple précision et j'ai tenu mes engagements d'information.

Ceci étant, je vous invite, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, à prendre le premier rapport de la Commission N° 1. Il s'agit d'un rapport sans vote d'ailleurs, qui concerne le Contrat de plan État-Région pour la période 2000-2006 et si vous le voulez bien, je donne la parole à Monsieur Hortefeux sans plus attendre.

RAPPORT DE LA PREMIÈRE COMMISSION

présidée par M. Jean MALLOT

BILAN ANNUEL D'EXÉCUTION DU CONTRAT ÉTAT-RÉGION D'AUVERGNE

ANNÉE 2005

M. HORTEFEUX : Monsieur le Président, chers collègues, ce bilan d'exécution 2005 du Contrat de plan État-Région appelle quelques réflexions, notamment, Monsieur le Président Souchon, parce que vous en avez fait une présentation un peu rapide, ce qui explique qu'elle ait été sans doute un peu trop en noir et blanc.

Je rappelle que suite au remaquettage de décembre 2003, ce Contrat de plan État-Région s'établit pour un montant de 704,68 millions d'euros, répartis à 60 % pour l'État et 40 % pour la Région. Au 31 décembre 2005, je crois que vous l'avez dit d'ailleurs, son

taux d'exécution s'élevait globalement à près de 80 % des crédits délégués. J'insiste sur un point, c'est que la part de l'État se montait à 69 %, cela représentait 293 millions de crédits délégués dont 276 engagés et 173 mandatés.

C'est vrai qu'il y a une différence – et vous avez raison de le souligner –, mais il faut réfléchir un peu plus loin, au-delà du constat. S'il y a une différence entre les taux d'exécution de l'État et de la Région, cela ne signifie pas que c'est l'apanage de la vertu pour l'un et du vice pour l'autre. C'est simplement parce que la Région peut rebasculer ses crédits inutilisés d'une opération sur l'autre, ce que l'État, comme vous le savez – vous qui avez exercé des responsabilités ministérielles –, ne peut pas faire précisément d'un ministère à l'autre. Mais je reconnais bien volontiers ce que ce bilan en terme d'exécution a d'insatisfaisant.

Je dirais même d'ailleurs qu'il nous enseigne en réalité tout ce qu'il ne faut plus faire en matière de programmation dans des procédures contractuelles. Je voudrais ainsi noter que le taux d'engagement des crédits délégués atteint 94 % en 2005, ce qui démontre une très bonne utilisation par le Préfet de Région des crédits mis à sa disposition. À titre de comparaison et pour nous ramener à un peu de modestie, le taux d'engagement de la Région n'est que de 68 %, traduisant une sous-utilisation des crédits régionaux.

Cela signifie très concrètement d'ailleurs qu'il y a 150 millions d'euros d'autorisations de programme qui n'ont pas, au 31 décembre dernier, été transformés en crédits de paiement par la Région.

Pour 2006, dernière année du CPER, 60 millions sont inscrits aux budgets dont dispose le Préfet de Région, qui s'ajouteront donc aux 294 millions déjà délégués et au total, les crédits délégués par l'État s'élèveront à 354 millions d'euros sur l'ensemble de la période couverte. Cela signifie très simplement que ce montant représentera 83 % des crédits inscrits initialement et cela signifie donc consécutivement que l'Auvergne dépassera ainsi l'objectif national de réalisation des contrats fixé à 81 %. Je vous rappelle que le taux des crédits délégués pour l'ensemble des CPER 1994-1998 était de près de 80 %.

Cela pose la question de la raison pour laquelle, à chaque génération, quelle que soit la bonne volonté – mettons cela avec des formules sympathiques pour les uns et les autres – des majorités qui se sont succédées, la réalisation des contrats de plan plafonne aux alentours de 80 %. Je crois qu'il y a une ou des raisons, en tout cas à mon avis la principale, c'est que trop souvent il s'agissait d'exercices factices : on inscrivait des projets qui n'étaient pas toujours prêts ou finalisés, sur la base d'estimations globalement incertaines et les Gouvernements successifs acceptaient de s'engager sur des montants qui étaient des montants d'autant plus importants qu'ils savaient que les projets ne seraient pas tous réalisés ! C'est donc avec cette mauvaise habitude – et je le dis très clairement – que le Gouvernement actuel a voulu rompre.

La logique nouvelle, ambitieuse a donc été de faire des contrats sincères en reconduisant le montant des sommes effectivement engagées dans les précédents contrats de plan.

L'enveloppe allouée à l'Auvergne est donc de 233,5 millions d'euros, là où dans le précédent Contrat de plan État-Région, à périmètre constant – vous l'avez d'ailleurs dit – nous étions à 170,4 millions d'euros.

Cela signifie quoi ? Cela signifie très simplement que nous avons bien une augmentation de 37 %. Il suffit de faire le calcul, ce n'est pas très compliqué, même à la main vous arriverez à le faire ! C'est donc la 2^{ème} plus forte augmentation, après la Région Poitou-Charentes. Cela fait une deuxième allusion – qui montre la très grande cohésion entre le Président Jean Proriol et moi-même – à cette Région qui vous est certainement aussi chère.

Alors ainsi, la dotation de l'Auvergne représente 176 euros par habitant contre une moyenne nationale qui est de 158 euros par habitant – et là je vous vois sourire Président Souchon, mais j'imagine que c'est un sourire de bonheur. Ce qui fait de l'Auvergne la 4^{ème} région métropolitaine la mieux dotée et je vous mets au défi de me démontrer l'inverse.

Pour être exact, vous avez oublié de le dire, mais enfin je le complète, c'est normal, il faut aussi ajouter les financements de l'ANRU sur la politique du renouvellement urbain : là aussi, la convention pour l'Auvergne est une des plus ambitieuses – vous l'avez d'ailleurs dit très honnêtement lors d'une réunion à Clermont-Ferrand –, puisque cela atteint 150 millions d'euros pour l'ensemble de la région.

Alors, j'entends dire, et notamment par vous, que les crédits de la Convention interrégionale de Massif, qui s'élèvent à 44 millions d'euros seraient insuffisants. D'ailleurs je tiens à vous en rendre acte. Vous l'avez évoqué lors de la mise en place à Sallanches, et vous l'avez évoqué très clairement, mais sans agressivité, donc je vous répondrai exactement sur le même ton, parce que c'est vrai qu'il y a des démarches qui doivent être engagées en commun. Mais je voudrais relativiser cette remarque par une observation.

D'abord, tout ceci correspond très exactement à la demande du Préfet de Massif. C'était une demande qu'il jugeait raisonnable compte tenu de ce qui avait été dépensé – la raison, c'est la comparaison – sur la précédente génération. Si je rentre dans votre raisonnement sur le fait que nous sommes mal servis, admettons que je rentre dans le raisonnement que vous avez développé, ce n'est pas en réalité parce que nous avons été punis et ce n'est pas parce qu'on aurait piqué une partie de ce qui devrait être dans notre assiette, c'est simplement parce que nous n'avons pas été assez gourmands. C'est cela, la raison.

Alors, il y a une deuxième observation, d'ailleurs, sur laquelle je passerai assez vite, c'est que les crédits du Contrat de Massif doivent être considérés avec pragmatisme puisqu'ils sont gérés avec une souplesse particulière. Ce qui signifie tout simplement qu'en terme de gestion, ils peuvent facilement être basculés d'une opération sur une autre pour en assurer une bonne consommation. Donc, c'est beaucoup plus souple.

En tout état de cause, et je le dis très clairement, sauf à ce que vous m'apportiez la preuve du contraire, nous ne sommes pas dans une situation où une insuffisance de crédits pourrait pénaliser le démarrage de tel ou tel projet. En clair, qu'il s'agisse du Contrat de projets ou de la Convention de Massif, je propose que nous ne soyons pas dans une logique de revendications un peu trop abstraites, mais que nous nous

mobilisations sur tel ou tel dossier dont l'inscription nous paraît importante pour le développement de notre région.

Ce que je voudrais vous dire en conclusion, c'est pour évoquer l'attitude particulièrement constructive du groupe Union Pour l'Auvergne. C'est l'engagement que nous prenons – nous ne souhaitons pas être démagogiques, nous ne souhaitons pas de polémiques, nous ne souhaitons pas qu'il y ait des formules un peu creuses ou des jugements un peu hâtifs – de participer à cet effort. Et vous avez évoqué une réunion, qui, je l'espère comme vous, aboutira à la concrétisation de certaines demandes et donc de ces efforts. Tout simplement, le groupe Union Pour l'Auvergne agit ainsi parce qu'il entend précisément agir au seul service de la région et de ses habitants. Je vous remercie.

Applaudissements dans les rangs du groupe Union Pour l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Hortefeux. La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Monsieur le Président, mes chers collègues, je croyais entendre le Ministre délégué aux Collectivités Territoriales et peut-être à l'Aménagement du Territoire – je ne me rappelle plus exactement l'appellation –, j'ai entendu, durant dix minutes, ce que j'appellerai le Ministre de l'épicerie qui a essayé de nous apporter une explication technique pour tenter d'expliquer des choix qui sont des choix politiques. À écouter son analyse, je considère que nous sommes en plein délire. Au rythme actuel, plus de 104 millions d'euros manqueront à l'appel, fin 2006. À l'inverse, la Région a déjà largement dépassé ses engagements contractuels avec un taux de consommation de plus de 135 %. En fait, la Région comble les trous laissés par un État, un Gouvernement qui ne respecte pas ses engagements contractuels.

Je vais prendre deux exemples :

- L'ouverture sur l'Auvergne, objectif 3 : 43 millions d'euros inscrits au Contrat de plan État-Région. Actuellement 14 millions d'engagés, au rythme actuel il en manquera 27 et l'État aura respecté ses engagements de 38 %, alors que l'ouverture de l'Auvergne, ce n'est pas rien, y compris d'ailleurs pour le CESR – j'y reviendrai tout à l'heure – qui en a dit quelques mots assez savoureux d'ailleurs.

- Deuxième exemple, c'est l'objectif 1 : développement et dynamique économique et de l'emploi. L'État a engagé 67 millions d'euros sur 93 inscrits. Il en manquera 14 pour le développement de l'emploi en Auvergne.

Alors, la conclusion, ce n'est pas une explication de vases communicants, une explication technique, à laquelle personne ne comprend rien. Il faut être simple. L'État ne peut pas en même temps aujourd'hui continuer les cadeaux fiscaux aux plus favorisés et aux détenteurs de fortune, refuser de soustraire les moyens là où ils s'accumulent, à la Bourse notamment et dans la poche d'une minorité, et participer en même temps à l'aménagement du territoire aux côtés des Régions.

Il y a donc bien un choix politique qu'il faudrait faire courageusement et que le Gouvernement se refuse à faire. C'est la même logique d'ailleurs qui préside à la rédaction des contrats de projets pour lesquels l'État veut faire participer les Régions sur

la base de ses projets, inscrits dans un caractère de compétitivité qui va mettre en compétition les territoires au détriment des territoires les plus défavorisés. Alors que l'esprit précédent dans les contrats de plan étaient justement que l'État mette « la main à la pâte » et participe à des projets définis selon leurs besoins par les Régions. Alors vous voyez que nous, simples Conseillers régionaux, nous n'avons pas l'ambition de changer le monde, contrairement à ce qu'expliquait notre collègue Jean Proriol, je lui laisse cette ambition – il a un pouvoir de parlementaire qui est bien plus important pour cela, mais malheureusement je doute de sa volonté de contribuer à ce changement.

Je vais terminer par deux exemples qui ne sont pas des analyses personnelles ou celles du groupe Communiste. C'est simplement l'avis du CESR dont nous avons eu quelques mots hier dans la presse. Je vais prendre l'objectif 2. Quel est le commentaire ?

À l'article 23, modernisation des CFA : « l'État marque à nouveau un retard sérieux dans l'engagement des crédits, au détriment des investissements nécessaires dans les CFA, les centres de formation professionnelle et l'AFPA. Le Conseil régional a dépassé l'objectif fixé. Le CESR demande à l'État un effort budgétaire important pour compenser les retards enregistrés ».

Deuxième exemple, et ce sera le dernier : ouverture sur l'Auvergne – je le citais tout à l'heure et là c'est assez savoureux –, le CESR, dans l'article 35, équipements ferroviaires, « prend acte de l'effort significatif que la Région poursuit en matière de renouvellement du matériel » et il conclut : « cependant, il s'inquiète du désengagement de l'État et souhaite que ce dernier se concentre davantage sur les infrastructures ferroviaires ». De plus, il souligne à nouveau « l'incohérence consistant à faire circuler un matériel moderne sur des infrastructures obsolètes » et enfin le CESR s'interroge sur « la capacité financière de la Région à résoudre seule ces problèmes ». Effectivement, il y a vraiment matière à s'interroger puisqu'en conclusion, le CESR dit : « au terme de ces six années de Contrat de plan État-Région, le CESR constate que les objectifs initialement fixés ne pourront pas être atteints en raison notamment de la décision unilatérale de l'État de plafonner l'exécution du contrat à 80 % des sommes inscrites et il le regrette. Ceci, pour conforter l'analyse que je fais et qui n'est pas une analyse isolée, contrairement à ce qu'on veut nous faire croire !

Applaudissements dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Qui demande la parole ? Bien, très rapidement deux ou trois éléments parce que je pense que les batailles de chiffres passent totalement au-dessus de l'opinion publique. Je dirais simplement à notre collègue Hortefeux que je le prie, je le supplie de ne plus utiliser les dotations par habitant lorsqu'il s'agit d'aménagement du territoire, parce que, à ce train-là, évidemment la Lozère est forcément en tête, avec 69.000 habitants, les dotations par habitant sont forcément importantes et, en Auvergne, le Cantal est champion toutes catégories. La réalité, c'est autre chose.

En matière d'aménagement du territoire, la politique régionale, notre position de principe est de toujours donner plus à ceux qui ont le moins. Donc, en dotation par habitant, si on se réfère à cela, encore une fois, cela n'a pas de pertinence dans ce domaine. Si je prends les Contrats « Auvergne + », c'est 14 euros par habitant à Clermont-Ferrand et 194 euros par habitant dans la plus petite Communauté de communes. C'est le langage que j'aimerais entendre à l'avenir.

Mais, je pense que nous pourrons, à l'avenir, progresser dans ce domaine.

Dans son intervention, Monsieur Hortefeux n'a pas évoqué le volet territorial du prochain Contrat de projets. Par-delà l'approche purement bancaire : plus, moins, etc. – on ne va pas encore une fois rentrer dans cette bataille –, c'est un problème politique tout à fait fondamental. Y a-t-il une volonté réelle du Gouvernement dans cette génération de contrats de projets, de favoriser une politique de développement et d'aménagement du territoire équilibrée ? Je ne le crois pas. Tant qu'il n'y aura que quatre lignes indicatives de bonnes intentions dans le mandat de négociation du Préfet de Région, je ne le croirai pas.

Puisque vous avez voulu être constructifs et que nous le serons aussi, je souhaite sincèrement que, dans les jours qui viennent, le Gouvernement puisse préciser directement ou par l'intermédiaire du Préfet de Région, ce qu'il entend mettre dans le volet territorial. Soyez conscients que c'est aujourd'hui un élément de discorde, fort, entre l'approche régionale et l'approche de l'État, parce que l'approche régionale est dictée par le message que nous avons entendu – je l'ai dit tout à l'heure – dans les Assises territoriales du développement.

Cette Région, comme toutes les Régions, a envie que l'ensemble de ses territoires se développent et nous ne pouvons pas les développer de façon uniforme. La métropole régionale a des besoins spécifiques, l'espace rural a des besoins spécifiques, nos villes moyennes ont des besoins qui sont également très spécifiques et l'aménagement du territoire, bien pensé, est un dispositif qui permet à chacune et à chacun d'avoir les moyens d'aller à l'essentiel, c'est-à-dire vraiment de développer ses atouts ou éventuellement de combler quelques faiblesses.

Voilà les éléments de remarque que je voulais faire et puisque, encore une fois, le ton a été modéré et constructif, Monsieur Hortefeux, je rappellerai que – si je me penche sur un passé récent – le groupe UPA n'a pas voté le mandat de négociation lors de la dernière Session. Donc, j'espère que, dans le cadre de cet esprit positif, il voudra bien voter, même si je ne le connais pas encore, le projet de mandat de négociation qu'on nous proposera. Il y a des points d'accord forts avec l'État, je les ai déjà soulevés, il y a des points de désaccord, je viens de rappeler lesquels et le plus important sera sur le volet territorial. Nous proposerons de mettre des moyens financiers significatifs, très significatifs sur ce volet territorial. Il faudra que l'État l'accompagne. En attendant, nous nous verrons, je l'espère, très prochainement et toute avancée en terme financier sera saluée dès lors que nous partons de très bas, de trop bas, à notre sens.

Je vous propose que nous en restions là pour l'instant. Il n'y a pas à voter sur ce point.

Il est donné acte du Bilan annuel d'exécution du Contrat État-Région d'Auvergne Année 2005.

Monsieur Magner, ne vous impatientez pas, nous arrivons à la Quatrième Commission, tout de suite.

Je vous propose, pour satisfaire Monsieur Magner qui, non pas pour des raisons personnelles, mais pour des raisons qui tiennent à son mandat, sera absent cet après-midi, d'aborder les rapports de la Quatrième Commission, page 125. Alors, Monsieur Magner, allez-y sur l'approbation d'un dossier majeur, les statuts du syndicat mixte de l'aéroport de Clermont-Ferrand/Auvergne.

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION

présidée par M. Yves GUEYDON

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE
DE L'AÉROPORT DE CLERMONT-FERRAND/AUVERGNE

Rapport n° 10 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens d'abord à vous remercier d'avoir bien voulu inverser l'ordre des rapports qui est justifié par mon absence cet après-midi pour aller à Thiers, pour la reprise éventuelle de l'entreprise DAPTA avec une réunion fixée par le sous-Préfet à 14 heures 30. Et avant de présenter ce rapport qui est soumis au vote de l'Assemblée, je voudrais, en quelques mots, vous faire part de quelques informations, vous livrer quelques réflexions et faire des propositions.

D'abord je voudrais rappeler que, ni le Conseil régional, ni aucune autre collectivité n'a revendiqué la propriété de l'aéroport et que ce transfert, comme on nous le rappelait tout à l'heure, est une conséquence de la décentralisation voulue par le Gouvernement de Monsieur Raffarin et inscrite dans la loi du 13 août 2004.

L'application de cette disposition de loi entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2007 et je crois qu'il faut se féliciter que trois collectivités majeures : le Conseil régional, Clermont Communauté et le Conseil général du Puy-de-Dôme aient accepté de prendre ensemble la possession de cette plate-forme aéroportuaire en s'en donnant les moyens par la constitution du syndicat mixte dont vous avez accepté le principe le 15 mai en Session et dont je vais vous présenter tout à l'heure le projet de statuts.

Je rappelle rapidement que, dans un passé récent, ces trois collectivités, aux côtés de l'État et de la Chambre de commerce, ont cofinancé la modernisation des équipements aéroportuaires, le rendant en capacité d'accueillir environ 2 millions de passagers par an dans de bonnes conditions. Grâce à ces équipements et grâce à la bonne fréquentation des vols d'« Air France » vers Paris, ainsi que les nombreuses destinations proposées par

« Regional Airlines » – 30 au départ et 4 rendez-vous quotidiens à l'aéroport – on est passé de 300.000 passagers par an en 1993 à 1,1 million de passagers en 2002, ce qui était considérable comme évolution.

Suite à la reprise de « Regional Airlines » par « Air France », nous avons vu s'opérer une réduction des dessertes et le hub clermontois est passé de 800.000 passagers par an en 2002 à 300.000 seulement en 2005 pour seulement 16 destinations désormais dont 4 européennes, les 8 relations quotidiennes avec Paris – 5 pour Orly et 3 pour Roissy – comptant pour environ 300.000 passagers par an aujourd'hui.

En tant qu'équipement dédié au transport, c'est donc un outil en considérable réduction de résultat que l'État nous offre et nous pourrions être fondés à nous plaindre de ce nouveau désengagement qui transfère, une fois de plus, une situation déficitaire aux collectivités. Il faudra d'ailleurs très rapidement nous défendre pour que les avances remboursables, qui sont dues à l'exploitant, la Chambre de commerce, soient bien apurées par l'actuel propriétaire, c'est-à-dire l'État et non par le nouveau qui n'a rien demandé !

Mais l'aéroport et sa plate-forme aéroportuaire, c'est aussi un formidable outil structurant de notre politique d'aménagement du territoire et de développement économique. C'est une porte de sortie sur le monde et une porte d'entrée sur l'Auvergne. Ce sont aussi de nombreuses activités commerciales et de services : hôtels, restaurants, brasseries, bar, tabac, presse, boutiques de produits régionaux, salles de réception, agences de voyages, comptoir « Air France », loueurs de voiture, taxis, navettes bus avec le centre-ville et bientôt une gare SNCF à proximité avec la gare d'Aulnat que nous allons recréer dans les années qui viennent.

C'est aussi un site de plus de 360 hectares où viennent quotidiennement 2.500 personnes dont 2.000 ont des activités liées aux différentes industries aéronautiques installées autour de la piste. Une zone d'activités industrielles aéronautiques remarquables, avec des entreprises stratégiques et performantes comme l'AIA, SECMA, NSE, « Auvergne Aéronautique » et « Régional Maintenance ». C'est enfin le Pôle d'excellence aéronautique développé par le projet « Airset-Oasis », cité tout à l'heure – auquel a beaucoup travaillé notre collègue Jacques Mizoule, dont je tiens à saluer l'opiniâtreté et la pugnacité à faire développer ce pôle aéronautique à Clermont-Ferrand – qui permettra à l'Auvergne d'être à la pointe de la maintenance de l'aviation d'affaires dans le monde.

L'aéroport injecte près de 630 millions d'euros dans l'économie régionale, soit 2,3 % du PIB auvergnat. Il génère 14.000 emplois, soit 2,75 % de l'effectif total des employés en région. C'est donc un outil précieux qu'il faut sauvegarder et développer tout en recherchant l'équilibre financier de son exploitation.

Demain, bientôt, à partir du 1^{er} janvier 2007, il nous faudra :

- Négocier avec « Air France » pour le maintien et le développement de son activité, notamment pour le hub.
- Favoriser l'extension de l'atelier de « Régional Maintenance » qui a un projet pour pouvoir, à Clermont-Ferrand plutôt qu'ailleurs, avoir la maintenance de ses avions et notamment les « Embraer ».

- Rechercher, autant que faire se peut, des complémentarités avec Saint-Exupéry, « le grand frère » lyonnais qui devient le troisième aéroport de France avec le développement de son activité internationale.
- Attirer de nouvelles compagnies sur la plate-forme.
- Examiner les propositions sérieuses des compagnies low-cost – je dis bien les propositions sérieuses.
- Développer les vols saisonniers, les vols charters.
- Séduire de nouvelles clientèles.
- Intéresser de nouvelles entreprises à notre pôle aéronautique.

Ce sera donc le défi que devra relever le syndicat mixte que nous constituons aujourd'hui et dont je vais vous présenter maintenant le rapport soumis à votre vote. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la Quatrième Commission. Je voudrais simplement préciser pour qu'il n'y ait pas d'erreur, qu'il y a deux versions des statuts qui sont dans ce rapport, l'une qui commence à la page 127 et qui se termine à la page 135 qui n'est plus valable ni d'actualité. C'était une version ancienne et la bonne version est celle qui commence à la page 136 et se termine à la page 144.

Donc, ce rapport n° 10, page 125, propose de fixer les compétences du syndicat mixte qui sera la nouvelle autorité aéroportuaire, avec les éléments qui sont définis. Il propose aussi de donner la représentation suivante aux trois collectivités que j'ai citées : la Région Auvergne avec 7 sièges, la Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand avec 6 sièges, le Département du Puy-de-Dôme avec 5 sièges – une participation à la hauteur des pourcentages définis :

- La Région : 40 %.
- Clermont Communauté : 32 %.
- Le Département : 28 %.

Et donc il convient aussi, Monsieur le Président, de désigner quels seront les Conseillers régionaux qui pourront siéger au titre du Conseil régional d'Auvergne, lors de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je suppose que, sur la base du rapport, bien sûr, il y a des interventions. Pas d'interventions ? Alors, Monsieur Magner, avez-vous la liste des personnes qui sont proposées par les différents groupes, en appliquant la proportionnelle, comme nous en avons convenu, comme d'habitude ?

M. MAGNER : J'ai celles qui concernent notre groupe, Monsieur le Président. Le groupe Socialiste qui propose vous-même, Monsieur le Président, moi-même, Vice-Président chargé actuellement des transports et bientôt de l'économie et Madame

Françoise Nouhen comme membres titulaires. Je n'ai pas la liste des suppléants, ni celles des autres formations. Ils vont nous les donner.

Échanges entre les Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Les propositions sont les suivantes :

Pour le groupe Communiste et Républicain : Jacques Mizoule, titulaire et Luc Bourduge, suppléant.

Pour le groupe Vert : Pierre Pommarel, titulaire et Agnès Mollon, suppléante.

Pour le groupe UPA, je n'ai pas les noms : deux titulaires et deux suppléants, c'est ce que nous faisons habituellement.

Donc, je répète par rapport aux titulaires du groupe Socialiste :

- René Souchon titulaire, Élisabeth Thévenon-Durantin, suppléante,
- Jacques-Bernard Magner, titulaire, Anna Auboïs, suppléante.
- Françoise Nouhen, titulaire, Jean Mallot, suppléant.

Pour le groupe UPA, Monsieur Proriot ?

M. PRORIOL : Monsieur le Président, les deux titulaires vont être un représentant de la commission, qui sera Michel Bergougnot et Brice Hortefeux. Seront suppléants : Michel Bonnefille qui est membre de la commission et Serge Teillot également.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas fondamental mais Monsieur Hortefeux pourra se faire souvent représenté, si je comprends bien.

Échange de propos des Conseillers régionaux hors micros.

Sur ces bases, je répète pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et je ne distingue plus par groupe. Nous avons 7 titulaires et 7 suppléants :

Titulaires : René Souchon, Jacques-Bernard Magner, Françoise Nouhen, Jacques Mizoule, Pierre Pommarel, Michel Bergougnot, Brice Hortefeux.

Suppléants : Élisabeth Thévenon-Durantin, Anna Auboïs, Jean Mallot, Luc Bourduge, Agnès Mollon, Michel Bonnefille, Serge Teillot.

Tout le monde est d'accord ? À l'unanimité, cette représentation est adoptée. Donc, sur ce syndicat mixte, les autres collectivités sont en train de délibérer. Dès lors que le problème du passif de l'aéroport sera réglé... – il l'est, me dit-on, mais cela n'est pas officiel, c'est officieux. En tout cas c'est un problème avec la Chambre de commerce et ce n'est plus un problème, d'après ce que m'a dit Monsieur le Préfet – mais je n'ai pas de notification officielle –, pour les collectivités territoriales, dont la nôtre bien sûr, ce n'est plus un problème pour Clermont Communauté et le Département. C'est-à-dire que nous

ne serons en aucun cas concernés par le passif, à l'origine de 12 millions d'euros, ramené à une proportion plus modeste et qui concerne uniquement la Chambre de commerce et d'industrie.

Donc, sur ces bases, dès que les autres collectivités auront délibéré – ce qui est prévu ce mois-ci –, nous allons effectivement constituer le syndicat pour une prise d'effet au 1^{er} janvier prochain et nous allons préparer – parce que c'est quand même important – la période transitoire de 2007 où il faut que nous ayons un gestionnaire sur l'aéroport qui, tout naturellement, devrait être, dans cette période transitoire, la Chambre de commerce et d'industrie. Mais, en même temps, nous devons préparer une délégation de service public, c'est-à-dire une mise en concurrence pour la gestion de cet aéroport à partir de 2008, puisque une mise en concurrence, avec les délais administratifs et ce que nous appelons le dialogue ensuite, cela prend une année. Après, nous ne savons pas qui sera ce gestionnaire. Enfin, les choses sont maintenant, en terme de calendrier et même sur le plan juridique, assez claires et je dirais même très claires. Bien, Monsieur Magner, c'est bon ? Donc, le rapport est adopté à l'unanimité ?

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

Vous êtes invité, Monsieur Magner, si vous n'avez pas d'autres rapports ? Non ! À revenir sur la Première Commission. Vous voyez, Monsieur Magner, qu'il ne fallait pas vous inquiéter, vous avez passé votre rapport. Alors, Monsieur Mallot, industrie, artisanat, commerce et services, économie solidaire.

<p>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</p> <p>présidée par M. Jean MALLOT</p>
--

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES –
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

AMÉNAGEMENT DE PARCS D'ACTIVITÉS
INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

Rapport n° 1 présenté par M. Jean Mallot

M. MALLOT : Sur la Première Commission, 3 rapports, Le Premier, rapport n° 1, page 1, il s'agit d'un rapport portant sur l'aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales et sur la création du parc « les Nigognes » à Saint-Éloy-les-Mines.

La subvention proposée est de 245.000 euros. Ce rapport a été soumis bien sûr à la Première Commission, hier, et a été voté à l'unanimité de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ? Pas d'interventions ? Je le mets donc aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant, tourisme et thermalisme, Monsieur Chapaveire, rapport n° 2.

TOURISME ET THERMALISME

FONDS RÉGIONAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE POINTS FORTS TOURISTIQUES

Rapport n° 2 modificatif présenté par M. André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE : Monsieur le Président, il y a là un rapport modificatif, par rapport au rapport n° 2, page 3, et c'est à partir de celui-ci que nous allons voter. Il s'agit d'une réaffectation de crédits qui avait été préalablement octroyée dans le cadre du programme « points forts touristiques ». Donc, en premier lieu, il faut annuler les reliquats des subventions qui sont récapitulés sur la page n° 2 de ce rapport. D'autre part, il faut clore le point fort touristique de la Chaise Dieu et enfin réaffecter ces reliquats d'un montant de 46.241 euros au profit de la réhabilitation du chemin de fer touristique entre Sembadel et Portempeyrat et accepter que cette opération ait connu un début d'exécution. La commission a adopté ce rapport à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Pas d'observations ? Je mets aux voix ce rapport. Il n'y a pas d'obstacles. Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 2 modificatif est adopté à l'unanimité.

Nous revenons à Monsieur Mallot pour le rapport n° 3 sur la production cuniculicole.

AGRICULTURE ET FORÊT

PRODUCTION CUNICULICOLE

Rapport n° 3 présenté par M. Jean Mallot

M. MALLOT : Rapport n° 3, page 7, vous avez la présentation de ce dossier. Il s'agit d'une remise gracieuse pour le bénéficiaire d'une subvention qui a été attribuée en 2001, qui a connu des difficultés en raison de la canicule de 2003, sur son élevage cuniculicole.

Nous proposons de remettre la dette qu'il a à l'égard de la Région dans la mesure où il n'a pas tenu ses engagements de durée d'exploitation. C'est évidemment une décision exceptionnelle que nous vous proposons en nous fondant notamment sur une décision de

l'État, la Direction départementale de l'agriculture, qui reconnaît le lien entre les difficultés économiques de cet exploitant et la canicule d'août 2003.

Donc, nous pouvons invoquer, dans ce cas précis, le cas de force majeure, pour proposer cette remise gracieuse à titre – je le souligne – tout à fait exceptionnel.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.

Nous passons à la Deuxième Commission, politique de la jeunesse, éducation et formation tout au long de la vie. Enseignement secondaire, d'abord, présentation. Monsieur Bussière n'est pas là, qui rapporte ?

Mme ARNAUD-LANDAU : Monsieur le Président, il s'est absenté et je vous propose de commencer par la convention tripartite.

M. LE PRÉSIDENT : Je suis d'accord, passons au rapport n° 5, nous reviendrons sur le 4 après.

<p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU</p>
--

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

CONVENTION TRIPARTITE ÉTAT-RÉGION AUVERGNE-AFPA CONCERNANT LE TRANSFERT DES ACTIONS DE FORMATION MISES EN ŒUVRE PAR L'AFPA

Rapport n° 5 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du rapport n° 5, page 13. J'espère que vous avez lu ce projet de convention qui a été d'ailleurs adopté par le bureau national de l'AFPA – de même qu'au CCREFP –, qui a été vu par le CESR et comme vous l'avez vu, la loi du 13 août 2004 prévoyait le transfert des financements des actions de l'AFPA au 31 décembre 2008. Nous avons décidé d'anticiper et cette convention nous le permet. Pendant la période transitoire jusqu'à fin 2008, elle va nous permettre de développer une connaissance réciproque des deux structures, la Région et l'AFPA, afin d'aborder, dans une meilleure position, la question du financement des actions collectives.

Je tiens à dire qu'il y a eu des réunions de concertation importantes et je voudrais remercier les services qui ont participé et qui ont fait beaucoup de réunions pour arriver à cette convention. Je voudrais vous dire aussi, Monsieur le Président, pour avoir rencontré

l'ensemble du personnel de l'AFPA, la semaine dernière, dans le cadre du Comité régional d'entreprises, qu'à l'unanimité, le personnel nous remercie d'avoir abordé cette convention dans ces termes.

Je voudrais également vous dire que, grâce à cette convention, nous serons en capacité de mettre en cohérence l'offre de formation qui est déjà financée par la Région, pour ce qui est de la programmation des actions collectives et celles de l'AFPA en Auvergne, en lien bien sûr avec l'activité économique régionale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il des observations sur cet important rapport ? Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.

Nous revenons au rapport n° 4 sur les représentations, Monsieur Bussière étant revenu.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À LA COMMISSION SPÉCIFIQUE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

Rapport n° 4 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Monsieur le Président, mes chers collègues, mes excuses pour mon absence, mais il se trouve que la presse – et c'est bien légitime – est intéressée par nos nouveaux dispositifs.

Le rapport suivant, rapport n° 4, page 9, porte sur les espaces numériques de travail. Je vous en avais fait un résumé et vous en avez rappelé l'importance tout à l'heure dans votre discours. Il s'agit bien en effet – vous avez employé le terme de « révolution » – de révolution et je crois que nous n'en mesurons pas encore totalement les effets.

C'est un choix qui pour nous est important pour lutter contre la fracture numérique, parce que, si aujourd'hui le taux d'équipements augmente, nous voulons faire en sorte que 100 % de la population lycéenne ait un accès – et pas simplement théorique –, en termes de formation, mais aussi en termes d'usage de l'outil informatique et de ses nouvelles compétences, en termes de communication.

Par ailleurs, je l'indique aussi, nous aurons, grâce à cette avance régionale, une possibilité de développer l'usage, y compris dans les familles. Donc en termes de compétitivité territoriale globale, nous avons là une démarche qui nous paraît tout à fait cohérente.

Il s'agit donc aujourd'hui de constituer la Commission d'appel d'offres qui va ouvrir les plis dès mercredi. Donc vous voyez que nous ne perdons pas de temps. Il a bien été

indiqué que nous sommes sur la procédure de généralisation qui s'ouvre maintenant et pas seulement dans une démarche expérimentale.

Pour cette Commission d'appel d'offres, nous devons choisir des représentants membres de notre Commission d'appel d'offres régionale. Il vous est donc proposé de retenir comme membre titulaire de la Région, pour cette commission, Madame Catherine Henri-Martin et comme membre suppléant, Madame Anna Aubois.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Nous arrivons à la Troisième Commission avec l'aménagement du territoire, politique contractuelle... Ah pardon ! Excusez-moi ! Bourses de mobilité, Monsieur Bussière.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

BOURSES DE MOBILITÉ

Rapport n° 6 modificatif présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Monsieur le Président, rapport n° 6, page 45, il s'agit d'un nouveau dispositif de bourses de mobilité. Je vous rappelle, mes chers collègues, que l'ouverture à l'international est un engagement fort de notre collectivité, engagement qui a été retenu à l'issue des Assises territoriales et qui a été décliné dans les engagements 7, 13 et 45. Cette priorité nous a amenés à constituer un groupe de travail spécifique sur cette thématique, dans le cadre de la préparation du plan régional de développement des formations. Ce groupe de travail a complètement confirmé cette priorité et en a précisé les pistes opérationnelles.

Je dois dire que, s'il y a consensus très large – je n'en doute pas, y compris dans cette Assemblée –, pour l'ouverture à l'international, je voudrais ici saluer l'effort budgétaire que nous avons consenti et qui nous permet, en effet, de mettre réellement des dispositifs en place pour assurer cette ouverture.

Des objectifs existent d'ores et déjà dans différents programmes. Je voudrais rapidement les rappeler. Au niveau doctoral et post-doctoral, celui de la recherche, des bourses de recherche permettent la mobilité sortante et entrante, comme on dit.

L'ouverture en 2007 de la Maison internationale interuniversitaire permettra un accueil de qualité de chercheurs temporairement présents dans notre région.

Au niveau de la mobilité entrante et au niveau licence et master, cette fois, 60 bourses mensuelles d'un montant non négligeable – 400 à 530 euros par mois – sont octroyées à des étudiants anglophones, hispanophones maintenant, germanophones et italianistes donnant en contrepartie 7 heures de conversation par semaine auprès des lycéens répartis sur l'ensemble de la région.

Au niveau des lycées, financement de stages intensifs de langue étendus à l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien, suivis pendant les vacances scolaires. Nous avons d'ailleurs hier, en Commission permanente, améliorer encore le dispositif, après la première année d'extension aux autres langues, pour permettre un meilleur suivi, notamment dans le Cantal et la Haute-Loire.

Nouveau dispositif également en direction des lycéens, mis en œuvre cette rentrée, pour aider la mobilité lycéenne, les stages à l'étranger pour les formations professionnelles et un fonds social pour les déplacements collectifs des classes.

Vous le constatez, mes chers collègues, nos interventions sont déjà importantes, mais laissent jusque-là à l'écart la mobilité sortante pour les niveaux bac + 2, licence, master. Seul existait en vérité un dispositif limité aux seuls masters deuxième année et sur des critères très restrictifs. Notre nouveau dispositif complète nos interventions de façon simple et lisible.

Il s'agit d'abord :

- D'un dispositif massif : 800.000 euros seront mobilisés annuellement.
- D'un dispositif complet puisqu'il touche l'ensemble des BTS, l'ensemble des DUT, l'ensemble des licences, l'ensemble des masters et donc en termes de lieux d'études, aussi bien les lycées pour les formations post-bac, que les universités, que les écoles d'ingénieurs ou grandes écoles de notre région.
- D'un dispositif général, par ailleurs, qui facilitera le suivi de stages à l'étranger. Un stage à l'étranger est toujours un élément extrêmement valorisant dans le curriculum vitae des étudiants suivant des formations supérieures professionnalisées. Ce dispositif permettra aussi le suivi de semestre validé à l'étranger. Vous le savez, ces possibilités sont aujourd'hui facilitées par l'harmonisation européenne dans le cadre LMD et le système des crédits transférables entre universités européennes.
- D'un dispositif simple : 500 euros pour tout départ. Un dispositif qui, par son caractère généralisé, assure un socle d'aides commun et permet aussi aux autres dispositifs, qui ont leur logique particulière, de continuer à jouer leur rôle : que ce soient des fonds mobilisés sur critères sociaux, que ce soient des fonds européens, que ce soient des fonds nationaux, que ce soient des fonds y compris parfois sur les budgets propres des UFR, que ce soit dans des logiques géographiques – je pense aux aides qui existent pour certaines villes jumelées par exemple, etc. Tous ces autres dispositifs pourront continuer à jouer et d'autant plus efficacement qu'ils pourront s'appuyer sur ce dispositif existant.
- D'un dispositif, et j'en termine, qui a été concerté en amont, qui a recueilli un écho tout à fait favorable de l'ensemble des organismes de formation et qui sera – et c'est souhaitable pour tous nos dispositifs – évalué à la fin de l'année. Ce dispositif a recueilli l'avis unanime de la commission qui en a discuté hier. Je précise par ailleurs qu'il conviendra tout de suite de mettre en place, d'installer une commission de suivi, parce qu'en réalité, vous l'avez compris, il y aura un caractère systématique dans l'octroi des aides. Mais il nous semble quand même utile de mettre en place une commission de suivi pour l'accompagner. Je vous ferai une proposition dans un instant.

M. LE PRÉSIDENT : Des observations sur cet important rapport ? Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : J'aimerais faire quelques observations sur un rapport effectivement important, mais qui m'a paru manquer peut-être un peu d'ambition. Je vais essayer de nuancer pour ne faire de peine à personne, mais en faisant simplement un constat. Dans le rapport du PRDF, on nous donne une indication extrêmement précise, en disant qu'aujourd'hui sans aides spécifiques autres que celles que tu as rappelées, venant d'autres partenaires, 1.500 étudiants chaque année, en moyenne, partent à l'étranger. Or, l'objectif annoncé par notre dispositif est d'atteindre – effort considérable – 1.550. Cela veut dire que de 1.500, nous passerions à 1.550 – je suis désolé, mais c'est le rapprochement des chiffres qui me dit cela. Cela veut dire que, aujourd'hui, le constat est : sur 33.000 étudiants, 1.500 font un stage à l'étranger et aujourd'hui, avec notre dispositif, nous arriverions à 1.550. Le rapprochement peut être posé entre ces deux chiffres émanant de deux rapports distincts, mais il m'a paru en tout cas pertinent de le faire pour vérifier si, à travers ce dispositif nouveau, nous n'avons pas simplement un effet d'aubaine. Cela veut dire que les étudiants qui, en fin de compte, seraient partis, vont faire la demande de ce dispositif et il n'en partira pas davantage.

Je pose la question : quelle est la véritable ambition que nous voulons développer ?

Autres observations, je comprends votre objectif qui est de faire un dispositif simple, mais je le trouve pour ma part un petit peu simpliste – si tu m'y autorises aimablement. Cela veut dire que, d'abord la notion de stage est imprécise. Est-ce qu'il s'agit de stage en entreprises ? Auquel cas, je crois que c'est une très, très bonne chose et vous avez raison et je m'y rallie sans aucune réserve. Mais est-ce que le stage est identifiable ou est-ce simplement un séjour linguistique dans un établissement universitaire ? Auquel cas j'exprime les plus grandes réserves. Donc j'aimerais que, sur ce point, nous ayons quelques éclaircissements.

D'autre part, la période de stage doit-elle être – on aurait pu le préciser, encore que ce n'est pas une obligation – pendant l'année universitaire ou pendant la période de vacances universitaires ? Est-ce qu'il y a là une position particulière que nous devons prendre ?

D'autre part, on dit qu'il y a une validation dans le cursus suivi en Auvergne, est-ce que ce critère est un critère systématiquement mis en avant ? Cela veut dire que le stagiaire n'aura droit à notre aide que si le stage est reconnu comme un élément de la formation – ce sur lequel je serais extrêmement d'accord avec toi, si c'est cela. J'aimerais que vous précisiez un petit peu en la matière.

D'autre part, il nous est dit, mais c'est une question très secondaire, que le paiement des bourses sera effectué par un organisme extérieur. Quel organisme ? C'est une simple question que je pose.

Autre question, si vous le permettez, sans être trop long, mais c'est un sujet que vous avez dit important et nous pouvons nous y arrêter quelques instants. Sur le versement de la subvention, on verse un premier acompte de 250 euros – notons que c'est bien au moment où le stagiaire est en place qu'il a besoin de trois sous qui vont

l'aider –, mais on réserve le solde au retour, cela peut être justifié. Pour autant, est-ce que le versement du solde sera conditionné à la validation du stage par l'organisme, ou le lieu d'accueil, ou l'entreprise qui l'a accueilli ? Il y a là un petit élément que j'aimerais voir précisé.

Voilà les quelques questions que je voulais poser. Je suis d'accord pour dire que c'est un dispositif important encore que j'exprime une petite réserve de fond : est-ce bien à nous d'y aller une fois de plus ? Nous constatons que toutes les institutions, les collectivités locales vont sur des domaines qui ne sont pas nécessairement les leurs, ce qui ne veut pas dire que la problématique n'est pas fondamentale. Je n'en disconviens pas, mais nous faisons souvent reproche à nos propres amis, nos voisins, une collectivité, de venir sur nos dispositifs pour ajouter les leurs, en voilà une fois de plus la démonstration. C'est la Région qui vient compléter ou surajouter à des dispositifs jugés probablement insuffisants avec raison, dans des domaines qui ne sont pas nécessairement les nôtres et la somme que vous voulez mettre est ambitieuse – ce n'est quand même pas rien de mettre 5 millions de francs ! C'est d'ailleurs ce qui explique les 1.550, car si vous divisez par 1.550, vous verrez que vous tombez exactement à ce chiffre-là de la somme mobilisée. Voilà quelques petites observations que je voulais faire modestement sur ce dossier jugé par tous comme important.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Bussière.

M. BUSSIÈRE : Quelques réponses à vos questions. Je pense que vous allez être satisfait sur un grand nombre.

D'abord sur le nombre d'étudiants, derrière le caractère rigoureux de ces chiffres et leur caractère technocratique, je dois dire et cela nous interroge, que nous avons eu une très très grande difficulté à obtenir, à recueillir ce chiffre, ce qui montre, et je le dis au passage, la nécessité qu'il y a à regrouper, à fédérer l'ensemble des acteurs en matière d'enseignement supérieur dans notre région.

Je le dis au passage : nous attendons beaucoup, à la fois du rapprochement des universités, mais aussi de la mise en place du PRES, et il serait tout à fait utile que, dans le cadre de ce PRES, il y ait un pôle qui organise et rassemble l'ensemble des informations et donne de la visibilité sur les questions internationales. Donc, ce chiffre, nous l'avons indiqué et nous aurons à la fin de l'année à le préciser. Selon nos chiffrements, nous sommes plutôt en dessous de 1.500 et nous avons voulu symboliquement budgéter une somme un peu supérieure pour introduire justement un effet de diffusion incitatif même si, en matière d'effet incitatif, il ne sera évidemment que progressif.

Pourquoi ? Tout d'abord vous savez que sur les stages à l'étranger, il faut bien souvent que ce stage soit prévu dans le cursus, ce qui n'est pas le cas dans toutes les formations et l'effet sera un peu décalé dans le temps.

De même pour le suivi d'un semestre à l'étranger, je suis bien placé aussi pour en mesurer la pratique. Il implique une anticipation et donc, de fait, sur l'année 2006-2007, l'effet incitatif sera moindre et nous ne prenons pas trop de risques, en tout cas sur ce budget 2006. Nous observerons l'évolution l'année prochaine et il serait évidemment souhaitable que cette mobilité augmente.

En ce qui concerne ensuite votre question sur la nature des stages. En effet, les choses sont dans notre esprit tout à fait claires, ainsi que dans les indications que nous avons données dans les différentes instances. Nous parlons bien de véritables stages avec des durées minimales qui ont été cadrées, notamment pour les BTS, des durées de stage validées dans le cursus, donc des stages obligatoires donnant lieu à une évaluation qui peut être différente : soit une note, soit un rapport, peu importe, mais en tout cas intégrée dans le cursus obligatoire.

En ce qui concerne la période, nous ne l'avons pas figée, parce qu'en matière de stages, il n'y a pas de vacances ou pas. J'ai personnellement beaucoup d'étudiants qui ont des stages obligatoires à faire, qu'ils font en juillet ou août, parce que les stages s'ouvrent à ce moment-là. Donc, il n'y a pas de problème de période. Le critère est la validation dans le cursus.

En ce qui concerne ensuite l'organisme prestataire, c'est une décision que nous devons prendre dans les prochains jours. Je ne peux pas vous répondre, car il y a appel d'offres et nous aurons à examiner différentes réponses. Nous aurons donc le choix, ce qui est plutôt mieux pour notre collectivité.

En ce qui concerne les modalités de paiement en deux fois – qui peuvent avoir, j'entends bien, un caractère un peu contraignant pour l'étudiant –, en pratique, nous pouvons difficilement octroyer avant le départ, la totalité de la somme, car il y a toujours, et nous le savons, des désistements, parce que suivre des cours à l'étranger ou effectuer un stage en entreprise à l'étranger, ce n'est jamais totalement facile. Donc, pour répondre précisément à votre question, ce qui sera l'élément déclencheur à la fois du premier et du deuxième paiement, dans les deux cas, c'est l'université ou l'école, qui nous donnera le feu vert : pour le premier versement en certifiant que tel étudiant part bien à tel endroit et au retour, que tel étudiant a bien, pas forcément obtenu la moyenne, mais bien suivi son semestre totalement à l'étranger ou a bien réalisé l'ensemble de son stage à l'étranger. Voilà pour ces interrogations.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets le rapport aux voix. Monsieur Bussièrre ?

M. BUSSIÈRE : Pour être complet sur ce rapport, il convient de désigner les membres de la commission et je vous indique que le groupe majoritaire propose que ce soit Pascale Semet qui soit membre de cette commission et il nous faut un deuxième membre – et pour jouer la transparence –, du côté de l'UPA.

M. PRORIOL : Nous proposons la candidature de Danielle Demure, qui siège à la commission en tant que secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT : Au lieu de faire deux votes, nous pourrions faire un seul vote sur le rapport, y compris les représentations consensuelles dans le cadre de la proportionnelle.

Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 6 modificatif est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

présidée par Mme Dominique BRU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES AU TITRE DU RECOURS
AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DE
L'INTERNET HAUT DÉBIT DANS LES ZONES BLANCHES

COMMISSION RÉGION-DÉPARTEMENTS DANS LE CADRE DU RECOURS AU
CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE DÉPLOIEMENT DE
L'INTERNET HAUT DÉBIT DANS LES ZONES BLANCHES

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ POUR LE
DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT DÉBIT DANS LES ZONES BLANCHES

Rapports n° 7, 8 et 9 présentés par M. René Souchon

Nous passons maintenant à la Troisième Commission avec les rapports n° 7, 8 et 9 que je vais vous présenter conjointement, respectivement page 53, page 55 et page 63, parce que cela n'aurait pas de sens de les séparer et j'ai un tout petit regret, c'est que pour bien comprendre une affaire compliquée, il faudrait commencer par lire la fin. Il aurait mieux valu mettre le n° 9 avant le n° 7, mais comme je vais vous faire une présentation globale, aussi pédagogique que possible, je pense qu'il n'y aura pas de difficulté.

Quelle est la problématique ? Nous travaillons sur ce dossier depuis le printemps 2005. Vous le savez, nous avons la volonté politique, partagée par les Départements, de couvrir en moyen débit, la totalité de l'Auvergne. C'est-à-dire que nous sommes partis du principe que l'opérateur historique et les autres couvraient un certain nombre de zones, mais évidemment il y a 4 % de la population auvergnate qui n'est pas couverte par les dispositifs, dits ADSL, c'est-à-dire l'Internet par le fil de téléphone.

Cela peut paraître peu, mais cela représente 208 communes et bien sûr, ce sont là les coûts les plus élevés et comme nous sommes aujourd'hui dans un marché, personne n'est intéressé – et pas les opérateurs historiques privés – pour aller faire des investissements là où il y a une population réduite.

Donc il est légitime que les collectivités s'en empare, il est légitime que la Région soit chef de file en la matière dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire.

Dès l'automne 2005, nous sommes arrivés à un accord avec les quatre Conseils généraux et nous avons signé une convention qui vous a été présentée normalement. Elle a été signée le 2 décembre 2005 : un partage des financements, etc. et nous avons

fait acte de candidature pour une licence Wimax auprès de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Le Wimax étant une technologie radio d'assez longue portée – cela dépend s'il y a des obstacles devant ou s'il n'y en a pas –, d'une trentaine ou d'une quarantaine de kilomètres, contrairement au Wifi, mais ce sont les mêmes technologies de portée très courte.

Comme l'ARCEP proposait d'acheter ces licences, l'Association des Régions de France a proposé, à juste titre, de ne pas payer pour ce qui nous concerne, de ne pas faire d'offres d'achat. Donc nous avons fait acte de candidature, sans faire d'offres d'achat, mais avec un dispositif très performant et malheureusement – mais nous nous y attendions un peu –, nous n'avons pas eu de licence uniquement parce qu'économiquement nous étions moins bons que le privé parce que nous n'avions pas mis d'argent. Mais sur les critères techniques, notre offre passait devant celle du privé. Je ne vais pas entrer dans ces considérations ici, mais si certains veulent savoir, vous verrez que nous avons été, sur le plan technique, mieux notés que les opérateurs privés avec lesquels nous allons travailler.

Comme nous nous attendions un peu à ne pas avoir de licence, nous avons pris quelques précautions et notamment en passant des conventions préalables avec « France Telecom », qui n'a rien en Auvergne, et avec plusieurs opérateurs privés, dont un a été retenu, qui est « Maxtel ». Donc, c'est le cadre et donc l'autorité régulatrice a accordé ses licences Wimax en juillet.

Pendant la période du printemps, nous avons essayé de voir comment nous pourrions concrètement mettre en œuvre cette couverture du territoire et nous avons pensé qu'il était utile d'utiliser une procédure nouvelle, créée par l'ordonnance de 2004, qui est la procédure du partenariat public privé, relativement peu usitée jusqu'à présent en France – mais cela vient – et pas du tout sur les nouvelles technologies. Donc, la procédure prévoit des critères extrêmement contraignants pour passer par un partenariat public privé et prévoit qu'il y a une étude préalable. Celle-ci a été faite et vous en avez les conclusions à la page 123. C'est à la fin – c'est pour cela que je vous dis qu'il aurait mieux valu commencer par la fin. Toujours est-il que cette étude préalable, nous l'avons conduite avec un consultant – et je précise que nous avons pris attache de Bercy en permanence sur ce dossier –, c'est-à-dire que nous avons été un peu piloté par l'administration de l'économie et des finances sur des choses quand même très novatrices.

Le rapport d'évaluation préalable, dont je vous laisserai lire la conclusion que je ne rappellerai pas ici, montre en tout cas que le PPP, partenariat public privé, est la formule la plus pertinente. Et comment allons-nous traiter cela ? Dans un partenariat public privé, il y a le versement par la collectivité d'une rémunération à celui qui installe, exploite, etc. qui est calculée et composée à partir des coûts d'investissement, de fonctionnement et de financement. Donc, il y a une méthode très analytique qui permet de savoir exactement ce qu'on doit payer. On ne fait pas peser de risques sur le privé – contrairement à une DSP où on renvoie tout le risque –, parce que le risque économique et financier, lorsqu'il n'y a pas beaucoup de clients, cela veut dire que personne n'aurait répondu dans le cas d'une DSP, car pour aller couvrir les zones rurales de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Allier ou du Puy-de-Dôme, ils ne vont pas se bousculer, c'est une évidence !

L'étude préalable montre de façon extrêmement claire : « Il apparaît que la solution du contrat de partenariat est, pour le Conseil régional d'Auvergne, comparativement la

meilleure pour réaliser son projet de résorption des zones blanches haut débit ». Sachant que la gestion directe est irréaliste, que le bailleur emphytéotique administratif ne tient pas la route, que le recours aux marchés publics est extrêmement lourd et extrêmement long. Donc, ce que nous vous proposons de passer est un partenariat public privé.

Il y avait peut-être quelques incertitudes qui viennent d'être levées par une réponse parue au JO du Sénat le 10 août, page 2121 sur une requête de Monsieur Jean Puech, Sénateur de l'Aveyron, qui demandait au Gouvernement de « confirmer que le recours au contrat de partenariat public privé est possible dans le cadre de l'article L.1425 du Code général des collectivités territoriales dans le cas où les conditions requises pour le recours à ce contrat sont réunies » et la réponse est extrêmement intéressante, elle est très positive dans le cas qui nous concerne. Donc nous n'avons plus aucune ambiguïté, aucune crainte par rapport à ce que nous sommes en train de faire.

Dans un premier rapport, il faut décider du partenariat public privé. Dans le deuxième rapport, il faut décider de la Commission de sélection des candidatures au titre du recours au contrat de partenariat public privé pour le déploiement de l'Internet haut débit dans les zones blanches. Dans le troisième rapport, il s'agit de m'autoriser à modifier et à signer une nouvelle convention avec les Conseils généraux, amender la première pour préciser les conditions financières, sachant que j'ai présidé la semaine dernière une réunion de travail avec les quatre Conseils généraux et que nous sommes arrivés à un accord sur les modalités de la répartition.

Je vais faire simple et je ne vais pas entrer dans des détails juridico-techniques, car tout le monde va être perdu. Alors vous allez me dire, mais comment tout cela va se faire et qu'est-ce que cela va coûter ?

D'abord, première chose, nous nous sommes rendus compte que, sur le périmètre des 208 zones blanches, il y avait des zones périurbaines auxquelles nous n'avions pas pensé du tout, qui ne seraient pas couvertes, y compris dans la périphérie de Clermont-Ferrand, exemple Saint-Genès-Champanelle. Il faut que nous les prenions en compte. Ce n'était pas une obligation, mais j'ai proposé à nos partenaires, les Conseils généraux, que nous prenions en compte toutes ces zones périurbaines oubliées par tout le monde et dans lesquelles il n'y aurait pas, sans intervention de la Région, de couverture haut débit.

Nous sommes donc arrivés à une répartition financière que je vous passe. Tout cela va coûter quoi ?

Il y a un point que je n'ai pas expliqué. Dans cette opération, avec ce partenariat public privé, nous allons traiter avec un opérateur privé qui sera soit « Maxtel », soit « Bolloré », puisque ce sont les deux seuls agréés pour l'Auvergne et nous allons engager, si vous en êtes d'accord et si vous votez les rapports, un dialogue compétitif avec les deux, c'est-à-dire que nous allons voir les conditions dans lesquelles ils installent les moyens pour véhiculer les flux, comment ils en font la promotion, comment ils l'entretiennent, etc. Dans cette affaire, la Région est opérateur d'opérateur. Nous sommes opérateur, mais nous prenons une firme privée qui est notre opérateur pour installer, entretenir, commercialiser.

Il y a des dépenses, et il y a des recettes puisque, une fois que nous avons fait les réseaux, en utilisant la technologie radio Wimax, Wifi et éventuellement d'autres – ce n'est pas limitatif et nous verrons, à eux de nous proposer les meilleures solutions –, nous vendons à des fournisseurs d'accès Internet – FAI – et il faut qu'ils payent des redevances. Tout cela suppose, comme l'a dit Monsieur Bacquet tout à l'heure, un investissement de 31 millions d'euros sur 10 ans et qui, bien sûr, n'est pas l'investissement de la Région, c'est l'investissement total de 31 millions d'euros. D'ailleurs, ce n'est pas un investissement de 31 millions d'euros, c'est une dépense de 31 millions d'euros, sur laquelle il y a 10 millions d'euros d'investissement et environ 21 millions d'euros de fonctionnement, d'exploitation et de commercialisation.

Qu'est-ce que cela va coûter à la Région ? Hors les recettes – vous allez voir que nous arrivons à quelque chose de quand même très intéressant –, et hors les subventions européennes que nous n'avons pas intégrées et qui arriveront forcément sur ce dossier qui est prioritaire pour l'Europe, la part de la Région en investissement, compte tenu de la répartition que nous avons faite avec les Conseils généraux, sera environ de 3,7 millions d'euros sur 10 ans, donc 371.000 euros par an en moyenne sur 10 ans pour la partie investissement et en fonctionnement, c'est plus cher, c'est 12 millions d'euros sur 10 ans, donc 1,2 million d'euros par an. Donc, le total investissement, fonctionnement, pour la Région, hors recettes, hors subventions est de 1,6 million d'euros par an. Si on prend en compte les recettes en provenance des fournisseurs d'accès Internet, les recettes déduites, le coût total pour la Région sera de l'ordre de 800.000 euros par an sur 10 ans, soit 8 millions d'euros au total. En réalité, cela fera encore moins vraisemblablement, mais je veux être prudent au stade où nous en sommes sur les chiffres, parce que, comme vous le savez, la technologie évolue à toute vitesse. Aujourd'hui, il est vraisemblable que la technologie radio Wimax sera la plus répandue, mais rien ne dit que dans un an, nous n'aurons pas autre chose et justement, l'avantage du PPP, c'est que nous évoluons constamment, ce qui n'est pas le cas dans le cadre des marchés publics ou d'une délégation de service public. Voilà l'ossature générale du dispositif.

Depuis hier, j'ai une inquiétude, non pas par rapport à cela, mais par rapport au calendrier que nous nous étions fixés, non pas sur cette opération-là, parce que nous ne pouvons pas aller plus vite que ce que nous allons faire et cela va nous prendre jusqu'au milieu de l'année 2008 à peu près. Mais j'étais parti sur l'idée que nous amenions du moyen débit, c'est-à-dire au minimum 512 kbit/s partout sur le territoire et que par exemple, nous pouvions installer des points visio publics partout et que cela allait nous suffire pendant 3 à 5 ans.

Or que s'est-il passé hier ? Vous avez la société FREE qui a annoncé la fibre optique au domicile, sur Paris et la région parisienne, avec 10 millions de personnes raccordées à la fibre optique à domicile en 2012, sans changer les prix d'abonnement. L'action a chuté en bourse parce que les investisseurs se disent qu'ils vont mettre un certain temps avant de « trouver leurs billes », mais il n'empêche que c'est un pari technique sur l'avenir. Est-ce qu'ils pourront payer ? Je n'en sais rien, mais c'est un autre problème. Alors pourquoi cela nous pose un problème ? Parce que, quand nous allons avoir – Monsieur Proriol me montre le journal, mais je n'ai pas eu le temps de lire « Le Monde », car je n'ai pas le temps de lire le journal pendant la Session parce que je vous écoute...

Réponse de Monsieur Proriol hors micro.

Alors pourquoi y a-t-il un problème ?

Lorsque nous allons avoir amené le moyen débit partout, dans le courant de l'année 2008, les grandes zones urbaines – je ne parle pas de Paris parce que cela va se généraliser – seront à la fibre optique au domicile. En l'état actuel de nos finances et en l'état actuel du marché, je vous réponds très nettement que nous allons avoir un problème, parce que nous aurons une demande que nous ne sommes pas en mesure de satisfaire, parce que, au prix de la fibre optique, je ne vois pas comment le Conseil régional et ses partenaires pourraient amener la fibre optique au domicile dans nos bourgs ruraux et même dans nos villes moyennes. Cela me paraît aujourd'hui impossible. Or avec les évolutions des demandes et des besoins, quelle est l'évolution extrêmement rapide qui s'est produite et qui exige du haut débit, alors qu'il y a un an, nous pensions attendre un certain temps avant d'avoir du très haut débit ? C'est le fameux « Triple Play », c'est-à-dire la télévision, le téléphone et Internet sur le même réseau. Dans ce cas, il faut des débits de 8 à 10 mbit/s et nous allons apporter du 512 kbit/s, donc cela va très bien pour le court terme et assez rapidement – mais je n'ai pas la solution –, nous allons avoir des demandes que nous ne pourrons pas satisfaire. Il y a une vraie problématique des zones rurales, des zones à faible densité de population et il faudra bien qu'on arrive à la traiter en partenariat avec l'État, l'Europe et l'ensemble des collectivités. Pour l'instant il n'y a pas de solution.

Si nous voulons prendre une comparaison, pour amener du haut débit aujourd'hui, du moyen/haut débit, nous sommes partis – et j'aime bien cette comparaison parce qu'elle parle assez bien – sur les chemins, les routes et les autoroutes. Pour l'instant, nous sommes en train de faire des chemins pour apporter ce moyen de communication moderne partout et développer les points visio publics, et développer les services au public. Et après il va falloir passer aux routes et aux autoroutes et comme il n'y a pas d'autoroutes dans nos campagnes, il y a un risque majeur que je pose, c'est qu'il n'y ait pas davantage d'autoroutes de l'information demain, c'est-à-dire la fibre optique au domicile dans nos zones rurales.

J'espère avoir été assez simple et assez pédagogue sur ce dossier qui est hyper compliqué. La Commission des services publics locaux qui s'est réunie la semaine dernière a donné un avis tout à fait favorable et unanime à la procédure qui vous est proposée.

Y a-t-il des interventions ? La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je voudrais simplement dire que je crois qu'il faut que nous nous félicitions tous ensemble de l'ambition partagée sur ce dossier et vous avez raison de dire que même si l'évolution semble conduire certains à pouvoir fréquenter les autoroutes, ce n'est pas parce que, nous, nous ne pourrons pas avoir d'autoroutes que nous devons renoncer aux chemins, bien au contraire. Je crois que le choix que vous faites est un choix que nous, groupe, nous validons sans aucune réserve.

Sur le plan de la méthode, nous l'apprécions également et sur le plan du schéma juridique que vous avez proposé, nous nous en félicitons même, oui, avec gentillesse et sourires, parce que le partenariat public privé peut être une forme de rapprochement extrêmement intéressante en la matière.

Donc, Jean-Michel Guerre pourrait le dire, notre commission s'est prononcée, et je le dis en son nom, à l'unanimité et s'est félicitée, vous le permettrez, sur la qualité de votre collaboratrice qui a une capacité pédagogique tout à fait remarquable, je tiens à le souligner et qui nous a vraiment permis de comprendre ce que vous aviez compris, Monsieur le Président, depuis longtemps, mais que j'avais du mal encore à saisir. Je veux la remercier et je veux joindre l'avis de notre groupe à cette démarche engagée aujourd'hui.

Si nous avons proposé le partenariat public privé, peut-être auriez-vous été moins élogieux à notre égard ! Vous auriez exprimé quelques réserves. Peut-être pas !

Échange de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et je me félicite de cette unanimité qui est en train de se dessiner sur un dossier tout à fait majeur. Effectivement, si nous avons eu la possibilité de faire un PowerPoint dans cette enceinte, comme cela a pu être fait en commission, cela aurait été encore plus simple à comprendre. Nous ne pouvons pas, sauf à déplacer tout le monde de l'autre côté – mais je pense que tout le monde a bien compris. Ayez conscience, comme j'ai dit dans mon propos introductif, que nous sommes en pointe au niveau national, exemplaire sur les points visio publics et que beaucoup ont les yeux tournés vers nous dans cette affaire.

Le service n'existait pas il y a quelques mois. Je l'ai structuré, il n'est pas très important car il n'y a que deux personnes. Il n'y avait pas de service qui soit centré sur l'utilisation des nouvelles technologies et maintenant nous avons quelques moyens, encore insuffisants, mais des moyens quand même de bien travailler, avec des consultants extérieurs. Si nous les choisissons bien, nous arriverons à faire du très bon travail. Maintenant il m'appartient, puisque tout le monde est d'accord, de vous proposer de voter, sur les trois rapports.

C'est un peu formel et je le regrette, mais le formalisme en cette matière – on ne sait jamais – peut être extrêmement important s'il y a des recours, sur la composition de la commission. Tous les groupes ont été avertis. Nous sommes obligés et d'ailleurs, cela figure dans le rapport, de procéder à une désignation par vote à bulletins secrets, à la proportionnelle au plus fort reste. Même si nous avons pu nous mettre d'accord autrement, la légalité ne permet pas d'agir autrement, donc il y a une liste Intergroupe et une liste UPA. Je recommande à chacun, pour que nous n'ayons pas de problème dans le respect de la proportionnelle, de bien voter conformément à l'appartenance à son groupe et vous avez les bulletins de votes qui vous ont été remis.

**VOTE - COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES
AU TITRE DU RECOURS AU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ
POUR LE DÉPLOIEMENT DE L'INTERNET HAUT DÉBIT
DANS LES ZONES BLANCHES**

Pour la liste Intergroupe majoritaire, il s'agit d'Élisabeth Thévenon-Durant, Jacques Mizoule, Agnès Mollon, Catherine Henri-Martin, Yvette Mercier et Yves Gueydon, sachant que le Président du Conseil régional est de droit.

Et pour la liste UPA, il s'agit de Jean Aulagnier, Élisabeth Montfort, Bernard Filhol, Claude Malhuret, Martine Mahtouk, Alain Mercier, Marie-Agnès Petit, Michel Bergougnoux, Marie-Thérèse Sikora et Jean Proriol.

Bien, le vote est ouvert et Monsieur Mallot va procéder à l'appel. Puis nous suspendrons juste après puisqu'il ne nous reste que la Sixième Commission et les rapports supplémentaires. Et comme en Sixième Commission, il y a beaucoup de représentations et que cela peut prendre du temps, il est 12 heures 40, je propose que nous arrêtons et que nous reprenions la Session à 14 heures 30 pour avoir le temps de déjeuner correctement. Et nous ne terminerons pas tard. Allez Monsieur Mallot, le vote !

M. MALLOT : Le meilleur moyen d'aller vite est souvent de prendre son temps et de franchir les étapes les unes après les autres, quand vous verrez le nombre de pouvoirs qui circulent, vous comprendrez !

Les Conseillers régionaux votent à l'appel de leur nom et signent la feuille d'émargement.

M. LE PRÉSIDENT : Je lève la séance, rendez-vous ici à 14 heures 30. Il y a une réunion de l'Intergroupe, Monsieur Bacquet.

M. MALLOT : Dominique Bru et Jean Aulagnier sont affectés au dépouillement du scrutin.

La séance est levée à 13 heures et reprend à 14 heures 30.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	M. Brice Hortefeux
Mme Anna Aubeis	Mme Christiane Laïdouni
M. Jean Aulagnier	M. Jacques-Bernard Magner
M. Jean-Paul Bacquet	Mme Martine Mahtouk
M. Michel Bergougnoux	M. Jean-Claude Mairal
Mme Françoise Blazy	M. Claude Malhuret
M. Michel Bonnefille	M. Jean Mallot
M. Luc Bourduge	M. Alain Mercier
Mme Dominique Bru	Mme Yvette Mercier
M. Alain Bussière	M. Jacques Mizoule
M. Yves Carroy	Mme Agnès Mollon
M. André Chapaveire	Mme Élisabeth Montfort
Mme Anne Courtillé	Mme Danielle Muller
Mme Anne-Marie Delannoy	Mme Françoise Nouhen
Mme Danielle Demure	Mme Marie-Agnès Petit
M. Éric Dubourgoux	M. Pierre Pommarel
M. Bernard Filhol	M. Jean Proriol
Mme Jane Galleazzi	Mme Nicole Rouaire
M. Jean-Michel Guerre	M. Lionel Roucan
M. Yves Gueydon	Mme Marie-Thérèse Sikora
Mme Catherine Henri-Martin	M. René Souchon

Sont absents ou excusés :

Mme Françoise Mercier-Rayet
Mme Martine Munoz
Mme Pascale Semet

M. Serge Teillot
Mme Élisabeth Thévenon-Durantin

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons nos travaux. Je vous donne les résultats du vote qui sont bien sûr sans surprise et c'est heureux :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47
Nombre de suffrages exprimés : 47
Nombre de voix pour la liste Intergroupe majoritaire : 30
Nombre de voix pour la liste UPA : 17
Sièges à pourvoir : 5
Quotient électoral : 9,40.

La liste de l'Intergroupe majoritaire obtient 3 sièges et la liste UPA 1 siège et à la deuxième répartition, la liste UPA obtient le cinquième siège.

Rapport n° 7 : sont élus à la Commission de sélection des candidatures au titre du recours au contrat de partenariat pour le déploiement de l'Internet haut débit dans les zones blanches :

Membres titulaires : Madame Élisabeth Thévenon-Durantin, Monsieur Jacques Mizoule, Madame Agnès Mollon, Monsieur Jean Aulagnier, Madame Élisabeth Montfort.

Membres suppléants : Madame Catherine Henri-Martin, Madame Yvette Mercier, Monsieur Yves Gueydon, Monsieur Bernard Filhol, Monsieur Claude Malhuret.

Les rapports n° 8 et n° 9 sont adoptés à l'unanimité.

Je vous remercie. Monsieur Proriot ?

M. PRORIOL : Monsieur le Président, je voudrais profiter de ce retour en Session pour faire un rappel au règlement, en me basant sur l'article 40 du règlement intérieur du Conseil régional. Le groupe de la majorité a déposé un vœu, lors de la dernière Session de notre Assemblée et ce vœu a été déposé au moment où nous en débattions et non pas comme le dit l'article 40 : « Les vœux doivent être présentés par écrit, signés de leur auteur qui les remet au Président du Conseil régional dès le début de la Session ». Dans le mouvement général, effectivement, nous n'avons pas pu exciper de cet article et je vous ai écrit le 19 août pour vous dire, Monsieur le Président, que le vœu que vous avez déposé condamnant les propos de Monsieur Frêche et y associant ceux de Monsieur Sarkozy, était déposé manifestement sans respecter les termes de notre règlement. Vous ne m'avez pas encore accusé réception de la lettre, mais peut-être allez-vous le faire maintenant – et je vous proposais une solution pour sortir de cela.

Je sais bien que cette affaire était un débat difficile et notamment pour l'un des partis de votre Intergroupe majoritaire régional et je comprends bien qu'il fallait un peu cacher Monsieur Frêche, mais utiliser le petit Sarkozy pour cacher Monsieur Frêche. Cela ne passait pas tout seul quand même ! Surtout quand on le fait à la sauvette et vous nous avez demandé de voter sur deux vœux que d'ailleurs, mon éminent collègue, Président de groupe, Jean-Paul Bacquet avait amendé et dont nous avons accepté les rectificatifs et les sous-amendements.

Alors maintenant nous vous demandons deux choses, Monsieur le Président : ou vous retirez cette délibération manifestement illégale et nous en restons là, c'est un recours gracieux. Mais sans réponse favorable, nous nous réserverions le droit, comme je vous l'ai écrit, de saisir le tribunal administratif pour faire annuler un vœu qui manifestement n'a pas respecté les conditions de notre règlement.

Voilà pour l'appréciation du règlement, ce n'est pas mortel, cela se corrige et cela peut se faire même en public !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous réponds très clairement, comme je vous l'ai dit en aparté, que je vais vous signifier que nous retirons cette délibération, car, à l'analyse effectivement, la procédure formelle n'a pas été respectée. Il y a une ambiguïté, c'est-à-dire que c'est moi-même ici qui ai commis une erreur, qui ai dit qu'il y avait un vœu alternatif, alors que c'était un amendement, dont acte. J'ai fait une erreur et donc, au nom de cette erreur, je retire cette délibération. Je vais vous l'écrire. Dont acte et nous en restons là comme vous me l'aviez indiqué. Je vous en remercie.

Je propose que nous poursuivions l'ordre du jour.

Nous passons à la Sixième Commission. D'abord le rapport n° 11, sur la Grande Halle. Qui rapporte ? Monsieur Mairal, qui a failli arriver en retard, page 145, mon cher collègue.

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

présidée par M. Jean-Claude MAIRAL

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS
RÉGIONAUX

GRANDE HALLE D'Auvergne : ZÉNITH, PARC DES EXPOSITIONS

Rapport n° 11 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 11, page 145, vous avez les rapports annuels 2005 qui sont annexés à ce document et on vous demande de prendre acte de ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Monsieur Bacquet a fait justement remarquer ce qui convenait de l'être ce matin dans ce rapport. Donc nous prenons acte de ce rapport, car il n'y a pas à voter les rapports d'activités. Nous passons au rapport suivant.

Il est donné acte des rapports annuels d'activités 2005 transmis par les sociétés Auvergne Évènements et Auvergne Évènements Spectacles.

HALLE AUX BLÉS

Rapport n° 12 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 12, page 203, qui vous est présenté, vous demande d'engager la procédure de cession de la Halle aux blés, sachant que nous avons pris la décision, ici dans cette Assemblée, de ne pas implanter le FRAC dans ce bâtiment et d'engager la procédure pour céder la Halle aux blés au Conseil général du Puy-de-Dôme.

M. LE PRÉSIDENT : Le prix est de 1.250.000 euros, c'est-à-dire la médiane dans l'estimation des domaines. La parole est à Madame Courtillé.

Mme COURTILLÉ : Je vous remercie de me donner la parole sur ce sujet qui nous tient à cœur. Comme vous le savez, l'initiation à l'art contemporain n'est pas facile et nous sommes bien d'accord avec le principe posé d'expositions itinérantes notamment destinées aux lycéens. Nous regrettons cependant ce lieu identitaire fort qu'était la Halle aux blés. Que serait l'art contemporain en France sans le Centre Pompidou ? Vous abandonnez aujourd'hui un vrai projet sans la moindre proposition concrète. Pourtant vous savez qu'il y a urgence à conserver et à présenter dans les meilleures conditions une collection dont la qualité est reconnue par les spécialistes et sans doute par les 40.000 visiteurs annuels qui vont découvrir les diverses expositions organisées par le FRAC. Certes, le FRAC n'est pas la priorité de Madame Catherine Henri-Martin, selon une interview récente dans « Modergnat », septembre 2006.

M. LE PRÉSIDENT : Vous devriez plutôt demander à Madame Catherine Henri-Martin – ce qu'elle fera tout à l'heure – quel est son point de vue plutôt que de se référer à un média interposé, n'est-ce pas ?

Mme COURTILLÉ : Je pensais qu'on pouvait lui faire confiance. Mais je voudrais tout de même vous rappeler, Monsieur le Président, à vous cette fois-ci, l'amendement du groupe Socialiste et apparentés, que vous présentiez le 20 décembre 1999, pour la création d'un lieu pour le FRAC, comme l'avait d'ailleurs recommandé le CESR de l'époque. Il est dommage que votre majorité change aujourd'hui d'avis. Nous voterons en tous les cas contre cette vente précipitée de la Halle aux blés et nous nous inquiétons véritablement pour le devenir du FRAC.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Madame. Madame Henri-Martin va bien sûr développer la vision commune qui est la nôtre, puisque c'est un dossier sur lequel nous échangeons beaucoup au sein de l'exécutif. Donc il ne faut pas accuser Madame Henri-Martin qui porte un message qui est celui de tout l'exécutif.

Je veux simplement vous dire Madame, que nous vendons la Halle aux blés, non pas parce que nous ne croyons pas au FRAC, puisque nous avons un projet qu'elle vous expliquera, mais parce que financièrement nous sommes dans l'incapacité, dans un délai raisonnable, d'investir les 9 à 10 millions d'euros nécessaires pour réhabiliter le bâtiment de façon à ce qu'il puisse recevoir le FRAC. Il y en a pour des années. C'est même totalement impossible, au cours de ce mandat. Donc c'est le pragmatisme qui nous amène à changer et à trouver une formule beaucoup plus économe. Nous avons un bon projet qui est en train de se décider pour le FRAC et l'engagement que nous avons pris vis-à-vis du Président du FRAC, Madame Henri-Martin et moi-même, dans mon bureau, il y a quelque temps, c'est que nous ferions une proposition très concrète avant le 30 septembre. La parole est à Madame Henri-Martin.

Mme HENRI-MARTIN : Monsieur le Président, je crois que, par rapport au FRAC, la politique que nous souhaitons mener, est connue, elle a été exposée maintes fois. Et il est vrai que, si en 2004 et 2005, nous avons conforté la position d'installer le FRAC à la Halle aux blés, il y a eu depuis des dépenses auxquelles nous ne nous attendions pas, qui se sont profilées et à l'examen du dossier, nous avons vu que nous ne pouvions pas faire les travaux escomptés du FRAC, dans un délai minimum et cela repoussait au moins à 2013 vraisemblablement l'installation du FRAC au site de la Halle aux blés.

Justement, je pense que c'est parce que nous voulons absolument que le FRAC vive, que nous essayons de trouver une autre solution à cette implantation et cette autre solution est recherchée avec le Président du FRAC. Pas plus tard que la semaine prochaine, nous avons une rencontre avec la Mairie de Clermont, le Président du FRAC et moi-même, représentant le Conseil régional, pour trouver une solution le plus rapidement possible.

Il est vrai que nous souhaitons ouvrir le FRAC, car il appartient à toute la région. Et il n'y a pas de raisons qu'il soit gratuit à Clermont-Ferrand pour les habitants de Clermont-Ferrand et payant par exemple pour les habitants d'Ambert, comme c'était le cas autrefois. Je pense que Monsieur le Maire d'Ambert a connu la différence entre une exposition payante et une exposition gratuite à Ambert, comme cela a été fait cette année et je salue l'engagement du Maire d'Ambert par rapport au développement de l'art contemporain dans sa commune.

Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.

Je crois que cette politique d'ouverture du FRAC sur tout le territoire de la région Auvergne est absolument indispensable. Il est vrai que le Maire de Clermont-Ferrand souhaite que l'on continue à avoir un lieu d'exposition sur Clermont-Ferrand, parce qu'on pouvait très bien imaginer la décentralisation complète du FRAC sur l'agglomération clermontoise. Nous travaillons à ce projet. Il est vrai qu'il y a une urgence par rapport aux réserves, car il y a des risques d'humidité dans certaines réserves et il faut absolument que nous préservions les acquisitions. Il est vrai qu'il y a eu un article dans « Modergnat » disant que ce n'était pas ma priorité. Quand on sort une phrase de son contexte, effectivement, on peut lui faire dire n'importe quoi. Je ne dis pas que je ne l'ai pas dit, j'ai peut-être pu le dire parce que c'est vrai que, en termes de culture, nous avons plein de priorités. Nous n'avons pas une priorité ! Nous avons une priorité par rapport à tous les domaines culturels et effectivement, je ne voyais pas comment, sur un budget de

11 millions d'euros, nous pouvions consacrer, pour le fonctionnement du FRAC, sur le projet qui était présenté, un tel engagement au niveau de la Région.

Alors il est vrai que l'on peut traduire cela comme n'étant pas ma priorité, mais le Directeur du FRAC a vu mon engagement personnel par rapport aux expositions, par rapport au travail qu'il souhaitait mener. Jamais, à aucun moment, il n'a eu à se plaindre, de ma part, d'une exigence artistique, comme c'était le cas auparavant, où il n'avait pas le droit d'acheter ce qu'il voulait acheter. Il n'y a jamais eu de veto de ma part et je crois que, par rapport à cela, il y a des phrases qui, je pense, ne devraient pas être dites.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Madame Henri-Martin. Donc, dans un délai très rapide, il y aura un projet global, en cours de négociation sur le FRAC. Croyez bien Madame que nous y portons un grand intérêt comme à plein d'autres secteurs.

La culture est diverse et variée et je crois que la meilleure preuve que nous avons une vraie politique culturelle, c'est la création de ce qu'on appelait l'ACRA, l'Agence culturelle régionale Auvergne, qui est devenue « Transfo » aujourd'hui. Chacun l'a bien noté. « Transfo », comme un transformateur ! Madame Henri-Martin.

Mme HENRI-MARTIN : Je voudrais juste rajouter que le délai du 30 septembre – compte tenu du mois d'août pendant lequel plusieurs personnes étaient en vacances – sera peut-être repoussé, mais une solution sera trouvée très prochainement.

M. LE PRÉSIDENT : Pendant l'automne ! Peut-être pas avant la fin de l'été, mais pendant l'automne. Je vous remercie.

Sur cette délibération, je précise qu'il faut compléter – je l'ai dit tout à l'heure, mais les choses vont mieux en les répétant surtout en cette matière – le rapport n° 12, car il faut engager la procédure et la vente à un prix de 1.250.000 euros. Il faut le rajouter sur votre rapport.

Avis contraires ? Le groupe UPA et je remercie la majorité d'assumer cette vente qui va apporter un peu d'argent frais dans les caisses de la Région.

Le rapport n° 12 amendé est adopté : vote contre du groupe UPA.

Rapport n° 13, page 210, élection d'une Vice-Présidente, nous l'avons fait.

Rapport n° 14, Monsieur Mairal, représentation du Conseil régional, Commission locale de l'Eau du SAGE du Haut-Allier, qui rapporte ce dossier ? Monsieur Gueydon, non ? L'eau du SAGE de l'Allier, les nominations ? Non ce n'est pas cela, c'est Monsieur Mairal ! Non ce n'est pas Monsieur Bacquet, c'est la commission. Donc Monsieur Mairal !

Échanges de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL :
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU HAUT-ALLIER

Rapport n° 14 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 14, page 211. Comme nous en avons débattu en Intergroupe, c'est pour cela que je me retournais vis à vis ...

Échanges de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Titulaire proposé : Monsieur Pierre Pommarel. Il n'y a qu'un poste. Suppléant : Monsieur Yves Gueydon. Non ce n'est pas cela. Alors titulaire : Pierre Pommarel, suppléant : André Chapaveire.

Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ensuite tableau des effectifs, n° 15, Monsieur Mairal.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport n° 15 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Dans ce rapport, n° 15, page 212, est noté le nombre de créations de postes qui vous est proposé, sachant qu'un certain nombre de ces créations sont liées au programme européen FUTOURISM que nous avons obtenu pour un million d'euros.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur le tableau des effectifs ? Pas d'observations ? Tout le monde est d'accord ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 16, page 215, c'est pour information donc il n'y a pas à délibérer.

VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES (INFORMATION)

Rapport n° 16 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Pour information, par rapport à la M71, il s'agit de deux petites sommes, celle du 19 avril à hauteur de 32.000 euros environ et un second virement nécessaire le 24 juillet 2006 à hauteur de 40.000 euros.

Il est donné acte de ce rapport.

Rapport n° 17, Vulcania, rapport d'activités 2005.

VULCANIA : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005

Rapport n° 17 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Rapport n° 17, page 218, pour prendre acte du rapport de la SEM Volcans sur Vulcania pour 2005.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, pas d'observations ? De toute façon, nous prenons acte. Il n'y a pas d'autres commentaires à faire là-dessus ? Si, Monsieur Proriot, allez-y.

M. PRORIOL : Est-ce que vous pouvez nous préciser dans quelles conditions, maintenant définitivement, s'exécute l'appel d'offres que vous aviez lancé, parce que la presse a annoncé vos déclarations, en disant qu'il n'y avait qu'un seul candidat et puis le bruit court que vous auriez repêché un candidat qui aurait été injustement écarté ?

M. LE PRÉSIDENT : Madame Montfort, qui est membre de la commission, Monsieur Aulagnier y était aussi, je crois ? Non Monsieur Mercier. Ils peuvent vous dire que nous avons effectivement accepté, hier, la candidature de « Montparnasse 56 », sur un rapport que j'ai fait, estimant que les choses n'étaient pas claires, dans les conditions du dépôt du dossier par « Montparnasse 56 », ces derniers disant qu'ils l'avaient amené avant midi, mais qu'on n'avait pas voulu le prendre à l'accueil et les personnes interrogées à l'accueil disant « on ne s'en souvient pas ».

Face à tout cela, c'était un peu difficile, mais j'ai noté quand même un manque de notre part, c'est-à-dire que, sur la feuille d'information de l'accueil, il n'était pas mentionné que des plis pouvaient arriver avant midi concernant Vulcania, alors que, pour tous les appels d'offres, il y a une liste qui est dressée. Il se trouve que c'est un cas particulier. La délégation de service public, nous n'en faisons pas tous les jours, de plus c'était le 16 août, pas un jour tout à fait privilégié, il n'y avait pas la liste.

Donc j'ai considéré que c'était une erreur de notre part et que, dans ce cadre, il valait mieux proposer à la commission de faire jouer le doute en faveur du candidat, d'autant que nous avons toujours souhaité qu'il puisse y avoir une concurrence !

Donc la commission a bien voulu, après débat, accepter la proposition et les plis. Les propositions de « Montparnasse 56 » ont été ouvertes hier. Elles sont en cours d'analyse, comme celles de l'autre candidat et nous nous réunissons à nouveau le 20 septembre pour examiner les offres détaillées qui nous sont faites et après commencera le dialogue avec chacun des candidats.

Pas d'autres observations ? Donc nous prenons acte du rapport Vulcania.

Il est donné acte du rapport annuel 2005 transmis par la SEM Volcans.

INSTITUTION RÉGIONALE

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
DU PUY-DE-DÔME

Rapport n° 18 présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Rapport n° 18, page 241 : représentations du Conseil régional à la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion du Puy-de-Dôme. Il y a un titulaire et il est proposé Monsieur Carroy. Pas de problèmes ? Adopté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
DU CANTAL

Rapport n° 19 présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons le rapport n° 19, page 242 : représentation du Conseil régional, Commission départementale de l'emploi et de l'insertion du Cantal. Il est proposé Monsieur Roucan. Pas de problèmes ? Accepté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL
COMMISSION PIVOT DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
DE LA HAUTE-LOIRE

Rapport n° 20 présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, rapport n° 20, page 243 : Commission pivot départementale de l'emploi et de l'insertion de la Haute-Loire. Il est proposé Madame Arlette Arnaud-Landau. Accepté ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL
COMMISSION PIVOT DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
DE L'ALLIER

Rapport n° 21 présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons le rapport n° 21, page 244 : représentation du

Conseil régional : Commission pivot départementale de l'emploi et de l'insertion de l'Allier. Il est proposé Madame Pascale Semet. Pas de problèmes ? Adopté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. MALLOT : Pour le rapport n° 20, il faut nommer un titulaire et un suppléant.

M. LE PRÉSIDENT : Pourquoi faudrait-il un suppléant en Haute-Loire et pas ailleurs ?

Échanges entre les Conseillers régionaux hors micros.

Il y a quand même un problème.

C'est ce qu'on appelle l'unité de l'administration française. Il y a un suppléant dans la Haute-Loire et il n'y en a pas ailleurs. Alors le suppléant de la Haute-Loire, Monsieur Proriot ?

M. PRORIOL : Nous aurions proposé, si vous l'acceptiez, Marie-Agnès Petit.

M. LE PRÉSIDENT : Je me tourne vers le Président de groupe.

M. BACQUET : Pas d'objections, Monsieur le Président.

Échanges entre les Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Marie-Agnès Petit est suppléante. Dans le rapport n° 19, que je n'ai pas sous les yeux, Cantal, quel est le problème ?

Échanges entre les Conseillers régionaux hors micros.

Cela peut être le même, nous n'allons pas compliquer les choses, c'est Monsieur Roucan il assumera.

Sur les représentations, il convient également de suppléer Monsieur Mizoule dans les représentations qu'il avait.

Il manquerait l'Allier, mais on l'a fait l'Allier !

M. MALLOT : Dans l'Allier, c'est trois personnes !

M. LE PRÉSIDENT : Excusez-moi, mais comme je suis le bordereau et que, dans le bordereau, ce n'est pas écrit. Il faudrait deux Conseillers régionaux qui siègeront au sein de la Commission pivot départementale de l'emploi et de l'insertion de l'Allier et un Conseiller régional qui siègera au sein du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique.

Que nous propose-t-on pour l'Allier en plus de Madame Semet ? Monsieur Bacquet ? Madame Blazy ? Vous êtes candidate ? Il n'y a pas d'objections ? Donc Madame Semet et Madame Blazy et un Conseiller régional, ce sera Madame Semet qui siègera au sein du

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique. D'accord ? Bon et bien cette fois, nous en avons terminé là-dessus.

J'ai les représentations de Monsieur Mizoule et de Monsieur Magner.

Les représentations de Jacques Mizoule ont du être vues par la Première Commission ? Elles ne l'ont pas été. Alors la logique veut que – en tout cas la mienne – Monsieur Jacques Mizoule, au titre des compétences développement économique, soit remplacé là où il était par Monsieur Jacques-Bernard Magner. Monsieur Mizoule m'a fait savoir qu'il souhaitait être remplacé dans toutes ses délégations, n'est-ce pas ?

M. MIZOULE : J'ai démissionné de mon poste de Vice-Président du Conseil régional depuis le 14 juillet, c'est acté et il y a d'ailleurs un remplacement qui a été effectué, si j'ai bien compris, ce matin.

Le reste est une question de logique, dans la représentation des Vice-Présidents, dans les fonctions représentatives des Vice-Présidents auprès des organismes partenaires, en fonction de leur compétence. N'ayant donc plus de responsabilités exécutives à l'économie, il m'a paru utile que ma délégation de représentant du Conseil régional à SOFIMAC – je n'ai plus en mémoire les représentations...

M. LE PRÉSIDENT : Au Conseil d'administration de la cellule économique d'Auvergne – j'avoue que je ne sais pas trop ce que c'est.

M. MIZOULE : Je n'ai jamais été convoqué, donc on peut me remplacer, cela ne posera pas de problèmes !

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons ensuite, je vais les citer : SOFIMAC, effectivement.

M. MIZOULE : C'est logique, mais...

Intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Aulagnier, j'ai bien entendu ce matin que Monsieur Proriot lui rendait hommage pour critiquer ensuite ce qu'il avait fait, mais...

Intervention de Monsieur Aulagnier, de nouveau, hors micro.

Monsieur Aulagnier, cela suffit !

Exclamations des Conseillers régionaux au sein de l'Assemblée.

Je vous en prie mes chers collègues. Conseil d'administration de l'ARDE, Agence régionale de développement économique.

M. MIZOULE : Vous me donnez l'occasion de vous en parler, Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT : Elle a convoqué son conseil d'administration le 25 septembre pour céder la présidence. Commission consultative de l'association pour le développement de l'artisanat en Auvergne.

M. MIZOULE : Là aussi, lié au mandat de Vice-Président à l'économie.

M. LE PRÉSIDENT : Le Conseil d'administration de la SEAU – qui ne doit pas se réunir souvent.

M. MIZOULE : Très régulièrement, mais c'est quand même une structure qui ne relève pas exclusivement de l'économie, c'est aussi de l'aménagement, c'est plein de choses, donc... Moi je ne souhaite rien, si on me dit d'y rester, j'y reste. Donc j'y reste ! Voilà !

M. LE PRÉSIDENT : Le Conseil d'administration d'Auvergne certification et du groupement « Qualité Auvergne ».

M. MIZOULE : Je n'ai jamais été convoqué.

M. LE PRÉSIDENT : Mais il est logique que ce soit Monsieur Magner si cela se réunit. Mais on me dit que c'est plutôt Monsieur Chapaveire qui devrait y être.

Exclamations dans les rangs du groupe UPA.

Conseil d'administration d'Auvergne certification et du groupement « Qualité Auvergne », c'est une suggestion de l'administration ! Je propose Monsieur Chapaveire et l'association « Bravo l'Auvergne ».

M. MIZOULE : C'est lié à l'économie ! Et le Conseil d'administration de l'incubateur BUSI ?

M. LE PRÉSIDENT : Je ne l'ai pas.

M. MIZOULE : J'y représente pourtant le Conseil régional.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Magner remplacera Monsieur Mizoule au Conseil d'administration de la cellule économique d'Auvergne qui ne se réunit jamais, au Conseil d'administration de la SOFIMAC, au Conseil d'administration de l'ARDE, à la Commission consultative de l'association pour le développement de l'artisanat en Auvergne.

Il restera au Conseil d'administration de la SEAU. Monsieur Chapaveire remplacera Monsieur Mizoule au Conseil d'administration d'Auvergne certification et du groupement « Qualité Auvergne » et Monsieur Magner remplacera Monsieur Mizoule au Conseil d'administration de « Bravo l'Auvergne », de même au Conseil d'administration de l'incubateur BUSI. Ou bien est-ce que Monsieur Bussière siège à BUSI ? Non. Je ne sais pas quelle est la pertinence ? Est-ce l'économie ?

M. MIZOULE : Elle est totale !

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite il y a les représentations. Alors il faut que je précise également, par rapport à Monsieur Mizoule, qu'il va bien sûr changer de commission. Donc j'ai proposé au Président de groupe, Monsieur Dubourgnoix, qu'il y ait une permutation et j'aimerais que Monsieur Dubourgnoix explique ces permutations pour que ce soit très clair.

M. DUBOURGNOUX : Je vais essayer d'être clair mais auparavant, Monsieur le Président, vous avez suggéré que, parmi les trois représentants à l'ARDE, il puisse y avoir un poste qui échoit à un élu communiste et voilà !

M. LE PRÉSIDENT : Lionel Roucan ? Pour l'instant, nous parons au plus pressé. La parole est à Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, je souhaiterais qu'il y ait une interruption de séance.

M. LE PRÉSIDENT : Vous la voulez tout de suite ou je finis. Nous allons la faire, mais je voulais régler le problème de la commission avant. Monsieur Dubourgnoix.

Bon allez, tout de suite !

Suspension de séance à 15 heures 15 jusqu'à 15 heures 40.

S'il vous plaît ! Sur le point où nous en étions, le Conseil d'administration de l'Agence régionale de développement économique. Nous n'allons pas pour l'instant faire de modifications importantes. En fait, il n'était pas prévu qu'il faudrait procéder au remplacement aussi rapidement, au renouvellement aussi rapidement. Si nous sommes obligés de précipiter les choses avec une convocation le 25 septembre du conseil d'administration de l'ARDE, c'est qu'il y a le 3 octobre – je l'ai dit ce matin – une signature à Toulouse du protocole AIRSET.

Nous proposons simplement d'introduire pour l'instant Monsieur Magner, à la place de Monsieur Mizoule, c'est une modification temporaire. Nous verrons ultérieurement, puisque nous aurons plusieurs modifications à proposer, après la Session du 23 octobre – la Commission du règlement intérieur doit travailler pour proposer un certain nombre de modifications statutaires – et il y aura des modifications également en commission vraisemblablement bien sûr.

Donc, nous sommes au clair sur les représentations de Jacques Mizoule, sauf sur les commissions. Donc, sur les commissions, c'était la question que j'avais posée à Monsieur Dubourgnoix avant de partir. Monsieur Mizoule passe de la Première Commission à la Troisième Commission, Monsieur Magner entre à la Première Commission et quitte donc la Quatrième Commission – Madame Laidouni entrant à la Quatrième Commission. Cela ne modifie pas les équilibres et pour l'instant, nous en restons là.

Je vous propose que nous étudions maintenant rapidement les représentations de Jacques-Bernard Magner à la Quatrième Commission.

- Donc au GART, c'est Madame Laidouni comme suppléante.

- Au Comité régional des transports, Madame Laïdouni.
- À la Commission régionale des transports collectifs, représentant l'exécutif, Madame Laïdouni.
- À l'Aéroport de Clermont Auvergne, mais à la Commission consultative économique, nous avons décidé de ne rien changer, puisque dans trois mois, cela ne servira plus à rien, cela n'existera plus, dans ce cas, ce n'est pas la peine de se fatiguer et nous laissons les choses en l'état.
- Au Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon – je ne sais pas s'il se réunit souvent, mais bon ! – Madame Laïdouni est titulaire. Il se réunit souvent, Monsieur Proriot ?

M. PRORIOL : Mais oui, sous la présidence du Maire de Rodez.

M. LE PRÉSIDENT : Autre modification qui ne pose pas problème aujourd'hui : Madame Mercier-Rayet remplace Madame Catherine Henri-Martin au CROS, Comité régional de l'organisation sanitaire. Il y a plusieurs autres modifications et nous les verrons le 23 octobre. Pas d'observations là-dessus ? Nous sommes d'accord ?

Alors nous allons pouvoir maintenant aborder, je pense, le rapport sur les OGM.

Sur le rapport OGM, je laisse la parole à Monsieur Mallot.

OGM : LA POSITION DU CONSEIL RÉGIONAL

Rapport tiré à part présenté par M. Jean Mallot

M. MALLOT : Merci, Monsieur le Président. Le rapport qui nous a été distribué, porte en titre la position de notre Conseil régional sur cette délicate question des cultures d'OGM.

Vous savez que le Conseil régional s'est très tôt penché sur cette question, en tout cas dès notre arrivée à la majorité, ici même. Certes, je le rappelle pour mémoire, tout le monde le sait, mais il faut l'avoir présent à l'esprit, la Région n'a pas de compétence en termes d'autorisation ou d'interdiction des cultures d'OGM. Cette compétence appartient à l'État et d'ailleurs, une loi qui devrait transposer en droit interne une directive européenne, un projet de loi est actuellement en discussion au Parlement. Il se trouve entre le Sénat et l'Assemblée et sa discussion a été reportée à plusieurs reprises et devrait intervenir cet automne à l'Assemblée nationale.

Notre Assemblée régionale s'est prononcée sur cette question des OGM dès juin 2004, au travers d'un vœu que je ne lirai pas dans son intégralité, mais dont je donnerai quand même l'essentiel, qui était rappelé dans le débat de ce matin, c'était le 11 juin 2004. Notre Conseil régional, considérant notamment l'importance qu'il attache au développement de la recherche dans notre région et en même temps, l'importance à préserver l'environnement, notamment dans le domaine agricole – pour encourager

l'agriculture biologique pour citer un exemple –, s'était déclaré opposé à toute culture de plantes génétiquement modifiées en milieu ouvert sur le territoire de la région, préconisait la poursuite de recherches fondamentales sur les OGM, à partir de cultures exclusivement réalisées sous serres fermées, après avis d'une commission d'experts, etc. Position donc équilibrée et de bon sens.

En septembre 2005, après un été difficile, qui avait vu des affrontements sur le terrain, nous avons été amenés à nouveau à nous prononcer sur une motion soumise à nos débats, nos discussions, et qui reprenait la position que je rappelais tout à l'heure, position de principe, en ajoutant quelques « considérant ». D'abord au regard des incidents qui avaient émaillé l'été 2005, notant au passage d'ailleurs les travaux de la Commission d'enquête parlementaire sur les OGM qui préconisait un moratoire d'un an et considérant également que le Gouvernement avait manqué à son devoir de concertation en ne consultant ni les élus ni la population sur ce sujet, après avoir condamné les violences etc., s'étonnant de l'ampleur des moyens de surveillance etc., le Conseil régional décidait l'organisation d'un grand débat d'information citoyenne. Ce que nous avons fait.

Des débats ont été organisés. Il y en a eu quatre, vous le savez, en avril et mai derniers et ces débats ont rassemblé un grand nombre de participants : 1.700, d'après nos décomptes, répartis dans les quatre réunions : Montluçon, Aurillac, le Puy-en-Velay et Clermont-Ferrand, avec notamment une participation à ces débats d'experts sur les questions scientifiques, sur les questions d'environnement, sur les questions économiques, qui ont permis de répondre à un certain nombre de questions, même si évidemment toutes les questions ne pouvaient pas être traitées. C'était un progrès par rapport à l'absence de débats antérieurs et même si la qualité de ces débats a pu être contestée ici ou là, je ne connais pas d'autres débats comparables, de cette nature, qui aient été organisés et qui aient permis de traiter de cette question dans des échanges relativement calmes et complets, avec autant de participants : 1.700 personnes dans la région, c'est tout à fait important.

Bien entendu, cette question complexe ne pouvait pas trouver de réponse simple et en tout cas, je crois qu'elle a permis aux participants, à la plupart d'entre eux, de dépasser la simple question de savoir si on est pour ou contre les OGM, aller au-delà. Puisque d'autres questions bien entendu ont été amenées par ces débats, celle de l'utilité sociale des OGM, la question de la réversibilité, la question de l'application concrète du principe de précaution, cet attachement à la recherche – qui d'ailleurs, a été à chaque fois repris, à chacun des débats, rappelé en conclusion par le Président Souchon –, la question difficile de la coexistence entre les cultures OGM et d'autres cultures, qu'elles soient conventionnelles, sans OGM ou l'agriculture biologique. Et bien entendu, ce qui transparaissait dans chacun de ces débats et qui nous préoccupe, c'est la méfiance de nos concitoyens à l'égard de la science : sujet difficile effectivement, mais sur lequel nous devons tous nous pencher.

Les débats en question ont eu lieu et nous nous trouvons maintenant dans cette situation où le Gouvernement a reporté l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi que j'évoquais tout à l'heure. Les débats sur ce projet de loi ont eu lieu déjà au Sénat. Il est intéressant d'ailleurs de lire les interventions des uns et des autres. Et nous nous rendons compte que, d'abord, beaucoup de participants regrettent que le principe de précaution qui a été inscrit dans la constitution, ne soit pas repris dans le texte proposé et

surtout, l'ensemble des groupes politiques, manifestement, est traversé par des inquiétudes de différentes natures, de différentes intensités, en particulier – et je crois que c'est important dans une région comme la nôtre –, beaucoup d'inquiétudes dans le cas où les OGM se développeraient, sur le devenir des productions agricoles de qualité et notamment sous label AOC par exemple. Comment maintenir ces signes de qualité dans cette situation-là ?

Alors forcément, le moment venu, un jour, la loi sera votée et la question se posera de savoir comment elle s'applique. C'est pour cela que nous avons souhaité avancer et proposer à votre vote, cet après-midi, le dispositif qui est présenté dans le rapport et qui se conclut donc en trois parties.

Première proposition : mettre en place un comité consultatif qui permettrait de poursuivre la discussion dans un cadre organisé et le moment venu, d'alimenter notre Assemblée en propositions pour l'application des textes qui seraient votés par le Parlement. Dans ce comité consultatif, naturellement, nous veillerons à ce que toutes les parties prenantes au débat soient représentées et qu'en tout état de cause, tous les points de vue puissent se sentir représentés à l'intérieur de ce comité.

Deuxièmement : nous proposons de tenir un des engagements rappelés par le Président Souchon en conclusion des différents débats, à savoir l'adhésion de notre collectivité régionale à la Charte de Florence. Cette charte figure en annexe au rapport et je pense que chacun d'entre vous l'a lue. On peut peut-être effectivement la parcourir, mais rassurez-vous, très rapidement. Il y a un certain nombre de « considérant » qui rappelle les difficultés liées aux OGM : l'irréversibilité par exemple, la difficulté que cela soulève, les garanties nécessaires pour l'agriculture, telle que nous souhaitons la préserver, le libre choix des agriculteurs et en particulier l'avis du Comité économique et social européen sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques. Un certain nombre de « considérant » note évidemment la grande incertitude qui reste sur les effets des OGM sur la santé humaine, l'impact des OGM sur l'environnement et cette volonté de rechercher les moyens d'une coexistence réelle, autrement dit d'une garantie de séparation entre les cultures transgéniques et les autres.

Le dispositif de la Charte se poursuit et se conclut sur des engagements – et donc, c'est de cela dont il s'agit –, pour promouvoir l'application au niveau régional de plans spécifiques pour des protections contre les OGM, pour les cultures traditionnelles et biologiques, des plans spécifiques avec des zones protégées, la définition de paramètres spécifiques pour la délimitation de zones ou régions libres de toute présence d'OGM et en particulier, dans le point 5, les moyens pour assurer la recherche sur les OGM afin d'avoir les éléments pour se prononcer.

Deuxième annexe : la déclaration de Rennes qui est donc présentée également à votre vote, laquelle déclaration de Rennes présente trois motivations et quatre orientations que vous avez lues.

Au vote de cet après-midi est également soumise une proposition pour mandater le Président afin qu'il demande au Gouvernement de renforcer les moyens de l'INRA en terme de recherche. Nous traduisons par cela la volonté très forte, exprimée au cours des débats, que la recherche publique permette à nos concitoyens de progresser et de se faire une opinion – et à nous-même en particulier –, et que cette recherche porte d'abord

effectivement sur la production de connaissances sur le sujet, mais également serve de référence par rapport aux études qui peuvent sortir ici ou là et sur lesquelles nous avons parfois les uns et les autres du mal à nous faire une idée. Voilà, le dispositif qui est proposé est celui-là. Il est complètement dans la ligne, dans la suite et dans le prolongement de ce que nous avons fait jusqu'ici dans cette Assemblée. Il est parfaitement cohérent avec ce qui est sorti des quatre débats que nous avons organisés et nous souhaitons donc qu'il soit adopté par la totalité, l'unanimité, de notre Assemblée. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup Monsieur Mallot pour ce rapport extrêmement clair. Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE : Monsieur le Président, le rapport sur les OGM que vient de commenter Jean Mallot et qui nous est soumis, avec l'objectif louable de parvenir à une position de notre collectivité, qui permette de sortir par le haut d'une situation régionale particulièrement difficile sur ce sujet, court à mon sens le risque de n'être qu'une sorte de vœu pieux. Je ne suis pas sûr que le débat que nous avons organisé au printemps, au travers des quatre réunions départementales, ait permis d'ailleurs de faire sérieusement avancer la réflexion de nos concitoyens. Je pense que ces quatre réunions ont surtout fait apparaître les positions figées des uns et des autres et je n'hésite pas à dire l'impossibilité ou, en tout cas, la très grande difficulté du dialogue. Je ne crois pas qu'à l'issue de ce débat, nos concitoyens d'Auvergne soient plus informés qu'avant. La meilleure preuve d'ailleurs de ce dialogue impossible a été donnée cet été où la seule parcelle d'essais OGM qui existait en Auvergne, celle de la société « Biogemma » a été totalement détruite en deux épisodes. Je pense d'ailleurs que l'absence d'évocation de ce point des destructions dans le rapport est un manque, parce que, désormais en Auvergne, la pratique du dialogue, c'est souvent la destruction des fruits de la recherche, hautement revendiquée par leurs auteurs et certains d'entre eux n'hésitent pas, par voie de presse d'ailleurs, à se féliciter publiquement de mettre à mal les laboratoires de recherche victimes de leur destruction. La destruction est devenue le moyen du débat.

Quant aux trois propositions faites par le rapport, je ne suis pas sûr qu'elles aient – mais personne n'en est sûr d'ailleurs, je l'imagine – mais pour ce qui me concerne, je doute qu'elles aient le résultat escompté.

La création d'un comité consultatif ayant la charge d'élaborer localement – je cite le rapport – les orientations sur les OGM : belle ambition ! Mais je pense que réunir dans un comité consultatif les différentes parties – je pense que c'est l'esprit de cette proposition, que ce ne soit pas un monologue, de réunir les différentes parties pour trouver un terrain d'entente –, aujourd'hui, si tant est d'ailleurs que nous réussissions à les réunir autour d'une même table, compte tenu de tout ce qui s'est passé, et arriver à un consensus sur les orientations, me paraît mission impossible. Cela dit, si nous y arrivions, je pense que ce serait bien sûr intéressant.

Le mandat donné au Président pour, je cite, « demander au Gouvernement de renforcer les moyens de l'INRA en terme de recherche sur les OGM » est lui aussi très louable, mais là aussi, je doute fort que ce mandat impressionne fortement Monsieur de Villepin et Monsieur le Secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Si c'était le cas, je m'en réjouirais fortement et à ce moment-là, il faudrait utiliser ce mandat pour obtenir du Gouvernement plein d'autres choses, hors OGM ! Mais cela dit, si ce

mandat permet au Président d'obtenir un renforcement des moyens de l'INRA, je serais le premier à m'en réjouir.

Quant à l'adhésion de notre collectivité à la Charte de Florence et à la déclaration de Rennes, compte tenu de ce que j'appellerais l'ambiguïté de ces deux documents, de leur absence de prise de position sur les vrais sujets qui font débat – par exemple la possibilité ou non de réaliser des essais en plein champ –, je crains qu'au lieu de servir à l'apaisement et à trouver des issues, elle ne serve au contraire de justificatifs à ceux qui veulent détruire les essais en plein champ. Le CESR, d'ailleurs, dans son expression, a été très clair. Tout en approuvant l'adhésion à la Charte de Florence, il a souligné qu'il ne fallait pas l'interpréter – mais elle est soumise à de telles interprétations – comme une impossibilité de coexistence, mais au contraire comme une possibilité de coexistence.

Vous me permettrez de faire un parallèle, peut-être abusif, entre la Charte de Florence et ce que nous avons adopté dans cette Assemblée, en d'autres temps, sur le schéma éolien : le schéma éolien que le Président Giscard d'Estaing nous avait fait adopter. Chacun savait que le Président Giscard d'Estaing n'était pas spécialement favorable au développement de l'éolien, mais pour être dans l'air du temps – c'est le cas de le dire ! –, il nous avait fait adopter un schéma éolien dont les restrictions qu'il comportait, les limites, les conditions étaient telles qu'on ne pouvait pas construire la moindre éolienne en Auvergne. Bien joué d'ailleurs ! Nous avons révisé depuis ce schéma éolien et je m'en félicite.

Je pense que la Charte de Florence est du même tonneau à l'égard des essais OGM. Je pense que le courage politique dont se réclame d'ailleurs le rapport que Jean Mallot nous a présenté, aurait exigé un tout autre texte. Aujourd'hui 90 millions d'hectares d'OGM sont cultivés dans le monde, y compris à nos portes, en Espagne. 9 millions d'agriculteurs les utilisent, dont 80 % sont issus des pays qualifiés de « en voie de développement ». Leur progression sur la planète est de 15 % tous les ans. Je pense que ce mouvement est inéluctable, mais sans prétendre que ces technologies soient la réponse à tous les problèmes, il est néanmoins évident que cette progression n'existerait pas si les avantages économiques, écologiques n'existaient pas eux-mêmes. C'est pourquoi faire en sorte que ces technologies soient mieux maîtrisées, qu'elles permettent leur appropriation par l'ensemble de la planète, y compris en Europe, y compris en France, est un enjeu majeur pour l'avenir.

Pour cela, le développement de la recherche est totalement indispensable et la recherche sur tout organisme vivant quel qu'il soit, végétal ou animal, suppose qu'à un moment du processus, on puisse évaluer les résultats en situation réelle et pas seulement en laboratoire ou en serre, ce qui signifie clairement que les essais en plein champ sont, à un moment de la recherche, totalement indispensables. C'est un point d'ailleurs sur lequel la plupart des scientifiques s'accordent, y compris certains de ceux qui sont opposés aux OGM. C'est l'une des conclusions majeures du rapport de la Commission parlementaire d'enquête.

Or, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui élude cette question centrale. C'est pourquoi je pense qu'il sera inefficace. Chez nous en Auvergne, le débat s'est cristallisé autour du groupe « Limagrain » et de ses filiales « Biogemma » et « Meristem » que certains d'ailleurs s'évertuent à présenter comme l'empire du mal, n'hésitant pas à l'assimiler au groupe agro-chimique américain « Monsanto ».

En concentrant tous leurs coups contre « Limagrain », en empêchant la poursuite des recherches, le risque est grand qu'un retard irréversible dans la recherche française et européenne en biotechnologie ne se produise. Je n'hésite pas à dire que c'est un tapis rouge que l'on déroule devant la domination de « Monsanto ».

Alors qu'en Auvergne, les capacités en recherche dans les sciences du vivant, en biotechnologie, constitue un potentiel majeur de développement économique et d'emploi, que nous avons identifié d'ailleurs dans le schéma régional de développement économique, le climat entretenu, depuis quelques années, crée un handicap. Aujourd'hui, de nombreux étudiants, thésards, de nombreux chercheurs auvergnats ont déjà pris, en biotechnologie, le chemin de l'étranger où les conditions de travail qui leur sont proposées, sont beaucoup plus sereines. Le courage politique et l'ambition politique pour notre région consisteraient à se prononcer clairement sur le soutien à notre recherche en biotechnologie, à condamner clairement ceux qui détruisent le travail des chercheurs et à créer les meilleures conditions de valorisation de nos capacités et de nos ressources dans la recherche et les développements économiques qu'elle pourrait nous permettre. C'est pour toutes ces raisons que, en ce qui me concerne, je ne peux pas soutenir ce rapport dont les intentions sont louables, mais dont les effets risquent d'être très faibles et c'est pourquoi d'ailleurs je m'abstiendrai – et je crois que mon groupe fera la même chose.

Applaudissements du groupe Communiste et Républicain.

M. DUBOURGNOUX : Monsieur le Président, je souhaite donner ici une appréciation sur le rapport qui nous est présenté en sachant que le groupe Communiste émettra un vote commun qui sera l'abstention. Et vous savez, pour parler franchement, ce débat sur les OGM traverse la société, traverse notre Assemblée, traverse aussi les groupes politiques et traverse même le groupe Communiste. Jacques Mizoule a exprimé son point de vue que nous connaissons et qui est tout à fait respectable.

Je souhaiterais exprimer pour ce qui me concerne, la position du groupe Communiste qui va déboucher sur un vote identique à celui que fera Jacques Mizoule. D'abord je voudrais insister sur le caractère positif des conclusions du rapport qui nous est présenté et en même temps, en souligner les insuffisances qui motivent d'ailleurs notre abstention.

Insuffisances du fait d'une loi que la majorité parlementaire refuse de voter aujourd'hui. Une loi qui ne donne pas l'éclairage législatif nécessaire pour prendre une position équilibrée et plus globale sur les OGM. C'est la transposition de la directive communautaire relative à la dissémination des OGM dans l'environnement.

Cette directive vise à encadrer la culture d'OGM en Europe, donc il est évident que la difficulté aujourd'hui à clarifier le débat est malheureusement aussi due au fait qu'il y a un manque de courage politique au sein du Gouvernement actuel pour clarifier les positions législatives et donner à l'opinion des éléments clés et fondamentaux.

L'insuffisance de ce rapport, c'est aussi à mon avis qu'on ne marque pas suffisamment la différence – et je crois que c'est plus général dans le cadre qu'on a en principe dans le débat sur les OGM – entre d'une part la recherche qui est faite sur les OGM et d'autre part, l'utilisation qu'on fait ou qu'on va faire de ces OGM – et les véritables

dangers sont quand même ici. On ne peut pas se satisfaire d'un manque de lisibilité dans une région effectivement dont les enjeux sont marqués par ce dossier des OGM. Jacques Mizoule a évoqué « Limagrain ». Je voudrais évoquer les chercheurs évidemment, notamment ceux de l'INRA, organisme public, faire une allusion aussi aux faucheurs, parce que, derrière le manque de clarté, derrière le manque de courage politique, nous aboutissons à des solutions extrêmes qui conduisent au fauchage. Et je pense que le débat qu'il faut avoir le courage de mener, c'est de continuer à faire l'effort pour associer l'ensemble de ces acteurs et faire en sorte de créer les conditions pour qu'ils puissent échanger et se parler.

Pourquoi je parle de la différence entre la recherche et l'utilisation ? C'est parce que j'ai une image et j'aimerais qu'elle serve à clarifier les positions et à faire tomber les tabous et les crispations. C'est que quand j'aiguise un couteau, c'est pour qu'il coupe et après, je peux aussi bien m'en servir pour couper un morceau de saucisson que pour agresser mon voisin et c'est là que le choix est fondamental. Nous sommes bien obligés de constater aujourd'hui que la culture d'OGM augmente partout dans le monde. Notre responsabilité politique exige donc de contrôler cette évolution et je crois que le temps presse. Anticiper le développement des OGM nécessite d'établir un régime de responsabilités civiles et pénales des producteurs d'OGM. Et là, ce n'est pas du ressort de la Région. Il faut que chacun prenne bien ses responsabilités. Un régime de responsabilités qui permette de protéger les cultures non transgéniques et notamment les cultures biologiques.

Il faut au préalable donner aux scientifiques les moyens financiers, mais aussi juridiques, pour effectuer leurs recherches en toute indépendance en vue d'élaborer les produits finalement utiles à l'humanité.

C'est pourquoi nous devons poser, sans passion, la question de l'utilité des expérimentations en plein champ. En effet, Jacques Mizoule l'a dit – et je partage cette analyse –, même des scientifiques qui ne sont pas favorables aux OGM reconnaissent aujourd'hui que dans certains cas, il est inévitable, pour valider le travail des recherches réalisées en milieu confiné, de passer en plein champ. Donc il faut que nous ayons ce débat sans tabous et que nous puissions le conduire jusqu'à son terme. Ce n'est pas le cas actuellement.

Le rapport présente aussi une autre insuffisance qui est grave et majeure et qui encore une fois n'est pas de la responsabilité du Conseil régional. C'est le fait que nous ne prenons pas en compte le caractère économique dangereux de la culture OGM et là, il y a une transposition d'une directive européenne qui vise à encadrer le droit des brevets en définissant le régime de brevetabilité des OGM pour assurer la rentabilité de la recherche privée sur le sujet.

Le risque est majeur, c'est celui d'une privatisation de la nature et cette transposition a eu lieu en catimini au Parlement à l'automne dernier. C'est pourtant une question fondamentale. C'est le parti pris d'une agriculture productiviste et d'un commerce international débridé. La culture d'OGM s'inscrit actuellement dans une dynamique libérale qui est désastreuse pour les paysans, mais aussi pour les consommateurs du monde entier, puisqu'elle nie la dimension culturelle de l'alimentation. Pour les grandes multinationales semencières, les OGM deviennent désormais une arme alimentaire qui va

leur assurer la domination sur l'agriculture mondiale. C'est là où le bât blesse, c'est là où l'intervention citoyenne doit être la plus marquante.

Pour prévenir les risques de privatisation de la nature, il faut donc insister sur la dimension publique des expérimentations et sur la promotion d'un régime juridique des brevets qui privilégie la mutualisation de la propriété intellectuelle et le principe de licences pour l'utilisation de semences transgéniques gratuites pour les paysans du monde entier. Cela suppose de se battre au sein des organisations internationales pour sortir l'agriculture du champ de compétences de l'OMC. Il s'agit de protéger les paysans du monde entier contre la soumission aux logiques commerciales portées par les multinationales de l'agroalimentaire et de l'OMC.

Dans ce contexte, vous voyez que nous ne pouvons pas éluder le débat fondamental sur l'utilisation qui sera faite des OGM au vu des conséquences – et c'est le plus important – qui en découleront.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie Monsieur Dubourgoux. Qui souhaite intervenir ? Madame Mollon.

Mme MOLLON : Après l'excellent discours de Monsieur Dubourgoux, je dois avouer que beaucoup de points sont en commun !

Le groupe Vert se félicite de cette délibération, car la signature de la Charte de Florence préservera notre Région d'une inévitable dissémination génétique qui nuirait à la biodiversité et à la qualité des productions agricoles de notre région. En effet, les régions signataires de la Charte de Florence s'engagent à décourager ou empêcher la culture des productions OGM dans les zones qui fondent leur production sur des standards de qualité certifiée. Elles proposent la recherche des responsabilités des opérateurs qui auraient provoqué des dommages, souhaitent un financement de la recherche par les ressources publiques. Elles souhaitent qu'on recherche la présence d'OGM non au seuil de 0,9 %, mais au niveau minimum qui peut être détecté – actuellement c'est 0,1 %.

Celles qui signent la déclaration de Rennes veulent garantir une absence de contamination, appliquer aux OGM le principe de précaution, celui du pollueur payeur, et favoriser les filières non OGM pour l'alimentation animale.

Le projet Co-Extra travaille sur la coexistence et la traçabilité des filières OGM et non OGM. Cette coexistence est probablement impossible. Chaque jour le confirme par de nouvelles études. La dernière en date concerne les cultures du Lot-et-Garonne qui ont été fauchées la semaine dernière. Un agriculteur a semé des parcelles en maïs conventionnel à différentes distances de cette culture OGM et fait constater par huissier que la contamination était bien présente sur toutes les parcelles de maïs étudiées dans un rayon de 300 mètres. Le pollen retrouvé dans un rucher situé à 1.200 mètres a été contaminé à 50 %. Jusqu'à présent, on disait que les abeilles ne butinaient pas le maïs, voici la preuve du contraire. Quand on sait qu'elles ont un rayon d'action de 3 kilomètres, on se dit que la coexistence va être difficile ! Co-Extra le confirmera sans doute.

Les intervenants précédents ont affirmé l'importance de la recherche publique. Je voudrais vous rappeler tout de même qu'il ne faut pas mythifier la recherche publique : en 1986 le nuage de Tchernobyl n'a jamais traversé les frontières, c'est un scientifique public qui l'a dit et, en 1990, l'amiante était inoffensive, c'est l'Académie de médecine publique qui l'a affirmé ! Ils peuvent aussi se tromper.

Il est important pour notre Région de prendre cette délibération. Elle montre la cohérence de nos décisions successives, depuis la signature du vœu de 2004 et de la motion de 2005. C'est en cohérence avec le débat, de bonne qualité mené par le Conseil régional, pendant lequel les citoyens auvergnats ont pu débattre sur les enjeux de l'agriculture de qualité qui caractérise notre région. Ils en ont profité chaque fois pour redemander au Conseil régional, la signature de la Charte de Florence. Cohérence, car ils partagent sans aucun doute, l'avis de la population française, qui selon le sondage BVA de janvier dernier, se prononce à 78 % pour une interdiction temporaire des OGM et pense à 85 % que les labels qualité doivent être strictement sans OGM.

C'est en cohérence aussi avec la position de l'ARF qui, au sujet du projet de loi, dit que les Régions signataires souhaitent répondre aux attentes d'une large majorité des consommateurs qui refusent les OGM, du champ à l'assiette, réaffirment leur soutien au développement de la recherche scientifique concernant les organismes génétiquement modifiés en milieu confiné, développent une image régionale des agricultures régionales conventionnelles et biologiques basées sur la promotion de signes officiels de qualité et de la préservation de leur environnement.

C'est en cohérence aussi avec la position nationale du PS que, par modestie sûrement, vous ne citez pas. Le Parti Socialiste affirme sa position contre le brevetage du vivant et le pillage par les multinationales des ressources génétiques – qui constituent le patrimoine commun de l'humanité –, contre les cultures d'OGM en plein champ, pour le développement d'une recherche d'excellence conduite dans la transparence, selon de stricts protocoles de mise en œuvre et d'évaluation, par des organismes publics correctement financés. Je vois donc que nous avons tous à peu près les mêmes objectifs.

On a prétendu beaucoup de choses sur les OGM, on a prétendu qu'ils résoudraient les problèmes de la faim dans le monde, or ceux-ci sont bien entendu d'abord de nature politique, puisque 4 personnes sur 10 qui ont faim vivent dans des pays exportateurs de nourriture, voire sont eux-mêmes paysans.

On a prétendu qu'ils sont partout : en réalité, les 90 millions d'hectares cultivés en 2005 représentent 2 % seulement des surfaces cultivées dans le monde, elles sont concentrées en Amérique du Sud, en Inde et au Kenya.

On a prétendu que la culture des OGM enrichit l'Espagne. La situation n'est pas aussi rose qu'on le prétend. En Castille et en Aragon, le maïs BT 176, pourtant interdit, se retrouve à 34 % dans les semences traditionnelles. Personne n'y cultive plus de maïs bio. Ce n'est pas l'avenir que nous souhaitons pour l'Auvergne.

La Commission européenne, elle-même, demande aux 25 pays membres d'intensifier les contrôles, car la contamination se fait à notre insu. Le riz chinois, mais aussi le riz américain, contiennent des OGM non autorisés en Europe.

Notre collectivité prend donc une décision judicieuse que les Auvergnats attendaient. En Europe, la Grèce, la Suisse, l'Autriche et la Pologne ont fait le même choix. Eux aussi savent qu'il est plus facile de renoncer aux OGM que d'empêcher les abeilles de butiner et le vent de souffler.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie Madame. D'autres interventions ? Monsieur Malhuret.

M. MALHURET : Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les différentes interventions qui ont précédé la mienne et notamment avec beaucoup d'attention la présentation du rapport par Monsieur Mallot et le discours de Monsieur Mizoule, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne vont pas dans la même direction.

Personne ici ne sera surpris d'apprendre que la mienne et celle du groupe UPA est beaucoup plus proche de celle qu'a exprimée tout à l'heure Monsieur Mizoule – une fois n'est pas coutume ! Pour la simple raison d'ailleurs que vous connaissez, puisqu'il a utilisé des arguments en grande partie identiques à ceux que j'avais déjà eu l'occasion d'utiliser lors des précédents débats et notamment lors du débat de juin 2004.

Monsieur Mallot, tout d'abord, j'ai écouté votre discours, votre présentation et le mot qui est revenu le plus souvent, c'est celui d'équilibre, de position équilibrée. Mon point de vue est que dans ce que vous dites, vous parlez d'équilibre, mais dans ce que vous écrivez et ce que vous nous proposez, il y a un profond déséquilibre, une position profondément déséquilibrée.

En juin 2004, votre majorité a adopté un vœu maximaliste demandant l'arrêt des essais en milieu ouvert, c'est-à-dire condamnant – Monsieur Mizoule nous a expliqué l'inéluctabilité si l'on veut poursuivre la recherche –, s'il devait être appliqué, une bonne partie de la recherche en biotechnologie des entreprises auvergnates les plus performantes. La seule possibilité de sortir par le haut de cette impasse consisterait à adopter une position moins systématique, moins idéologique et à tenter de trouver, comme vous le dites lorsque vous parlez, un point d'équilibre entre les acteurs de l'agriculture traditionnelle ou biologique d'un côté et de l'autre, les chercheurs et les entreprises auvergnates engagés dans la compétition mondiale des biotechnologies et cherchant à maintenir la place prééminente de notre pays et de notre région dans ce domaine.

Ce n'est pas par le haut que nous allons sortir de cette impasse si nous vous suivons, mais vers le bas. Ce n'est pas un texte équilibré que vous proposez, mais un texte extraordinairement déséquilibré. Et si vous ignorez les faits qu'allait produire ce rapport sur les principaux acteurs de la recherche et de l'innovation agricole en Auvergne, je pense que ceux que vous avez rencontrés, sans doute comme moi, au cours de ces derniers jours, vous l'ont appris ou que ceux que vous allez rencontrer, si votre majorité vote ce rapport, vous l'apprendront. C'est comme une véritable déclaration de guerre envers eux qu'ils ressentent.

Comment pourrait-il en être autrement ? Vous nous proposez tout d'abord de nous prononcer sur l'adhésion de notre collectivité au réseau des Régions européennes signataires de la déclaration de Rennes. Il y a un point de désaccord avec Monsieur

Mizoule, car il dit que cette déclaration de Rennes ou la Charte de Florence sont des déclarations ambiguës. En fait, elles n'ont aucune ambiguïté, elles sont d'une clarté parfaite. Cette déclaration de Rennes, comme vous l'indiquez en titre de l'annexe 2 au rapport, c'est celle du réseau des Régions libres d'OGM. Si les mots ont un sens, ce titre ne souffre d'aucune ambiguïté.

Vous nous proposez d'adhérer au réseau des Régions signataires de la Charte de Florence. Cette charte s'appelle encore la Charte du réseau des Régions libres d'OGM. Vous nous dites, Monsieur Mallot, que l'on peut être pour ou contre les OGM et que vous ne prenez pas parti, mais vous voulez nous faire adhérer à ces charte et déclaration dont le titre même explique bien ce que cela veut dire. Je ne vois pas comment on peut être plus explicite. Loin de nous proposer un équilibre entre différents modes d'agriculture, vous annoncez, vous proclamez que vous êtes radicalement hostiles à l'un de ces modes, celui qui s'appuie sur les biotechnologies.

Je n'ai pas ici le temps moi non plus de faire une analyse détaillée de la déclaration de Rennes et de la Charte de Florence, chacun de vous les a dans son dossier, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure. Chacun de nous par conséquent peut comprendre, même avec une lecture rapide, que l'ensemble des contraintes présentées dans ces deux textes – et je suis d'accord avec Monsieur Mizoule lorsqu'il prend l'exemple qu'il a rappelé ou lorsqu'il fait la comparaison qu'il a rappelée – reviennent par leur multiplicité, par le caractère dirimant de la plupart d'entre elles, dans les faits à interdire les recherches et les productions de plans génétiquement modifiés, si cette charte devait demain être mise en œuvre.

Si elles étaient appliquées à la lettre, leurs effets seraient dévastateurs pour la compétitivité scientifique et économique de l'Auvergne. Qui plus est, la Charte de Florence prévoit une déclinaison de ces recommandations par les Régions. Lorsqu'on sait que la nôtre a voté en juin 2004, comme nous le rappelait tout à l'heure Monsieur Pommarel, un vœu, je cite, disant qu'elle était opposée à « toute culture de plantes génétiquement modifiées en milieu ouvert sur le territoire de la région », je vous laisse imaginer les réactions des chercheurs et des entreprises concernés, si nous décidons aujourd'hui d'adhérer à cette charte.

Fort heureusement, cette déclaration et cette charte n'ont aucune valeur légale – d'autres l'ont dit avant moi. C'est la loi qui fixera la légalité, heureusement, dans ce pays. Mais à défaut de caractère légal, quel signal en direction des chercheurs de l'INRA, de « Limagrain » – quatrième semencier mondial derrière les trois premiers qui sont américains –, de « Biogemma », de « Meristem » ? C'est à peu près comme si vous annonciez à « Michelin » que la Région Auvergne va signer la Charte des Régions libres de caoutchouc.

Combien de temps croyez-vous que, dans ces conditions, « Michelin » maintiendrait ses usines, ses investissements, sa présence à Clermont-Ferrand ?

Vous avez parlé d'équilibre, vous ne cessez de parler d'équilibre et j'aimerais que nous trouvions un équilibre. Monsieur le Président, vous l'avez fait également ce matin dans votre discours de politique générale, en introduction. Mais les prises de position de ce rapport sont des prises de position unilatérales, à chaque ligne du texte. Vous nous dites par exemple que les témoignages ou le film enquête du débat citoyen que vous avez

organisé en Auvergne ont montré, je cite : « la grande prudence des Auvergnats par rapport aux OGM ». Mais vous ne dites pas que ce film et ces témoignages ont aussi montré l'opinion, largement partagée, selon laquelle il fallait avancer dans la recherche.

Vous écrivez, je cite : « Le Conseil régional d'Auvergne a décidé de faire de l'Auvergne une terre privilégiée pour l'agriculture biologique ». Très bien ! Mais pourquoi n'écrivez-vous pas aussi et ce serait cela l'équilibre, ce qui devrait en être le corollaire : « que le Conseil régional d'Auvergne souhaite maintenir l'Auvergne au premier rang mondial de la recherche d'agriculture ». Cela ne mangerait pas de pain et cela ne coûterait rien de dire, ce serait un signal beaucoup plus positif pour ceux dont je parlais il y a un instant.

Si le débat sur les OGM se pose en Auvergne, c'est parce que notre région a atteint un niveau d'excellence mondiale dans l'amélioration et la valorisation des céréales. C'est pour cette raison qu'elle a obtenu d'être l'un des rares pôles de compétitivité en France, celui qui s'appelle « Céréales Vallée ». Vous dites dans votre texte que ce pôle a été reconnu par le Gouvernement, mais vous ne l'écrivez pas. Le fait semble tellement vous écorcher la plume que vous oubliez de préciser que la Région est signataire du contrat de ce pôle de compétitivité et ce contrat – et c'est bien le problème et c'est sans doute également un problème pour vous-même – est en contradiction totale avec les textes de Florence et de Rennes que vous nous proposez aujourd'hui.

Ce contrat prévoit notamment et vous l'avez signé, je cite, « l'amélioration génétique de la performance des variétés végétales sur la base de l'utilisation de nouveaux outils de caractérisation, séquençage, marquage, transgénèse et d'exploration des génomes, l'ingénierie des procédés et l'influence du fractionnement et des traitements physiques et chimiques des farines sur les propriétés fonctionnelles ». Et pour ceux qui pensent que les OGM ne servent à rien, vous avez également signé que ce pôle de compétitivité prévoyait l'utilisation du végétal comme usine de synthèse de molécules à usage thérapeutique et industriel.

Pourquoi écrire un peu plus loin que le Conseil régional d'Auvergne a décidé de faire de l'Auvergne une terre privilégiée pour l'agriculture biologique et ne pas écrire ce que vous avez signé dans le contrat de pôle de compétitivité, que vous êtes pour le renforcement des savoir-faire, du rayonnement international de l'attractivité de l'Auvergne dans l'innovation sur les céréales, notamment sur les ressources génétiques, les investissements agro-industriels structurants, créateurs d'activités agricoles et industrielles, créateurs d'emplois en Auvergne ? Et enfin, pourquoi – et je rejoins une fois de plus Monsieur Mizoule –, alors que les condamnations se multiplient contre les arrachages d'OGM, le silence assourdissant dans ce rapport, pourquoi le refus jusque-là aujourd'hui – et nous allons bien voir si ce refus persiste, puisque nous avons présenté un vœu condamnant ces arrachages d'OGM –, pourquoi ce silence assourdissant sur les actes délictueux qui se multiplient et qui se multiplient précisément en Auvergne contre les fleurons de la recherche et de l'industrie auvergnate ?

Le vœu que nous avons présenté et dont nous discuterons sans doute dans un instant, est la proposition d'inclure cette condamnation dans le rapport. J'y suis bien entendu tout à fait favorable. Le vœu n'est pas un vœu maximaliste, comme vous le savez. C'est simplement le vœu qu'a voté le Conseil économique et social régional d'Auvergne, il y a quelques jours. Il me semble que, dans un souci d'harmonie, il serait

tout à fait intéressant que le Conseil régional d'Auvergne rejoigne, dans ce vœu mesuré, modéré, le Conseil économique et social régional d'Auvergne.

En définitive, vous terminez par trois propositions. La première proposition est celle d'un comité consultatif. De débat en comité consultatif, en commission, petit à petit, on se demande si on n'est pas dans les conditions des commissions auxquelles faisait allusion Clémenceau !

Ce qui est problématique dans ce comité consultatif, c'est que vous n'en fixez pas les objectifs. Un comité consultatif, si l'on veut qu'il soit efficace – et je le proposerai tout à l'heure –, il convient de lui fixer des objectifs.

Par rapport à la deuxième proposition que vous nous faites – en reprenant ce qui a été présenté dans le texte et ce dont j'ai déjà parlé, l'adhésion au réseau des Régions libres d'OGM, signataires de la Charte de Florence et de la déclaration de Rennes, je n'y reviens pas –, j'ai déjà dit que cette signature serait considérée par beaucoup des acteurs de la recherche, de l'industrie et de l'agriculture en Auvergne, comme des déclarations de guerre à nos chercheurs et nos entreprises.

Enfin, vous demandez, Monsieur le Président, que l'Assemblée vous mandate pour demander au Gouvernement de renforcer les moyens de l'INRA afin, je cite : « de mener des études à même de juger des effets des OGM sur la santé humaine et sur la biodiversité ».

D'accord, mais ce n'est pas là l'essentiel. L'essentiel pour l'INRA, si on veut lui donner plus de moyens, ce n'est pas seulement de chercher sur les effets des OGM sur la santé. Cette proposition n'a de sens que si elle porte en premier lieu sur la production de connaissances destinées à renforcer l'efficacité de la recherche amélioration des plans. Confiner l'INRA a évalué les effets des OGM serait lui faire perdre toute compétitivité internationale. La France serait limitée à tester des connaissances et des produits d'origines étrangères, ce qui est l'une des caractéristiques des pays sous-développés.

Je viens de me livrer à la critique de votre rapport. La critique est facile, me direz-vous, mais l'art est difficile et je pense qu'il serait anormal que je fasse la critique sans vous proposer – parce que là encore c'est un débat passionné, c'est un débat complexe et j'interviens moi-même dans ce débat pour expliquer qu'il ne doit pas être déséquilibré – des propositions de rééquilibrage de ce rapport.

Je voudrais vous faire les propositions suivantes :

- Premièrement et comme je l'ai dit tout à l'heure, dans votre texte, dans le texte de fond lui-même, afin de bien montrer que vous respectez l'équilibre dont vous parlez, placez sur le même plan, chaque fois que c'est dans votre texte, le soutien à certains acteurs de l'agriculture auvergnate et le soutien aux autres. Chaque fois qu'il est fait mention de l'agriculture traditionnelle et biologique, faites mention également de l'agriculture fondée sur l'innovation et les biotechnologies. Cet équilibre n'existe pas aujourd'hui dans votre texte. Il ne me paraît pas compliqué, il ne me paraît pas même politiquement conflictuel de le faire systématiquement. Et, dans vos propositions, je voudrais vous proposer de mon côté, d'une part en ce qui concerne le comité consultatif – pourquoi pas un comité consultatif, même si on peut douter de son

efficacité ? –, de lui fixer un objectif minimum qui pourrait être celui de l'équilibre : faire de l'Auvergne une terre d'agriculture biologique et de qualité, faire également de l'Auvergne une terre de recherche utilisant les techniques les plus modernes dans un cadre professionnel et rigoureux.

- Deuxième proposition, renoncer à agiter le chiffon rouge que représenterait pour nos équipes de recherche, d'industrie et d'agriculture, la signature des chartes et déclarations des réseaux des Régions libres d'OGM, et enfin fixer à l'INRA des objectifs de recherche en amélioration des plantes et pas seulement sur les effets au niveau de la santé.

À ce prix, vous obtiendrez – en tout cas, sans doute en grande partie – l'équilibre dont vous vous réclamez et ce ne sera pas ressenti comme un désaveu ou une agression de la part d'un certain nombre d'acteurs. Sinon que risque-t-il de se passer ? Nous le savons – là encore le Conseil économique et social régional d'Auvergne l'a exprimé dans son texte du 8 septembre noir sur blanc, en faisant référence aux événements. Si nous ajoutons un texte assez hostile aux récents événements, le CESR explique que ces événements amènent certaines entreprises innovantes à étudier l'hypothèse d'un départ de notre région.

Vous savez que cette hypothèse n'est pas une hypothèse d'école. Vous savez qu'il y a déjà aujourd'hui des alliances stratégiques en Inde et des contacts avec les États-Unis et la Chine. Vous savez que ce genre de choses va très vite. Vous savez que si ce genre de choses devait se produire, il ne faudrait pas ensuite parler – s'il doit y avoir des délocalisations – de délocalisations dues à des patrons voyous, mais dues à des patrons, à des chercheurs, à des agriculteurs et à des industriels qui veulent pouvoir faire leur métier et qui veulent que nous leur permettions de le faire.

Voilà par conséquent les différentes remarques que je voulais faire sur ce sujet. Comme vous le voyez, nous n'avons pas une opposition de principe à votre rapport, néanmoins il nous paraît pécher par un déséquilibre profond. Il nous paraît susceptible d'être amendé d'une discussion autour des propositions que nous avons faites. C'est ce que je voudrais que nous fassions, si vous en êtes d'accord.

Applaudissements dans les rangs du groupe UPA.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres interventions ? Monsieur Bussière.

M. BUSSIÈRE : Je voulais simplement intervenir rapidement pour dire que notre engagement au niveau de la recherche, sur ces domaines, n'est pas une vague intention que nous donnerions dans notre document. Je voudrais dire à l'ensemble de l'Assemblée que, sur le domaine des céréales et globalement sur la filière alimentaire, la Région investit beaucoup. Je voudrais dire à l'Assemblée, Monsieur Malhuret, qu'il y a quelques semaines, je suis allé moi-même inaugurer des séquenceurs sur le site de l'INRA à Crouël, financés par la Région, que ces investissements sont en effet essentiels, ne serait-ce que par écho au contexte qui a été évoqué sur la privatisation du vivant. Il est en effet essentiel qu'un gros travail sur le séquençage soit fait par des organismes publics et je voudrais dire également, et ce sera mon dernier mot, qu'en matière de recherche sur ce secteur, nous souhaiterions être davantage accompagnés par l'État. Puisqu'il se trouve, et c'est une des contradictions de notre situation aujourd'hui – j'ai eu l'occasion de vous le

dire lorsque nous avons adopté nos financements sur les grands projets –, que sur l'un des axes identifiés qui était justement celui sur l'alimentation et les céréales, l'État, pour des raisons de régulation budgétaire, a dû retirer des moyens financiers et pour notre part, nous avons dû en rajouter. Donc, voilà je pense qu'en matière de recherche, il y a tout à fait une cohérence de notre intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : En matière de recherche, je pense que si l'accent a été mis sur le rôle de l'organisme public, l'INRA, sur la recherche en matière de conséquences sur la santé, c'est tout simplement parce que le secteur privé ne va pas privilégier cet axe de recherche. Bien évidemment, c'est lui qui va se concentrer sur les aspects de développement et sur les aspects amélioration des qualités agricoles des produits. Donc il est bien clair qu'il ne s'agit pas d'une exclusivité à consacrer par l'INRA à la recherche en matière de conséquences sur la santé, mais tout simplement de combler un vide qui existe aujourd'hui et qui n'est pas assuré par les firmes semencières. C'était un premier point !

Une autre inexactitude que j'ai relevée dans l'intervention de Monsieur Malhuret : le pôle « Céréales Vallée », s'il indique clairement qu'il s'agit de développer les recherches en matière de biotechnologie, il n'écrit pas qu'il faut pratiquer des cultures en plein champ. Donc c'est une chose qui n'est pas écrite dans tout ce que j'ai lu sur le pôle « Céréales Vallée ». Cela n'est pas clairement indiqué et c'est pour cela que pour nous, il y a toujours ce différentiel en matière de recherche. Nous n'avons jamais dit que nous étions opposés à toute recherche sur les OGM et nous le redisons encore une fois aujourd'hui, nous pouvons toujours le faire, mais cette recherche doit s'effectuer dans des conditions qui ne mettent pas en danger la biodiversité et ne soient pas susceptibles d'entraîner une dissémination.

Dernier point : le rôle du politique est de faire des choix. Je crois qu'il faut que nous en finissions un peu avec ce travers de notre société moderne qui s'imagine que nous pouvons avoir et la chaîne et la montre ! Et cela, dans tous les domaines, nous pouvons le regretter aujourd'hui, car on s'imagine qu'on va pouvoir tout avoir : développer les OGM sans en avoir des inconvénients, pouvoir consommer plus d'énergie pour s'offrir la climatisation ou je ne sais quoi et derrière, il n'y aurait pas de conséquence. Et bien si ! À chacun de nos actes, à chacun des actes humains, il y a des conséquences. Il faut peser le pour et le contre et le rôle du politique est de faire des choix. Je crois que sur ce domaine des OGM, comme sur de nombreux autres domaines que nous avons à traiter, il faut à chaque fois que nous nous posions la question de savoir quel est le rapport bénéfico-risque entre les activités que nous souhaitons favoriser.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Pommarel. Qui demande encore la parole ? Monsieur Mallot va essayer de répondre à la plupart des interrogations.

M. MALLOT : Je ne vais peut-être pas tout reprendre, mais quelques points, parce qu'il me semble que nous ne sommes pas si loin les uns des autres, au fond, pour peu que nous regardions les choses honnêtement et c'est, je pense, le cas.

Une remarque a été faite tout à l'heure à propos des débats que nous avons organisés en avril-mai derniers et notamment sur cette question du « dialogue

impossible ». Effectivement, c'est difficile, mais cela n'avait pas été fait jusque-là et il y a une chose que nous pouvons reconnaître ensemble, c'est que lorsqu'un dialogue est difficile ou qu'il est parfois considéré comme impossible, chacun pense que c'est la faute de l'autre, chacun pense que c'est l'autre qui monopolise la parole, qui impose son point de vue et refuse le débat.

Ce débat a eu lieu quatre fois et des échanges intéressants se sont développés. Continuons ! Par rapport à l'affrontement et aux positions bloquées antérieures, c'est quand même un progrès.

Autres observations, pour aller vite : le rapport ne mentionne pas les destructions qui ont pu avoir lieu cet été, car il avait été rédigé avant et que nous ne pouvons pas faire des avenants aux rapports tous les jours et d'autre part, sur la question de la condamnation des arrachages, j'ai longuement rappelé – mais je voulais être bref, alors c'était difficile – la motion que nous avons votée, il me semble, en septembre 2005, laquelle comporte notamment une phrase qui dit que le Conseil régional condamne toutes les violences faites aux personnes ou aux biens, au sein ou aux alentours des parcelles d'OGM.

Rapidement, sur la question du courage politique : franchement, nous pouvons débattre à l'infini pour savoir qui a du courage politique et qui n'en a pas, mais je trouve personnellement – ainsi, je pense, que d'autres dans cette salle – que le Gouvernement actuel manque singulièrement de courage politique, parce que, à reporter le débat sur le projet de loi continuellement, ses actes le démontrent ou ses absences l'actent.

Sur la question de distinguer – et là aussi je ne développerai pas pour aller vite – recherche sur les OGM et utilisation des OGM, effectivement cela fait partie de ce qui est ressorti des débats que nous avons eus en avril et mai derniers où je crois que tout le monde a progressivement bien assimilé cette idée que les OGM existent et que la question est de savoir : est-ce que nous les étudions, est-ce que nous nous en servons, est-ce que nous les utilisons comme ceci ou comme cela, avec quelle réglementation, quelles règles du jeu ?

C'est bien là que nous souhaitons aller. Nous souhaitons avancer et nous poser la question de savoir quid de notre région dans le cadre de la loi au regard de cette question de l'utilisation des OGM.

Je vais insister un peu plus sur les observations de Monsieur Malhuret, parce qu'elles reprennent les observations sur lesquelles effectivement nous avons eu l'occasion d'échanger avec un certain nombre de personnes au cours des jours derniers et nous avons pu répondre déjà à certains arguments, en dehors de cette enceinte. Il conteste l'équilibre du rapport. Et en même temps, à chacune de vos phrases, mon cher collègue, vous avez montré que l'équilibre y était, puisque vous avez reconnu vous-même, à chaque fois, la recherche, l'agriculture bio et ainsi de suite... Ce rapport est un moteur à deux temps. Quand vous affirmez en particulier que la Charte de Florence reviendrait de fait à interdire les OGM, écoutez, lisez-la ! Simplement définir des plans spécifiques, des paramètres spécifiques pour la délimitation de zones libres de toute présence OGM pour la sauvegarde des économies agricoles etc., le texte parle de lui-même.

Comité consultatif : je veux bien que vous disiez « Commission à la Clémenceau ». Que proposez-vous ? Que nous n'en fassions pas ? Et que l'affrontement perdure ! Ce

n'est pas très intéressant, donc essayons de dépasser cet affrontement et essayons de faire vivre ce comité consultatif, ce lieu où nous pouvons échanger tous. Cela paraît quand même assez raisonnable.

Sur les propositions que vous faites :

- Mettre sur le même plan, le parallélisme, l'équilibre. Non seulement c'est dans le rapport, mais dans la présentation. J'ai insisté, lourdement parfois même, sur cet équilibre.
- Le comité consultatif : préciser ses missions et ses objectifs minimaux. Vous parlez de l'équilibre : il n'y en a pas. Agriculture biologique et recherche : prenez avant le dispositif dans le rapport, vous avez 3 tirets dont le deuxième dit : « notre région héberge la coopérative « Limagrain » qui s'est hissée parmi les grandes entreprises céréalières mondiales, etc. Maintenir son niveau élevé de recherche indispensable pour garantir son avenir dans une économie mondialisée, etc. ».

Notre région héberge également de nombreux chercheurs de l'INRA, un pôle de compétitivité « Céréales Vallée » et le Président Souchon rappelait à l'instant que nous avons signé la convention. Je le dis et je ne peux pas faire beaucoup plus, c'est au procès-verbal.

Deuxième et troisième tiret : recherche – nous venons de le voir. Le Conseil régional décide de faire de l'Auvergne une terre privilégiée pour l'agriculture biologique et l'agriculture de qualité. C'est un des engagements majeurs des Assises territoriales et nous retrouvons là les éléments que vous souhaitez. Sur la recherche et l'INRA, l'observation selon laquelle l'INRA ne pouvait se contenter de mener des études pour évaluer ce que font les autres, c'est que nous souhaitons que l'INRA puisse faire des recherches pour aller dans le sens des acquisitions de connaissance, pour aller plus loin – je l'ai dit dans mon rapport oral tout à l'heure pour insister là-dessus et que les choses soient claires, je le répète. Et enfin sur la question de la participation des uns et des autres au comité consultatif, nous souhaitons – et nous tendons la main pour cela – que chacune des parties prenantes vienne à ce comité consultatif, apporte son point de vue et joue le jeu sincèrement, honnêtement, de la démarche que nous proposons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, Monsieur Mallot. Quelques petits mots complémentaires, mais en fait Jean Mallot a parfaitement résumé la position élaborée progressivement par la majorité de cette enceinte et que nous souhaitons voir partagée.

Je voudrais quand même insister – et cela a été dit, je ne ferai que des répétitions –, mais en me mettant peut-être un peu en avant, sur la responsabilité du Gouvernement qui est dans une situation de « courage fuyons » et qui fait que nous sommes aujourd'hui en train de traiter mal, sans doute, globalement des dossiers qui devraient être réglés en application d'une directive européenne, par le Gouvernement français. Alors le projet est allé jusqu'au Sénat où cela ne s'est pas forcément très bien passé. La question qu'il faut se poser, c'est quand le Gouvernement français va-t-il saisir l'Assemblée nationale pour délimiter le cadre législatif dans lequel nous serons ?

Il est souhaitable que cela se fasse le plus vite possible. Je crains que cela n'attende l'après-présidentielle, ce qui n'est pas un exemple – pour employer les termes de Monsieur Mizoule – de « courage politique » et même de responsabilité politique.

Alors, enchaînant sur ce courage politique, je dirais que c'est du courage politique de savoir dialoguer comme nous l'avons fait. Nous avons décidé d'entreprendre un débat périlleux, parce qu'il y a des passions exacerbées de part et d'autre et nous avons essayé de faire en sorte – pas toujours avec réussite, mais aussi parfois avec réussite – qu'il y ait à un certain moment des débats sereins qui puissent éclairer des citoyens et des citoyennes ne demandant que cela. D'ailleurs, comme je m'y étais engagé – et cela n'a pas été rappelé –, nous avons mis en place cet été un site Internet sur lequel le dialogue peut se poursuivre et nous ne manquons pas de regarder les dialogues qui s'instaurent sur ce site Internet et je ne peux qu'encourager les citoyennes et citoyens qui ne sont pas encore bien informés, de l'Auvergne et d'ailleurs, de venir sur ce site Internet.

Ce dialogue que nous avons engagé, qui aboutit à ce rapport, à mon avis, a une qualité essentielle – il ne les a pas toutes, enfin dès lors qu'on se fait un peu engueuler par les pro et un peu engueuler par les anti, c'est sans doute qu'on doit être à peu près effectivement dans une opposition d'équilibre –, il a un grand mérite, c'est de préserver l'avenir, parce que nous sommes dans un domaine très évolutif. J'ai fait référence, il y a un instant, au cadre législatif, puis il y a la science. Et je rappelle que dans la conclusion, il est prévu que nous demandions des moyens supplémentaires – et je suis d'accord avec Monsieur Mizoule pour dire que ce n'est pas parce que le Président de la Région Auvergne, fort du vote de son Assemblée, va s'adresser au Premier Ministre que cela va changer la face des choses. Mais enfin nous contribuerons à faire une pression forte pour qu'il y ait des moyens attribués à la recherche publique pour que nous y voyons plus clair, parce qu'il est vrai qu'il y a toute une série de questions auxquelles nous n'avons, ni les uns ni les autres, les réponses et que nous devons les avoir.

Donc il est important que, quand nous produisons un texte, une position, nous sachions aussi anticiper l'évolution. Gouverner, c'est prévoir, y compris les évolutions scientifiques qui peuvent intervenir dans un sens ou dans l'autre. Je ne veux pas préjuger car je n'en sais rien. Je crois que nous répondons bien à ce souci du futur et à ce souci de préserver l'avenir de nos productions de qualité – nous ne le répéterons jamais assez –, notamment d'appellation d'origine contrôlée, l'agriculture biologique et nous devons – et là aussi nous ne le réaffirmerons jamais assez – préserver toutes les possibilités de recherche. Il n'y a pas eu un seul des débats que nous ayons conduits, au cours duquel je n'ai réaffirmé, avec force, notre attachement à la recherche dans tous les domaines, y compris celui des OGM, en région Auvergne, parce que nous savons bien que c'est un point d'excellence et dans le cadre du pôle « Céréales Vallée » dont nous sommes partenaires, dont nous sommes financeurs, nous financerons bien sûr de la recherche, dans la mesure où elle respecte les principes que nous mettons en œuvre aujourd'hui et que nous avons déjà mis en avant, dans un passé récent.

Alors je voudrais que nous considérions bien ce texte. Ce texte n'est pas, pour employer la formule de Monsieur Malhuret, une « déclaration de guerre » à l'égard de quiconque et il ne faut pas, Monsieur Malhuret, faire une lecture restrictive de la Charte de Florence. Comme ce texte n'est pas facile à lire, il est bien évident que le grand public, dans son immense majorité, n'en a pas pris connaissance et nous pouvons penser que dans cette enceinte – j'en suis convaincu – tout le monde l'a lu et relu. La Charte de Florence s'appelle non pas « Interdiction de... » mais Charte des Régions et des autorités locales d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques. Ceci se suffit à soi-même. Coexistence : dans quelles conditions cette

coexistence peut-elle avoir lieu ? Nous posons des précautions, des principes, c'est normal et puis nous verrons bien comment les choses évolueront dans le futur.

Ceux qui considéreraient que cette adoption de la Charte de Florence est une déclaration de guerre, en font une lecture interprétative restrictive qu'il ne convient pas de mettre en avant.

En conclusion, encore une fois, puisque tout a été dit, je souhaite fortement que nous puissions maintenir l'équilibre de ce texte et en maintenant cet équilibre, nous laissons le dialogue ouvert. C'est bien le rôle premier du comité consultatif que Monsieur Mallot va mettre en avant et de ce point de vue, nous sommes tout à fait ouverts et nous n'avons pas voulu, dans ce débat aujourd'hui, ficeler la composition de ce comité consultatif, parce que nous aurions fait un travail de commission. Il doit être ouvert et avoir des objectifs très clairs au fur et à mesure que la législation progressera, au fur et à mesure que les données scientifiques nouvelles arriveront. Le comité consultatif doit indiquer comment nous pouvons, en Auvergne, aller de l'avant. Donc nous sommes vraiment dans une poursuite de dialogue et de la démarche pédagogique dont les citoyens auvergnats ont grandement besoin comme l'ensemble des citoyens français.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en guise de conclusion de ce débat. Et je souhaite maintenant que nous puissions passer au vote avant d'examiner les vœux qui ont été remis sur ce sujet par le groupe UPA. Je mets le texte aux voix, que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Le groupe UPA est contre. Abstentions ? Le groupe Communiste. Donc le rapport sur les OGM est adopté à la majorité par les groupes Socialiste et Vert, contre l'avis du groupe UPA et le groupe Communiste s'abstenant.

Le rapport sur les OGM est adopté : vote pour des groupes Socialiste et Vert ; vote contre du groupe UPA et abstention du groupe Communiste et Républicain.

Je propose que nous poursuivions nos travaux et nous avons maintenant, dans l'ordre que prévoit le règlement intérieur, les questions orales. Il y a une question orale, en application de l'article 41 du règlement, qui nous a été présentée, déposée par le groupe Communiste et donc je demande au groupe Communiste, non pas de paraphraser, ni de lire la question orale, mais d'en présenter la substance.

QUESTION ORALE

M. BOURDUGE : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Communiste a souhaité présenter une question orale que je ne vais pas vous lire mais vous en donner les grandes lignes. Nous nous interrogeons depuis quelques temps sur la représentation de notre collectivité dans un certain nombre de commissions. Nous avons pris l'exemple pour la question orale, des Commissions départementales de présence postale, ainsi que des Commissions départementales d'organisation et de modernisation des services publics.

Nous devons dire que nous sommes sérieusement en difficulté dans le cadre de ces instances, puisque nous ne pouvons absolument pas agir sur des orientations et des choix décidés par les directions des différents services publics ou par les représentants des

préfectures. Il nous semble que nous nous trouvons dans une situation où il apparaît que nous cautionnons des décisions que pourtant nous ne partageons absolument pas.

La question qui est posée est : comment pouvons-nous agir, impulser ? Je donne l'exemple de la Commission départementale de l'Allier où nous avons eu un long débat. Il a fallu qu'en tant que Conseiller régional et avec d'autres élus nous insistions fortement pour que ces commissions se réunissent.

Finalité ? Nous avons réuni des commissions où nous avons parlé des services au public en excluant volontairement les services publics que nous avons appelés les services publics structurants tels que EDF, les écoles, les perceptions, la poste, les gares SNCF etc. Nous avons parlé exclusivement des services au public, systématiquement en réfléchissant à quels moyens financiers pouvaient apporter les collectivités, venant se substituer régulièrement au rôle que jouaient ces services publics structurants. Cela pose véritablement un problème de fond.

Alors, au-delà de la discussion et des échanges que nous pouvons avoir dans le cadre de ces commissions, nous souhaitons tout simplement, Monsieur le Président, que vous interveniez, auprès des responsables des organismes concernés pour qu'il y ait un vote réel au sein de ces commissions. J'imagine bien que les orientations d'EDF, de GDF, les orientations de la Poste dans le cadre de leur structure leur appartiennent, ce n'est pas le Conseil régional et ce n'est pas un vote des élus qui peut en décider, sauf que, au moins la clarification sera faite.

Je prendrai un dernier exemple et j'arrêterai là-dessus, sur l'aménagement aujourd'hui de la Poste en milieu rural. Je participe régulièrement à cette commission où la direction de la poste dit : « nous avons rencontré les élus et nous avons décidé... », sauf que systématiquement nous nous opposons dans le cadre des discussions, aux orientations de la Poste.

Donc nous souhaiterions que les choses soient plus claires. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie beaucoup, Monsieur Bourdige. Pour ma part, c'est une question orale et je peux vous répondre que je vous propose de saisir le Préfet de Région, garant de l'application de la loi et du règlement, parce qu'exclure tel ou tel service n'est pas – me semble-t-il, sous réserve de vérification – dans l'esprit de ce qu'a prévu le législateur en mettant en place ces commissions. Je pense que, par-delà le Préfet, il faudra aussi que nous saisissions le Ministre compétent et l'ensemble des Parlementaires qui peuvent, par des questions écrites, des questions orales, interpeller le Gouvernement sur cette question tout à fait fondamentale.

Quant au fait que la Région soit considérée comme la « vache à lait » des carences du Gouvernement, je m'en aperçois malheureusement tous les jours, puisque nous sommes assaillis de demandes – pas simplement dans ce domaine, mais dans d'autres aussi, associatifs, etc. –, car l'État se retire et on vient voir à la Région ce qu'on pourrait faire à la place.

Dans le domaine des services publics, je crois qu'il y a un dossier qui me vient tout de suite à l'esprit, qui est la régénération des voies SNCF. Les trains que nous achetons, vous l'avez dit ce matin, n'arrivent pas à circuler à la bonne vitesse, parce que les voies

sont obsolètes et on vient klaxonner tous les jours à la porte de la Région pour que nous financions de la régénération et donc que le service public soit plus performant.

Tout cela n'est pas acceptable, surtout dans le contexte financier actuel et ce n'est pas dans l'esprit du dialogue qui devrait exister entre l'État et les Régions. Voilà ce que je peux vous répondre. Donc il n'y a pas de débat sur la question orale.

Nous passons maintenant à l'examen des vœux. Donc nous avons un vœu qui est présenté par le groupe Union Pour l'Auvergne du Conseil régional d'Auvergne.

Donc il va être présenté. Qui le présente ? Monsieur Proriol, allez-y.

VŒU

VŒU

concernant les OGM en Auvergne,
déposé par le groupe Union pour l'Auvergne,
présenté par Monsieur Jean Proriol

M. PRORIOL : Monsieur le Président, le vœu que nous avons rédigé a été adopté par la Première Commission avec cinq voix pour, deux contre et une abstention prudente du Président de notre commission ou une non-participation au vote. C'est quand même en plus, un signe de super-prudence.

M. AULAGNIER : De manque de courage évident. Je le dis comme je le pense ! Quelqu'un qui invite au courage et qui n'est pas capable de voter...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, veuillez continuer.

M. PRORIOL : Il est bon Monsieur Aulagnier ! Il était bon là ! Nous ne sommes pas allés chercher très loin et nous nous sommes inspirés comme l'a très bien dit tout à l'heure Claude Malhuret, de ce qui s'est passé au Conseil économique et social régional, ce vendredi dernier 8 septembre. J'ai l'avis qui a été adopté par la Commission N° 6 et la Commission N° 2 agriculture et qui a été également adopté par l'ensemble des membres du CESR : 66 voix pour, aucune voix contre. C'est dire que vraiment ce vœu a rassemblé tout le monde et nous le reproduisons in extenso et le faisons en souhaitant que le Conseil régional adopte une position identique pour montrer l'unanimité de l'institution régionale sur cette question.

Que dit ce vœu ? Il dit qu'au moment où le débat public sur l'opportunité du développement de l'agriculture utilisant des OGM est plus ouvert et plus serein, le Conseil régional d'Auvergne condamne vigoureusement les actes visant à la destruction des essais de maïs transgénique, autorisés dans le cadre de la loi. Le Conseil régional d'Auvergne, par essence, reste très attaché aux formes démocratiques de débat public.

Voilà ce vœu qui est court, que tout le monde a bien compris et qui rejoint par certains côtés, les déclarations aussi de vous-même, Monsieur le Président, sur des

condamnations que là nous mettons avec l'adverbe « vigoureusement ». Je crois que cela rejoint effectivement que nous devons, les uns et les autres, donner force à la loi et demander à tous de la respecter.

Monsieur Mallot n'était pas loin effectivement aussi, dans certains propos, qui n'écorchaient pas sa langue, ni sa plume, mais qui montraient effectivement qu'il n'était pas loin de partager notre point de vue, mais sa prudence de Président l'a condamné à rester en dehors du vote.

M. LE PRÉSIDENT : Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, je veux intervenir au nom de l'Intergroupe majoritaire. C'est-à-dire que nous avons été bien sûr très intéressés par ce vœu. Nous avons d'autant plus été intéressés par ce vœu que le Conseil régional avait pris une position, qu'a rappelé le Vice-Président Mallot, le 12 septembre 2005, qui était sans ambiguïté. En conséquence, nous proposons d'amender le vœu présenté par l'UPA et ce vœu deviendrait, je le lis :

« Au moment où le débat public sur l'opportunité du développement de l'agriculture utilisant des OGM est plus ouvert et plus serein ; au moment où le Conseil régional d'Auvergne vient d'organiser, avec une forte participation, un libre débat sur le sujet – c'est l'actualité – ; le Conseil régional d'Auvergne, respectueux du bon fonctionnement de la démocratie et du respect de la loi, rappelle sa position votée sous forme de motion par l'Assemblée régionale, le 12 septembre 2005, en particulier :

- « qu'il considère que le Gouvernement, en ne consultant ni les élus, ni la population sur le sujet des OGM, a manqué à son devoir de concertation et a méprisé gravement les élus au suffrage universel,
- qu'il condamne toutes les violences faites aux personnes et aux biens, au sein ou aux alentours des parcelles OGM ».

Le Conseil régional d'Auvergne rappelle son attachement par essence aux formes démocratiques du débat public et regrette que la loi promise par le Gouvernement avant l'été 2006, n'ait pas été examinée par le Parlement ».

M. LE PRÉSIDENT : Pour que nous n'ayons pas les mêmes problèmes que ceux que nous avons pu connaître dans un passé récent, j'ai pris la « bible », c'est-à-dire le règlement intérieur, la « bible laïque » de cette Assemblée, article 38 : un amendement peut être présenté par voie orale au cours d'une discussion. Le Conseil régional décide dans ce cas, à main levée, s'il convient de statuer immédiatement ou de renvoyer à la commission organique compétente. Donc je vais proposer que nous nous prononcions pour l'examen de cet amendement. En cas de partage égal des voix, nous le verrons tout à l'heure, le renvoi n'est pas ordonné. Le renvoi est de droit toutes les fois qu'il est demandé par le Président du Conseil régional ou par un Vice-Président.

Donc, nous prenons l'alinéa 2 de l'article 38 et je demande à l'Assemblée de se prononcer à main levée pour statuer immédiatement sur l'amendement présenté par Monsieur Bacquet.

Que ceux qui sont d'un avis favorable le manifestent en levant la main. Tout le monde est d'accord pour l'examen immédiat, parfait !

Ensuite l'article 39 dit que les amendements sont mis aux voix avant le texte principal. Ceux qui s'en éloignent le plus sont soumis au vote avant les autres. L'amendement de Monsieur Bacquet doit venir immédiatement au vote de l'Assemblée et donc je le mets aux voix.

M. PRORIOU : Monsieur le Président, est-ce que je peux intervenir sur l'amendement ? Parce que vous avez l'air de précipiter un peu le débat...

M. LE PRÉSIDENT : Je vous lis le règlement intérieur puisque vous m'avez appris qu'il fallait être d'une grande vigilance sur ce point.

M. PRORIOU : Oui mais vous faites du 150 à l'heure, alors que nous roulons à 110 en respectant un certain nombre de formes ! Monsieur le Président, sur l'amendement un peu contourné de Monsieur Bacquet, qui devient décidément un spécialiste des propositions d'amendement et mon Dieu, il fait quelques efforts de rédaction !

Cependant, lorsqu'il veut trop en faire, comme d'habitude et bien cela ne marche pas toujours. Vous nous dites que vous êtes respectueux de votre position et vous rappelez votre position du 12 septembre 2005. Cela ne mange pas de pain et mon Dieu, nous aurions accepté cette phrase-là ! Par contre, après, Monsieur Bacquet qui est quand même dans l'opposition nationale, dérape un peu et il introduit une incidente que nous ne pouvons pas accepter. Que vient faire le Gouvernement ? Le Gouvernement, dans cette affaire, a rédigé un texte qui n'est ni pour, ni contre les OGM. Il consiste à transposer une directive européenne, ce que vous n'aviez pas fait. Si vous l'aviez fait, c'est que vous auriez eu une majorité pour le faire et c'est que vous auriez effectivement fait preuve de courage à ce moment-là. Donc le Gouvernement a déposé son texte au Sénat, le Sénat en a abondamment discuté, nous avons eu plusieurs réunions à la Commission des affaires économiques et sociales – et mon éminent collègue, deux fois nommé, Jean-Paul Bacquet, ne fait pas partie encore de cette commission – et nous sommes prêts bien entendu à débattre de ce projet le plus rapidement possible, dès que l'emploi du temps du Gouvernement le permettra.

Il faut reconnaître que, quand on passe trois semaines au minimum à discuter 137.000 amendements, on a quelques difficultés pour caser un texte qui demanderait quand même environ 48 heures de débat. Donc nous ne pouvons pas accepter cette incidente, même si effectivement, je sens bien que vous essayez de faire un effort dans notre direction.

Ce qui aurait été intéressant, c'était quand même que vous reconnaissiez que, dans le texte que je vous ai soumis, qui est le texte du CESR, effectivement, il y avait unanimité et qu'il comprenait aussi bien des votants pour les OGM que des opposants aux OGM.

C'était vraiment là l'équilibre dont a très bien parlé tout à l'heure Claude Malhuret et que nous ne trouvons pas, ni dans la déclaration de Florence, ni dans celle de Rennes. Nous pensons même que c'est un chiffon rouge que vous mettez aux portes de l'Auvergne, pour ceux qui se consacrent à la recherche en respectant les règles de prudence, les règles de non-dissémination. Mais comme l'a dit tout à l'heure – je crois que

c'est Madame Mollon qui l'a dit : qui maîtrise le vent dans ce domaine ? La dissémination se produit depuis la nuit des temps.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol restez-en au débat, le vœu !

M. PRORIOL : Nous ne pourrions pas accepter l'amendement, par certaines phrases qu'il contient, l'amendement proposé par Monsieur Bacquet.

M. LE PRÉSIDENT : Je redonne la parole à Monsieur Bacquet sur l'amendement.

M. BACQUET : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais simplement signaler – je ne voudrais pas que nous tombions dans un dialogue – que je n'ai pas présenté un amendement en mon nom, mais que j'ai présenté un amendement au nom de l'Intergroupe majoritaire. Je remercie Monsieur Proriol d'avoir noté que j'avais quelques capacités de rédaction, mais je ne fais pas de cet amendement, mon amendement, c'est l'amendement de l'Intergroupe majoritaire.

Cela étant, je comprends très bien que Monsieur Proriol puisse être gêné. Il a appelé cela un dérapage de ma part. Ce n'est pas un dérapage, puisque le texte est un texte qui a été écrit communément. Sur la phrase « et regrette que la loi promise par le Gouvernement avant l'été 2006 n'ait pas été examinée par le Parlement », il a son interprétation, en faisant quelques amalgames avec le débat sur la privatisation de GDF. Ce n'est pas grave, il est un habitué des amalgames, mais je voudrais rappeler à Monsieur Proriol que, si le texte sur les OGM n'a pas été traité au Parlement, c'est parce qu'un texte qui lui n'a pas eu l'occasion d'être discuté, parce qu'il a été traité par le 49-3, celui du CPE, a créé dans le pays un certain nombre de difficultés et de problèmes et qu'il a profondément modifié l'ordre du jour parlementaire – le Gouvernement ayant choisi, et c'est son droit, de ne pas compliquer la situation. Le Premier Ministre étant en grande difficulté dans sa propre majorité, beaucoup plus que dans l'opposition, a choisi de ne pas accentuer ses difficultés, de ne pas compter ses soutiens et ceux qui ne le soutenaient plus dans sa majorité et a donc retiré deux projets de loi qui pouvaient lui créer quelques difficultés : les OGM et le tabagisme dans les lieux publics. Voilà la vérité !

Alors, Monsieur Proriol, je vais parler en mon nom et non plus au nom de l'Intergroupe. Moi, personnellement, retirer la phrase : « et regrette que la loi promise par le Gouvernement avant l'été 2006 n'ait pas été examinée par le Parlement », cela ne me gênera pas à condition que le reste soit intégralement voté.

M. LE PRÉSIDENT : Si je comprends bien, Monsieur Bacquet sous-amende à titre personnel, son amendement collectif. Monsieur Bacquet ne va pas demander la mise au vote de ce sous-amendement parce que nous avons des équilibres un peu difficiles à tenir, il me semblerait plus sage d'en rester à l'amendement tel qu'il était.

M. BACQUET : J'ai souhaité ce matin dans mon intervention que le débat ait de la hauteur, que le débat refuse les polémiques stériles et que nous puissions être constructifs. Je ne porterai pas de jugements sur les interventions des uns et des autres. Je retiens l'ambiance générale. Le groupe majoritaire s'est réuni. Nous avons confronté un certain nombre de positions et nous avons rédigé ensemble un vœu. Nous reprenons un certain nombre d'éléments sur lesquels certains tenaient à ce que nous revenions et il y a eu une unanimité sur ce vœu. Il y a incontestablement un petit élément polémique, c'est la

phrase qu'a citée Monsieur Proriol et que je viens de reprendre. Il est polémique, il a expliqué sa version, j'ai expliqué la mienne. Si on peut, en retirant cette phrase, enlever l'aspect polémique et trouver un vœu acceptable, moi personnellement cela ne me pose pas de problème. Je suis prêt à demander aux Présidents des deux autres groupes s'ils acceptent cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Puisqu'il y a un sous-amendement, je propose, plutôt que de partir dans des discussions qui n'en finissent pas, de suspendre deux minutes très rapidement, afin que les Présidents de groupe – puisque c'est un amendement présenté au nom de l'Intergroupe qui est sous-amendé à titre personnel – se rencontrent très rapidement. Nous pouvons demander à Monsieur Bacquet de voir Monsieur Dubourgoux.

Est-il possible d'avoir rapidement le texte ?

Échange de propos entre le Président et le Premier Vice-Président hors micros.

Reprenez votre place, nous allons rester à l'amendement initial de Monsieur Bacquet. Monsieur Bacquet ?

M. BACQUET : Monsieur le Président, j'avais pensé éviter les polémiques, j'avais pensé répondre à la phrase qui avait heurté Monsieur Proriol, j'avais pensé que mon groupe majoritaire me soutiendrait. J'ai d'ailleurs eu ce soutien, mais il se trouve, qu'à chaque fois que nous trouvons la solution de consensus, la minorité veut en rajouter. Alors, dans de telles conditions, nous allons rester sur l'amendement initial.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, Monsieur Bergougoux, allez, je veux bien être gentil, mais nous arrêtons-là.

M. BERGOUGNOUX : Juste pour dire à Monsieur Bacquet – évidemment, c'est très détendu et il va dire en plus que je fais une nouvelle citation, mais celle-ci je ne lui ai pas dite – , qu'il me rappelle furieusement cette phrase d'un grand radical, le Président Cueille qui disait : « Il n'y a pas de problème aussi compliqué soit-il qu'une absence de solution ne finisse par résoudre ». Et bien je pense que nous sommes exactement dans cette configuration. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : En attendant, le Président vous dit qu'il y a un amendement de Monsieur Bacquet et en application de l'article 39 du règlement intérieur, je le mets aux voix immédiatement. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Donc il est adopté à la majorité de l'Intergroupe majoritaire contre l'avis de l'UPA.

L'amendement du vœu présenté par l'Intergroupe majoritaire est adopté : vote contre du groupe UPA.

Nous avons mis aux voix l'amendement au vœu et donc maintenant je mets aux voix le texte complet amendé. C'est comme cela la procédure ! Monsieur Malhuret d'ailleurs le confirme, mais nous avons peu l'habitude de ce type de débat. Donc le texte amendé – je ne sais pas si c'est cela qu'on est en train de distribuer ? – est mis aux voix. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ?

Même vote que précédemment. Donc il n'y a plus lieu maintenant de voter. C'est fini. Le texte amendé par l'Intergroupe est adopté par l'Assemblée et nous en restons là.

Le vœu présenté par le groupe UPA, amendé par l'Intergroupe majoritaire, est adopté : vote contre du groupe UPA.

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous avons un dernier point : la demande de modification du règlement intérieur, conformément au règlement que nous avons tous. Il y a une demande de modification du règlement intérieur par référence à l'article 70 de ce règlement. Les Conseillers régionaux soussignés, c'est-à-dire l'Intergroupe majoritaire, demandent la révision du règlement intérieur du Conseil régional d'Auvergne, notamment des articles relatifs au dépôt des vœux, motions et amendements, aux fins que ceux-ci soient déposés en amont des séances plénières, permettant ainsi aux groupes politiques et à l'exécutif d'étudier dans les meilleures conditions, le contenu des textes proposés à l'Assemblée.

Ils proposent que la Commission du règlement se réunisse dans les meilleurs délais, formule ses propositions et que celles-ci puissent être entérinées par délibération de l'Assemblée. Donc je vous propose que la Commission du règlement intérieur, pour profiter de la présence de tous, puisqu'elle est nombreuse même peut-être un peu pléthorique, se réunisse le 9 octobre à 16 heures 30 – de mémoire c'est bien cela ? –, c'est-à-dire le jour où nous avons la Commission permanente qui est à 15 heures. Donc, à 16 heures 30, nous pouvons avoir terminé. Donc, Commission du règlement intérieur et il y aura des propositions faites d'ici là pour les points que j'ai évoqués dans la demande de modification.

Voilà, je pense que nous avons épuisé l'ordre du jour. Il y avait hier une ambiguïté que je lève tout de suite, mais je l'ai levée en Conférence des Présidents et je le fais publiquement. Les 20 et 21 novembre, il était bien prévu dans le calendrier initial une Session qui est maintenue, simplement nous introduisons, comme nous l'avons fait hier, une Commission permanente le 20, donc dans les mêmes conditions que nous l'avons fait hier, de façon à éviter que des dossiers restent en attente trop longtemps, notamment sur les aides à l'artisanat et aux avances remboursables. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 17 heures 20.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

signé : René Souchon

Ce document est disponible
au Secrétariat des Assemblées
Conseil régional d'Auvergne
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure
63402 CHAMALIÈRES CEDEX